

Analyse des Besoins Sociaux

Emploi et situations de pauvreté
"Travailleurs Pauvres"

2015



SOMMAIRE ABS

Introduction	page 04
PARTIE I : UN ÉTAT DES LIEUX DES REVENUS ET DE L'EMPLOI A GRENOBLE	
1 - Photographies des revenus disponibles des ménages grenoblois	page 09
2 - Focus sur les ménages allocataires de la CAF à bas revenus	page 16
3 - Activité et emploi à Grenoble	page 18
4 - L'emploi salarié à Grenoble : secteurs, domaine d'emploi et contrats générateurs à bas salaire	page 26
PARTIE II : LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL : CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS	
1 - Comment définir la notion de « travailleur pauvre » ?	page 32
2 - Mesure du phénomène de pauvreté au travail à l'échelle nationale et locale	page 34
3 - Une mesure de la problématique à Grenoble qui masque plusieurs profils et de nombreuses réalités	Page 42
4 - Les difficultés des publics actifs en situation de pauvreté	Page 55
Partie III - LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL : FOCUS SUR LES JEUNES ET LE FAMILLES MONOPARENTALES	
1 - Un pauvreté au travail réelle mais plus rarement ressentie chez les jeunes	page 66
2 - Des contraintes liées aux enfants marquées chez les familles monoparentales	page 74
Conclusion	page 83
Annexes	page 84



INTRODUCTION

La démarche d'Analyse des besoins sociaux

Conformément à l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles « *les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration.* »

Démarche d'observation et de veille sociale, l'ABS constitue un outil de compréhension **des spécificités du territoire en matière démographique, sociale et économique, de ses enjeux présents et de ses évolutions.**

Elle aboutit à la production d'un **document ressource, accessible à tous par l'intermédiaire du site internet de la Ville de Grenoble**, permettant d'accompagner et de nourrir le débat et les orientations politiques.

L'ABS 2015 : contenu et objectifs

Pour son ABS, le CCAS de Grenoble alterne entre la réalisation d'une étude généraliste et d'une étude thématique, c'est-à-dire centrée sur un public ou une question particulière. En février 2015, le Conseil d'Administration du CCAS s'est positionné sur la réalisation d'une ABS ciblant le public « travailleurs pauvres », plus largement traitant du croisement des problématiques d'emploi et de pauvreté.

Ce sujet a été retenu pour plusieurs raisons.

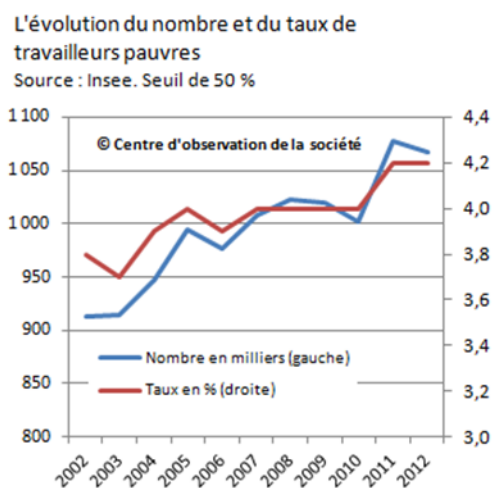
La première est **le contexte économique et social qui fait de la réduction de la pauvreté un enjeu majeur** affiché à toutes les échelles territoriales, à commencer par l'échelle supranationale. Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'Union européenne est estimé à 120 millions. Aussi, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est au cœur de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un objectif de réduction du nombre de personnes en situation de pauvreté d'au moins 20 millions d'ici à 2020.

La seconde est **l'intérêt d'une étude relative aux travailleurs pauvres au niveau local, échelle territoriale peu exploitée pour cette thématique.** En effet, bien qu'explorée par plusieurs observatoires depuis près d'une vingtaine d'année au niveau national, le niveau local est rarement travaillé et ne dispose donc pas de données, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, offrant une analyse précise du phénomène.

La troisième concerne **la dynamique dans laquelle sont engagés le CCAS et la Ville de Grenoble** renvoyant à deux démarches différentes. D'une part, les engagements pris lors des rencontres nationales de l'UNCCAS organisées à Grenoble en 2007 amènent les CCAS et CIAS à aller vers des propositions concrètes pouvant apporter des réponses aux besoins des travailleurs pauvres. D'autre part, en interne, la conférence sociale de la Ville de Grenoble menée en 2014 et 2015 s'est déclinée sur plusieurs axes dont celui de la précarité sociale et économique, débouchant ainsi sur des propositions et actions étroitement liées à la question de la pauvreté au travail.

Une mesure du nombre de travailleurs pauvres au niveau national ?

Si au niveau national des données sont disponibles, elles appellent toujours une utilisation prudente tant elles diffèrent selon ce qui est pris ou non en compte et donc mesuré. Selon le centre d'observation de la société, on compterait 1,07 million de travailleurs pauvres en 2012 en utilisant le seuil de pauvreté situé à 50 % du niveau de vie médian, soit 17% de plus qu'en 2007. Cet effectif serait de 1,9 million en prenant un seuil à 60% du revenu médian (seuil qui aujourd'hui tend à faire consensus au niveau européen). En ajoutant les personnes vivant dans un ménage où la personne de référence est considérée comme « travailleur pauvre », ce serait entre 2 millions (seuil de 50%) et 4 millions (seuil de 60%) de français concernés par la situation de pauvreté au travail.



La définition officielle retenue par l'INSEE est la suivante : « une personne fait partie des travailleurs pauvres si elle est déclarée active (ayant un emploi ou au chômage) six mois ou plus dans l'année, dont au moins un mois en emploi et si elle appartient à un ménage dont les revenus nets sont inférieurs à 60 % du revenu médian. » Les notions associées à ce sujet ainsi que des précisions en termes de définition seront apportées en introduction de la seconde partie de ce document.

Pour autant, le phénomène de travailleurs pauvres concerne des publics différents (familles, personnes isolées, jeunes, seniors, ...) dont la situation peut être expliquée par des facteurs individuels ou familiaux. **L'enjeu principal de cette ABS est de produire une connaissance locale du phénomène de pauvreté au travail : définition, mesure, analyse des besoins ainsi que des réponses.**

Quatre grands objectifs ont ainsi été identifiés :

- caractériser les publics concernés
- identifier les causes de ces situations
- identifier les besoins de ce public et les liens avec les différents champs de l'action sociale
- identifier les actions existantes et les leviers d'action

Le document est structuré en **3 parties complémentaires** :

Partie 1 : État des lieux approfondi de l'emploi et des revenus à Grenoble ainsi qu'à l'échelle de ses secteurs et de ses quartiers

Cette première partie, dans la continuité de l'ABS produite en 2014, apporte des repères, approfondit la connaissance du territoire grenoblois et de ses secteurs et peut nourrir de façon pertinente les diagnostics territoriaux à venir ainsi que les travaux produits par l'Obs'Y à l'échelle du territoire de la Métropole.

Partie 2 : Analyse de la pauvreté au travail à l'échelle du territoire grenoblois, mesure, caractérisation et identification des besoins

Cette deuxième partie explore la problématique de la pauvreté au travail à l'échelle communale mobilisant d'une part une approche quantitative du phénomène et d'autre part, une approche qualitative débouchant sur la construction d'une typologie des profils de travailleurs pauvres et de leurs difficultés.

Partie 3 : Analyse approfondie de la problématique de pauvreté au travail chez les jeunes et les familles monoparentales

Fort de l'analyse globale développée en partie 2, cette dernière partie propose d'approfondir deux questions : celle de la pauvreté au travail chez les jeunes et celle de la pauvreté au travail chez les familles monoparentales. Il s'agit de préciser, au sein de ces catégories sociales, quels sont les types de publics concernés et quelles sont les problématiques spécifiques rencontrées.

L'ABS 2015 : méthodologie

La démarche de l'ABS 2015 repose sur une approche **à la fois quantitative et qualitative**.

En ce qui concerne les données quantitatives, **plusieurs sources ont été mobilisées et peuvent être classées selon trois catégories :**

Données générales	Données spécifiques à la thématique	Données illustratives
INSEE FILOSOFTI (2012) INSEE RP fichiers détails (2007 et 2012) CAF (2008 et 2014) Pôle Emploi (2008-2015)	Eurostats (2005-2013) CAF (2014) INSEE DADS (2012)	Rapports d'activité et bases de données de partenaires (2014) Rapports d'activité et bases de données des services CCAS et Ville (2014) Bilans sociaux de la Ville et du CCAS (2014) Enquête Occupation du Parc Social (2014)

Les données statistiques portent sur plusieurs échelles d'observation. La maille la plus fine est celle des IRIS (cf. encart ci-dessous). Ils permettent de reconstituer les six secteurs de la Ville de Grenoble (cf. annexe). La situation grenobloise est également comparée (notamment dans la 1^{ère} partie de l'ABS) à celle des villes du panel de comparaison² et mise en perspective avec des études ou éléments de cadrage locaux ou nationaux.

Rappels :

L'IRIS (Ilôt Regroupé pour l'Information Statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales produites par l'INSEE. Il respecte des critères géographiques et démographiques et a des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Grenoble compte 70 IRIS, dont 2 IRIS non habitées.

2. Le panel de comparaison a été établi pour l'observation sociale et territoriale. Il permet de positionner Grenoble par rapport à des villes de taille comparables, à savoir Rennes, Dijon, Brest, Nîmes, Toulon, Saint-Etienne, Le Havre, Angers, Reims et Le Mans.

Une partie de ces données a été traitée **en collaboration étroite avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)**.

La thématique retenue cette année a demandé un travail qualitatif important, la catégorie sociale des « travailleurs pauvres » étant difficile à appréhender par la statistique et hétérogène dans ses caractéristiques et ses difficultés.

Aussi, l'analyse qualitative s'appuie sur :

- 50 entretiens individuels ou collectifs semi-directifs avec quelques acteurs d'envergure nationale, des professionnels de la Ville et du CCAS et surtout des partenaires locaux (cf. liste en annexe)
- 16 entretiens individuels semi-directifs avec des grenoblois concernés par une problématique de pauvreté au travail ciblés par le biais de services du CCAS (SATIS, Plateforme mobilité, Plateforme d'Inclusion Financière) et de partenaires (Foyer des Jeunes Travailleurs des Iles et Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes)

Au total, c'est plus de 80 personnes qui ont pu être associées à la réalisation de cette ABS.

Précisions et limites

Les données du recensement de population (INSEE) sont celles disponibles au moment de la finalisation de l'ABS. Ce sont les **données millésimées 2012**. Avec la nouvelle méthode de recensement, elles résultent du traitement statistique des **données recueillies par sondage sur 5 années d'enquête, entre 2010 et 2014**. Les évolutions sont calculées sur la période 2007-2012 suivant ainsi les recommandations de l'INSEE.

Point d'attention : les données INSEE à l'échelle d'un IRIS ne sont pas destinées à être analysées comme tel, les valeurs absolues et parts à cette échelle sont arrondies et doivent être prises avec précaution. Elles sont en revanche pertinentes dans le cadre de comparaison pour positionner les quartiers les uns par rapport aux autres.

Les données de la CAF de l'Isère sont également celles disponibles au moment de la finalisation de l'ABS, soit **les données 2014**. Des évolutions sont calculées entre 2008 et 2014. A noter que les données portent sur **les allocataires de la CAF et leurs ayants-droits**. Les personnes non-allocataires de la CAF telles que les familles en demande d'asile ne sont pas comptabilisées dans ces données.

PARTIE 1



UN ÉTAT DES LIEUX DES REVENUS ET DE L'EMPLOI A GRENOBLE

1. Photographies des revenus disponibles des ménages grenoblois

Le niveau de revenu des ménages est un indicateur central du suivi et de l'analyse des besoins sociaux, permettant d'approcher le niveau de vie des ménages, d'expliquer certaines difficultés socioéconomiques et d'objectiver les inégalités économiques.

En 2015, l'INSEE publie pour la première fois des données localisées à la commune sur le revenu disponible et la pauvreté monétaire des ménages. C'est une évolution majeure dans la mesure où ces données intègrent les prestations sociales reçues et déduisent les impôts versés contrairement aux données à disposition dans les analyses des besoins sociaux précédentes. Elles traduisent donc les effets de la redistribution et permettent d'approcher plus finement le niveau de vie des ménages, c'est-à-dire, le revenu à disposition pour consommer et épargner.

En publiant ces données, l'INSEE propose une analyse au niveau national³ qui pointe notamment l'importance des taux de pauvreté dans les villes-centre des grandes aires urbaines (à l'exception de Paris et de Lyon) et met en évidence une plus grande pauvreté chez les jeunes ménages, les familles monoparentales ainsi que les familles nombreuses.

L'objectif de ce travail est d'étudier les revenus disponibles ainsi que les indicateurs de pauvreté fournis par l'INSEE pour Grenoble et ses secteurs. Cette analyse se base uniquement sur des données quantitatives issues du fichier FILOSOFI⁴. Elle porte donc sur les niveaux de vie et la composition des revenus des grenoblois, les inégalités après impôts et prestations sociales et la pauvreté monétaire.

A noter que les données issues de ce nouveau fichier, en passant du revenu fiscal au revenu fiscal disponible, ne sont pas comparables avec les données de revenus mises à disposition les années antérieures.

Définitions

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources inscrites sur la déclaration des revenus avant tout abattement. Il comprend les revenus d'activité salariée et non salariée, les pensions d'invalidité, les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales).

Le revenu disponible correspond au revenu déclaré augmenté des prestations sociales et diminué des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée et contribution à la réduction de la dette sociale) et des prélèvements sociaux.



Source : INSEE

3.« La pauvreté très présente dans les grands centres urbains », INSEE Première, n°1552, juin 2015.

4.Le champ couvert par les données est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile et celles vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite, ...).

Les données issues de ce fichier proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques
- et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA).

Le revenu disponible par unité de consommation (UC) relativise le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il prend en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe : selon la définition utilisée par l'INSEE, le 1er adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans et plus comptent chacune pour 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Les déciles de revenus distribuent les revenus par tranches de 10% des personnes.

Le revenu médian est celui qui partage la population étudiée en deux groupes ; la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

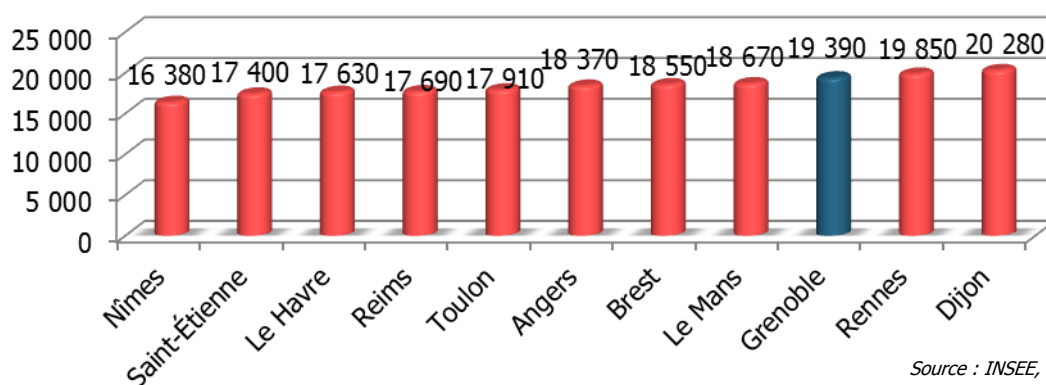
Le rapport inter-décile (D9/D1) des revenus rapporte le revenu 10% les plus aisés à celui des 10% les moins aisés. Il constitue une des mesures des inégalités de revenus présentes dans une population donnée.

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie a été privilégié.

A. Un revenu disponible médian parmi les plus élevés du panel de comparaison

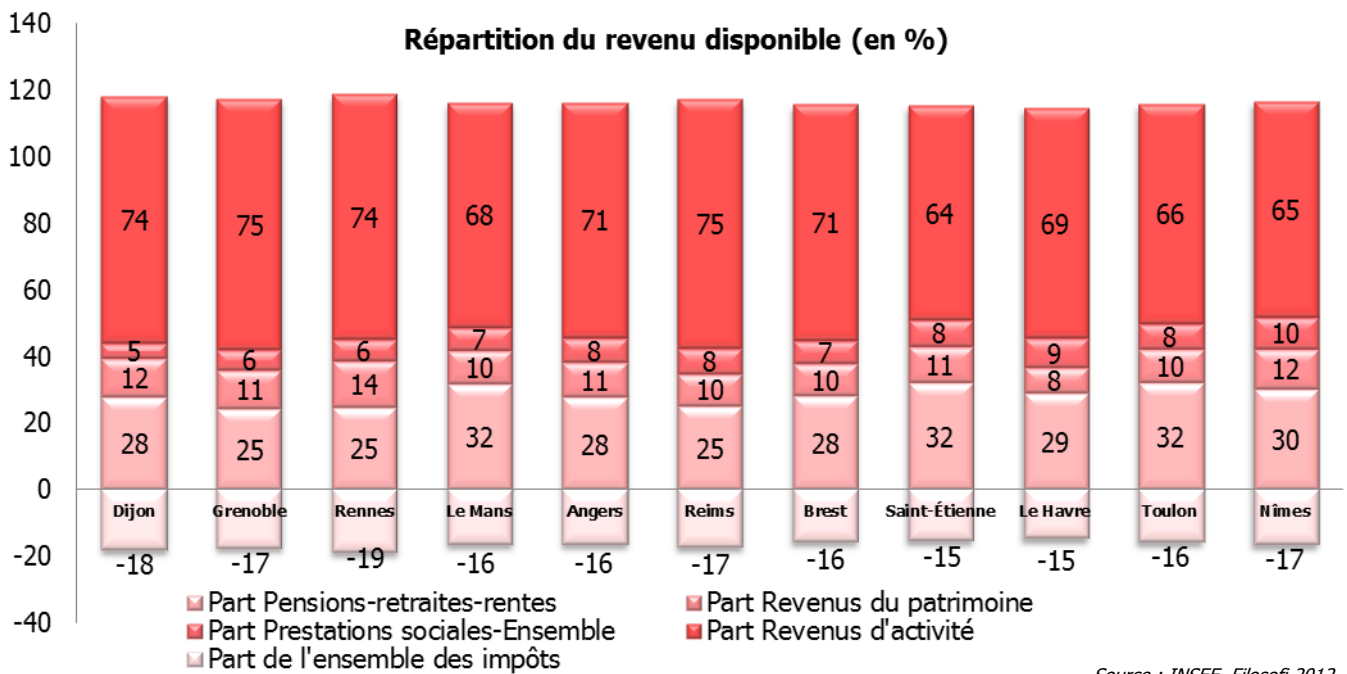
En 2012, la moitié des ménages grenoblois vit avec un revenu disponible annuel supérieur à 19 400 euros par unité de consommation (UC), ce qui place Grenoble au troisième rang du panel de comparaison. Seules Rennes et Dijon ont des revenus disponibles médians supérieurs avec respectivement 20 850 et 20 300 euros. Pour autant, le revenu médian grenoblois est légèrement inférieur à celui de Rhône Alpes (20 600 euros), et ce pour deux raisons principales : Rhône-Alpes est une région riche tirée par la métropole lyonnaise et les territoires situés à proximité de l'aire genevoise et, d'une manière générale, les revenus médians les plus élevés ne se trouvent pas dans les villes-centre

Revenu disponible médian annuel par UC en 2012



Source : INSEE, Filosofi 2012

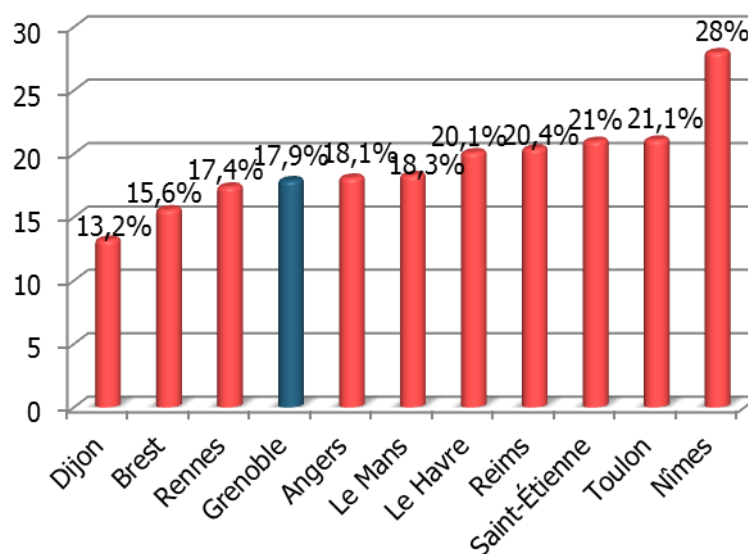
Les ménages grenoblois apparaissent plus favorisés que ceux des autres villes du panel avec une part de revenus issus des prestations sociales assez faible : elle représente 6% du revenu disponible contre 9% au Havre et 10% à Nîmes. Ces 6 % se répartissent équitablement entre les prestations familiales, les allocations-logement et les minimas sociaux. Les salaires, traitements ou chômage constituent, comme dans toutes les grandes villes, la plus grande part du revenu des ménages ; ils représentent les $\frac{3}{4}$ du revenu disponible. Grenoble est ainsi la ville du panel où la part des revenus dépendant de l'activité professionnelle est la plus importante. Enfin, la faible part du revenu disponible liée aux pensions, retraites et rentes s'explique par les caractéristiques démographiques grenobloises et la moindre attractivité de la ville pour les retraités que d'autres du panel : l'âge moyen des grenoblois est de 38 ans contre 41 ans à Nîmes et Saint-Etienne et 43 ans à Toulon.



Selon le graphique ci-dessus, à Grenoble en moyenne, 75% du revenu disponible des ménages est composé de revenus d'activités (salaires, traitements ou prestations chômage) et 11% de revenus du patrimoine. Si le revenu disponible était égal à 1000 euros sur Grenoble, il serait composé de 750 euros de revenus d'activités, 60 euros de prestations sociales, 110 euros de revenus du patrimoine et 250 euros de pensions, retraites et rentes. A cela, serait déduit 170 euros d'impôts.

De la même façon, le taux de pauvreté apparaît relativement contenu à Grenoble. Avec 17,9%, Grenoble se place en 4^{ème} position parmi les villes du panel, derrière Dijon, Brest et Rennes. Néanmoins, on notera que ce taux est de près de 4 points supérieur à la moyenne nationale (14%), les phénomènes de pauvreté étant principalement concentrés dans les grandes villes. Aussi, 28 350 grenoblois vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 11 870 euros par an et par UC.

Taux de pauvreté en 2012



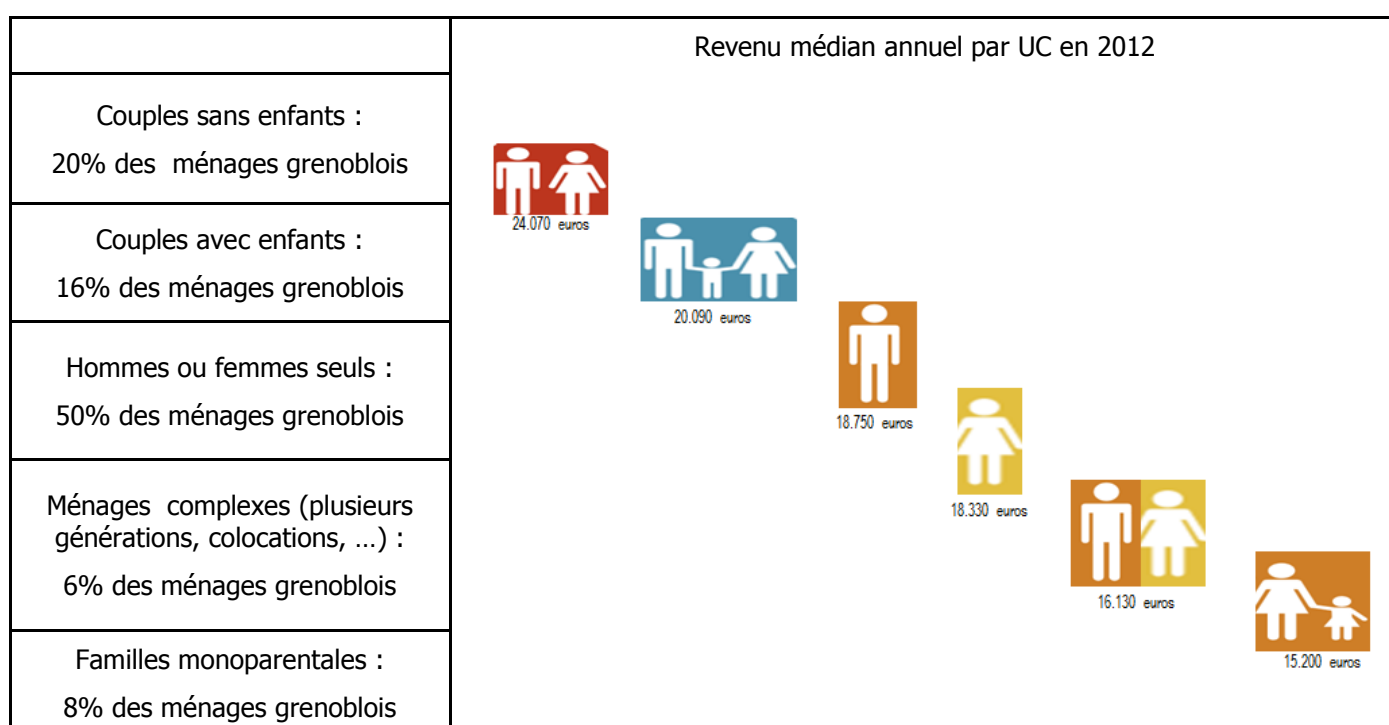
Source : INSEE, Filosofi 2012

B. Après impôts et prestations sociales, des inégalités qui se réduisent mais qui persistent néanmoins

De fortes disparités existent au sein des villes-centre. A Grenoble, les 10% les plus aisés ont un revenu disponible 3,9 fois supérieur aux 10% les plus défavorisés. On note toutefois ici, les effets positifs de la redistribution par le biais de l'impôt et des prestations sociales sur la réduction des inégalités, le rapport entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés étant de 7,5 avant versement des prestations sociales et déduction des impôts.

Toutefois, Grenoble reste la troisième ville du panel la plus inégalitaire derrière Rennes et Nice. Ce sont les revenus des 10% les plus riches qui expliquent ces inégalités : le revenu des 10% les plus aisés est supérieur à celui de plusieurs villes de comparaison tandis que celui des 10% les plus pauvres est similaire voire inférieure. A titre d'exemple, le revenu du 9^{ème} décile à Saint-Etienne est de 31 100 euros par an et par UC contre 37 200 euros à Grenoble.

Des inégalités importantes sont à noter entre type de ménages. Ainsi, le revenu disponible médian par UC peut varier de 15 200 euros pour une famille monoparentale à 24 070 euros pour un couple sans enfant.



Source : INSEE, Filosofi 2012

Avec un revenu disponible annuel médian de plus de 24 000 euros, **le niveau de vie est nettement le plus élevé chez les couples sans enfants⁵** qui représentent 20% des ménages grenoblois. De nombreux retraités composent ces ménages puisque 41% de leurs revenus sont issus de retraite ou rente. La moyenne d'âge de ménages étant relativement élevée, la part de leurs revenus liés au patrimoine est également importante, 15% contre 11% en moyenne à Grenoble. Aussi, les revenus d'activité ne représentent que 62% du revenu chez ce type de ménages contre 75% à l'échelle grenobloise.

Chez les couples avec enfants⁶ qui représentent 16% des ménages grenoblois, le revenu annuel disponible médian est de 20 090 euros. Il est composé à 96% de revenus d'activité, à seulement 5% de retraites ou rentes. La part issue de revenus du patrimoine est inférieure à l'ensemble des ménages (8% contre 11%) tandis que les prestations sociales sont plus présentes du fait des prestations familiales versées.

5.Lecture monétaire de la répartition des revenus des couples sans enfant : le revenu médian d'un couple sans enfant est de 2.000 euros par mois et par UC soit 3.000 euros pour l'ensemble du ménage. Il est composé de 1.866 euros de revenus d'activités, 57 euros de prestations sociales, 447 euros de revenus du patrimoine et 1 221 euros de pensions, retraites et rentes. A cela, se déduit 591 euros d'impôts et prélèvements sociaux.

6.Lecture monétaire de la répartition des revenus des couples avec enfants : Le revenu médian d'un couple avec enfant(s) est de 1 700 euros par mois et par UC soit 3.060 euros pour un couple ayant un enfant de 7 ans. Il est composé de 2.925 euros de revenus d'activités, 239 euros de prestations sociales, 245 euros de revenus du patrimoine et 150 euros de pensions, retraites et rentes. A cela, se déduit 499 euros d'impôts et prélèvements sociaux.

Plus de 41 000 ménages grenoblois sont constitués d'une seule personne soit la moitié des ménages. Ils ont un revenu disponible médian légèrement inférieur à la moyenne grenobloise avec 18 330 euros pour une femme seule et 18 750 euros pour un homme seul.

Une composition des ressources différente entre les hommes et les femmes seuls ?

On retrouvera chez les hommes seuls⁷, une majorité d'actifs avec une part des revenus issus de l'activité professionnelle de plus de 85 %, la part des revenus issus de retraite représente 19%. A noter que si la part des prestations sociales est identique voire légèrement inférieure à la moyenne des ménages grenoblois, la part des minimas sociaux y est plus importante puisqu'elle représente près de 55% de ces prestations contre 33% à l'échelle de l'ensemble des ménages.

Les femmes seules⁸, quant à elles, sont plus souvent retraitées avec une part des revenus issus de retraites ou rentes de près de 50%. Les revenus d'activité ne représentent, eux, que 51%. Les prestations sociales se concentrent majoritairement sur des prestations d'aides au

Enfin, **les familles monoparentales⁹ qui représentent 8% des ménages grenoblois présentent le revenu annuel disponible médian le plus faible avec 15 200 euros**, soit plus de 4 000 euros de moins que l'ensemble des ménages. Les hauts revenus y étant également moins présents, on trouvera une disparité moins forte avec un rapport inter-décile de 3,3. A titre d'exemple, les 10% les ménages monoparentaux les plus riches disposent de 28 060 euros alors que ce même revenu est détenu par plus de 40% des ménages grenoblois.

Chiffre clé : Près de 5000 euros de différence entre le revenu disponible médian par UC des couples avec enfants et celui des familles monoparentales en 2012.

C. Une pauvreté qui touche davantage les locataires, les familles monoparentales et les moins de 30 ans

Si les phénomènes de pauvreté s'élargissent et concernent des publics très divers, ils touchent davantage certains groupes de population.

En terme d'âge, les grenoblois les plus touchés par la pauvreté sont les moins de 30 ans où le taux atteint près de 25%, viennent ensuite les 40-49 ans avec un taux de 21%. Ces constats ne sont cependant pas une spécificité locale, il s'agit des populations les plus touchées à l'échelle nationale.

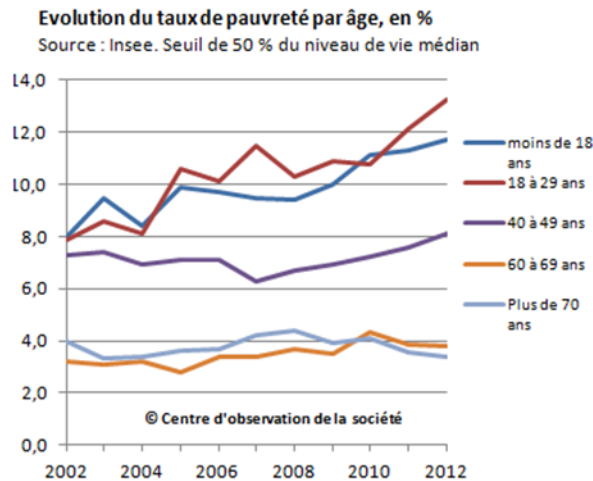
7.Lecture monétaire de la répartition des revenus des hommes seuls : Le revenu médian d'une femme seule est de 1.500 euros par mois. Il est composé de 768 euros de revenus d'activités, 66 euros de prestations sociales, 219 euros de revenus du patrimoine et 699 euros de pensions, retraites et rentes. A cela, se déduit 252 euros d'impôts et prélèvements sociaux.

8. Lecture monétaire de la répartition des revenus des femmes seules : Le revenu médian d'une femme seule est de 1.500 euros par mois. Il est composé de 768 euros de revenus d'activités, 66 euros de prestations sociales, 219 euros de revenus du patrimoine et 699 euros de pensions, retraites et rentes. A cela, se déduit 252 euros d'impôts et prélèvements sociaux.

9.Lecture monétaire de la répartition des revenus des familles monoparentales : Le revenu médian d'une famille monoparentale est de 1 300 euros par mois et par UC soit 3.060 euros pour un femme ayant deux enfants de 10 et 15 ans. Il est composé de 1 979 euros de revenus d'activités, 393 euros de prestations sociales, 192 euros de revenus du patrimoine et 380 euros de pensions, retraites et rentes. A cela, se déduit 343 euros d'impôts et prélèvements sociaux.

Le Centre d'observation de la société pointe l'augmentation importante de la pauvreté des jeunes de moins de 30 ans

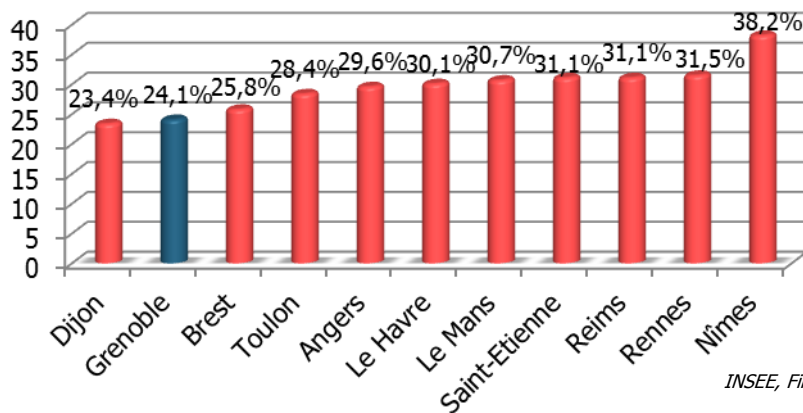
Dans un article publié en février 2015, Le Centre d'observation de la société met en avant la pauvreté des jeunes de moins de 18 ans et des jeunes adultes. En effet, passant de 1,7 à 2,7 millions, le nombre de jeunes de moins de 30 ans s'est accru de plus de 50% entre 2002 et 2012. Il souligne la forte progression du taux de pauvreté chez les 18-29 ans qui passe de 8% à 13% au cours de cette période et relie le phénomène « aux difficultés croissantes d'intégration dans l'emploi » : contrats précaires non renouvelés, licenciements, ... Passant de 8% à 11,7%, le taux de pauvreté des moins de 18 ans connaît également une nette augmentation. Ces enfants vivent au sein de familles appauvries du fait du contexte économique général ou suite à une séparation du couple.



Chiffre clé : En 2012 à Grenoble, un jeune de moins de 30 ans sur quatre vit sous le seuil de pauvreté

On notera toutefois que Grenoble présente un des taux de pauvreté des moins de 30 ans les plus faibles du panel de comparaison.

Taux de pauvreté des moins de 30 ans en 2012



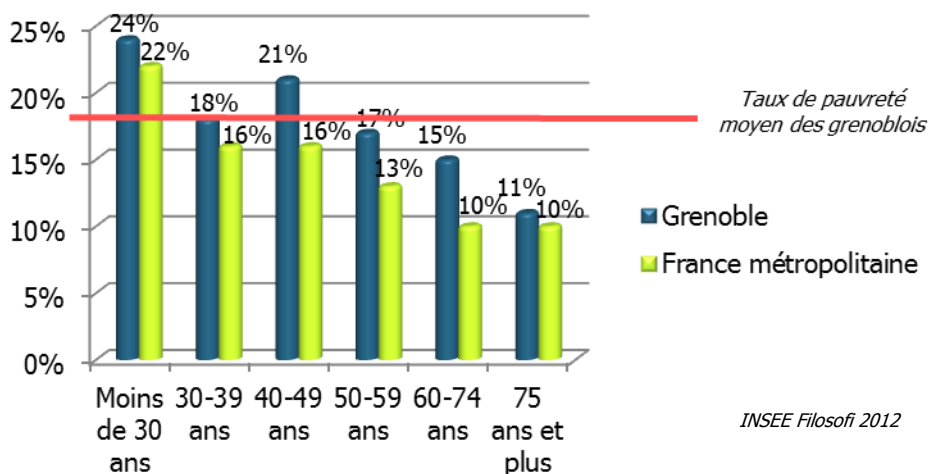
A l'inverse, les personnes de plus de 60 ans sont, aujourd'hui, les moins concernées par les situations de pauvreté avec un taux de 15% chez les 60-74 ans et de 11% chez les plus de 75 ans. Cette population doit cependant faire l'objet d'une attention particulière : d'une part, on constate une forte dispersion des revenus chez les 60-74 ans (les 10% les plus aisés ayant un revenu disponible 4,1 fois supérieurs au 10% les plus défavorisés), ce qui signifie que les inégalités sont particulièrement fortes. D'autre part, une dégradation de la situation des personnes arrivant à la retraite est à anticiper, les actifs d'aujourd'hui étant davantage qu'avant confrontés à des périodes de chômage.

Personnes âgées, Tableau de bord de l'Obs'Y, 2014, extraits :

« Dans son rapport 2012, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) constate une dégradation de la situation financière des personnes âgées sur le plan national.

Les principales personnes âgées concernées sont isolées (souvent des femmes) et ne sont pas propriétaires. Elles se concentrent notamment en milieu urbain, où la présence d'aïdants naturels est moins forte par rapport au milieu rural. [...] De plus en plus de personnes arrivent à l'âge de la retraite avec une vie active en « dent de scie », ponctuée par des périodes de chômages qui diminuent d'autant les pensions de retraite. La situation de crise économique constitue également un terreau fertile à l'augmentation du chômage des seniors, très marquée dans l'agglomération comme en France. »

Taux de pauvreté par âge



Autre variable discriminante, le statut dans le logement. En effet, **les locataires qui représentent 60 % des ménages grenoblois, sont près de 30% à vivre sous le seuil de pauvreté.** On notera que 40% des locataires ont un revenu disponible inférieur aux 10% des ménages propriétaires les plus pauvres. Cette différence de niveau de vie à l'avantage des propriétaires se retrouve également dans la constitution des revenus. La part des prestations sociales très corrélée avec la pauvreté, est plus importante chez les locataires : elles constituent 11% des revenus contre 2% chez les propriétaires. De plus, ces prestations sont composées à 70% de prestations familiales chez les propriétaires tandis que ce sont les prestations logement et les minimas sociaux qui prédominent chez les locataires.

Des revenus en baisse chez les locataires selon le baromètre de Century 21, Les Echos, juillet 2015

Le quotidien Les Echos souligne dans un article publié en juillet 2015, une « véritable paupérisation des locataires ». Le revenu moyen des nouveaux entrants dans un 2 pièces, est passé, au niveau national, de 2 641 euros mensuels en 2014 à 2 275 euros au 1er semestre 2015, soit une chute de 14%. Ce phénomène ne s'explique pas par l'augmentation du nombre de jeunes dans les logements loués. Les taux d'intérêt particulièrement bas ont permis à une partie des ménages de se diriger vers l'accession, une partie des jeunes n'a pas quitté le foyer familial du fait de revenus trop faibles ou trop précaires ; la part des personnes précaires dans les nouveaux entrants a donc augmenté.

Enfin, **en lien direct avec l'étude des revenus selon la composition de la famille, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus touchées par les situations de pauvreté.** A Grenoble, près d'un tiers d'entre elles ont des revenus qui se situent sous le seuil de pauvreté contre moins de 10% des couples sans enfants. Leurs revenus sont composés à plus de 15% de prestations sociales, réparties équitablement entre les prestations logement, familiales et les minimas sociaux.

Chiffre clé : En 2012, près d'un tiers des familles monoparentales grenobloises vivent sous le seuil de pauvreté contre 18% de l'ensemble des ménages

2. Focus sur les ménages allocataire de la CAF à bas revenus

En complément de l'étude de la pauvreté à partir des données de revenus des ménages, cette partie propose une analyse des ménages grenoblois à bas revenus connus de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère. Ces données présentent deux atouts majeurs :

- la possibilité d'affiner l'analyse de la pauvreté à l'échelle infra-communale
- l'introduction d'éléments de langage et d'analyse qui seront par la suite remobilisés dans la 2nde partie de cette étude dans la mesure où ce sont les données CAF sur les bas revenus qui sont principalement utilisées dans la mesure du phénomène de pauvreté au travail

Définitions

Un allocataire CAF en 2014 est un ménage qui a perçu une prestation au titre du mois de décembre 2014.

Un allocataire à bas revenus est un allocataire dont les ressources mensuelles (revenus et prestations CAF) par unité de consommation sont égales ou inférieures à 60% de la médiane des revenus avant impôts des français. Ce seuil est de 1028 euros mensuels pour une personne seule en 2014, ce qui correspond à 1542 euros pour un parent isolé avec un enfant de moins de 16 ans, 2159 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 16 ans.

Un allocataire fragile est un allocataire dont les ressources se situent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées par la CAF.

*En 2014, la CAF recense 44 957 allocataires pour un total de 87 782 personnes couvertes, soit 55% de la population grenobloise recensée par l'INSEE en 2012. **Du fait des prestations qu'elle verse, la CAF présente une très bonne couverture des personnes seules et familles à bas revenus ainsi que de l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.***

Toutefois quelques situations ne peuvent être connues et recensées par la CAF¹⁰ :

- des personnes à bas revenus non bénéficiaires d'un minima social et dont la situation ne permet pas d'avoir une allocation logement : hébergés, propriétaires, locataires d'un logement qui appartient au conjoint ou à un membre de la famille en filiation directe, locataire d'un logement non décent, sans confort minimum ou non conforme aux normes de santé et de sécurité :
- des étrangers en fonction de la durée et de la régularité de leur séjour
- des ménages en situation de non-recours
- des ménages relevant de régimes spéciaux et agricoles

A. Une surreprésentation dans les secteurs du sud de la ville mais un rattrapage des secteurs nord depuis 2008

A Grenoble, 21% des personnes de moins de 65 ans allocataires de la CAF vivent sous le seuil de bas revenus, ce qui représente 28 439 personnes. Entre 2008 et 2014, une croissance de 3% par an est enregistrée.

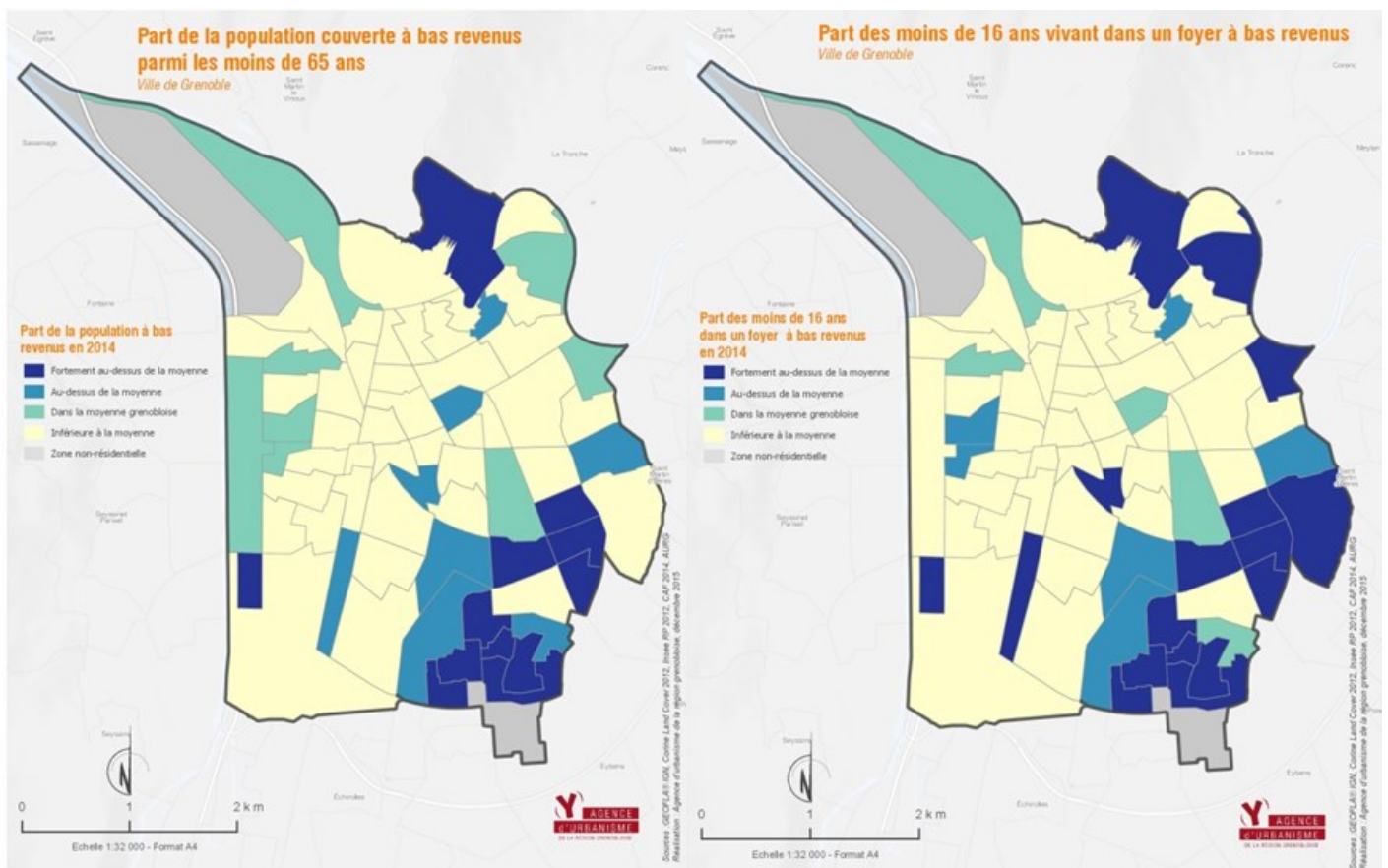
Chiffre clé : 28 439 allocataires CAF de moins de 65 ans sous le seuil de bas revenus en 2014

10. Durang X., « Les nouveaux visages de la pauvreté laborieuse. Une approche des travailleurs pauvres en région PACA à partir de la source CAF », Recherches et Prévisions, n°88, juin 2007.

A l'échelle infra-communale on note premièrement une surreprésentation de ces situations dans les secteurs 5 et 6 qui concentrent de nombreux ménages en et difficulté économique et sociale : respectivement 30% et 38%. Plus finement, à l'échelle des quartiers, ce sont au-delà des quartiers en politique de la ville, les quartiers où l'habitat social domine qui sont les plus concernés : Villeneuve-Village Olympique, Teisseire-Abbaye-Jouhaux, Mistral mais également Hoche ou encore Valmy.

En revanche, l'étude des évolutions à l'échelle des secteurs impose de porter l'attention sur des secteurs, jusque-là plus préservés des situations de pauvreté. **En effets, les secteurs 2 et 4 enregistrent, entre 2008 et 2014 une croissance annuelle de plus de 4% par an du nombre de moins de 65 ans connus de la CAF vivant sous le seuil de bas revenus, soit une évolution plus marquée qu'à l'échelle communale.** Aussi, ces éléments tendent à mettre en évidence un phénomène de décrochage récent, sous l'effet de la dégradation du contexte économique pour partie, d'un public présent dans ces secteurs. Le développement de l'habitat social dans ces secteurs peut également constituer un élément d'explication à prendre en compte, les secteurs 2 et 4 accueillant davantage de ménages en difficulté dans ces nouveaux parcs de logement.

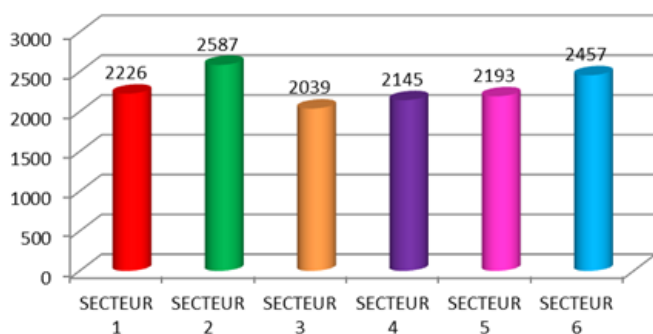
Chiffre clé : Une augmentation de plus de 4% par an des allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus dans les secteurs 2 et 4 entre 2008 et 2014



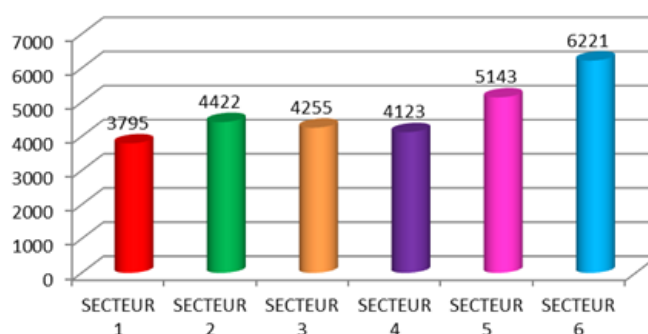
B. Une pauvreté aux visages différents selon les secteurs et les quartiers

Élément majeur mis en évidence par l'Analyse des besoins sociaux 2014 (cf. Zoom sur le secteur 2), les situations de pauvreté ne concernent pas les mêmes publics dans les secteurs 1, 2 et 4 d'un côté et 5 et 6 de l'autre. En effet, tandis que le nombre d'allocataires CAF à bas revenus est relativement proche entre secteurs, lorsque l'on ajoute les ayants-droits les écarts sont très différents, avec des effectifs très importants notamment dans le secteur 6. **La pauvreté concerne donc des ménages de plus petite taille dans les secteurs 1, 2 et 4 (actifs vivant seuls, personnes âgées, familles monoparentales avec un enfant, ...) que dans les secteurs 5 et 6 (couples avec enfants, familles monoparentales avec plusieurs enfants, ...).**

Effectifs allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus, CAF 2014



Effectifs allocataires CAF ET ayants-droits vivant sous le seuil de bas revenus, CAF 2014



Chiffre clé : Plus d'un tiers des enfants de moins de 16 ans vivent sous le seuil de bas revenus en 2014

Cette analyse est confirmée par les effectifs et parts d'enfants vivant dans un ménage à bas revenus. Avec 8734 enfants de moins de 16 ans concernés à l'échelle communale, cette situation concerne plus d'un tiers de la tranche d'âge et les effectifs connaissent une croissance de 4% par an entre 2008 et 2014. La problématique de la pauvreté des enfants constitue donc un enjeu majeur pour Grenoble, enjeu particulièrement présent dans les secteurs 5 et 6 où respectivement 47% et 55% des moins de 16 ans vivent dans un ménage à bas revenus (soit 1821 et 2412 enfants de moins de 16 ans).

3. Activité et emploi à Grenoble

Définitions

Le groupe des *actifs* est constitué des personnes en emploi et des personnes au chômage. Quant aux *inactifs*, ils regroupent les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants, les retraités, les personnes au foyer ainsi que les autres inactifs (personnes en incapacité de travailler).

Les *actifs occupés* sont ceux qui sont effectivement en emploi. Au sens du recensement de la population, cela comprend les personnes qui exercent une profession, les chômeurs qui exercent une activité réduite, les apprentis et stagiaires rémunérés, les étudiants et retraités occupant un emploi.

Les *chômeurs* au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) ainsi que celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

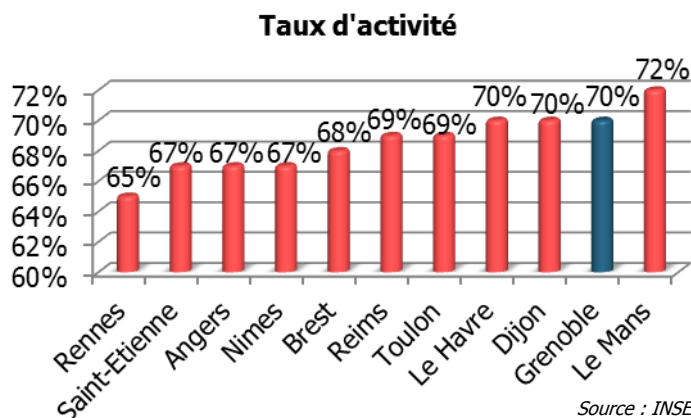
L'objectif de cette sous-partie est d'établir, à partir des données de l'INSEE issues des recensements de la population 2007 et 2012, un état des lieux des caractéristiques et évolutions clés en matière d'activité, d'emploi et de niveau d'éducation des grenoblois en pointant les différences et spécificités à une échelle infra-communale.

Cette étude est réalisée sur la population de 15-64 ans (population d'âge actif). Ce public représente 109 700 personnes à Grenoble.

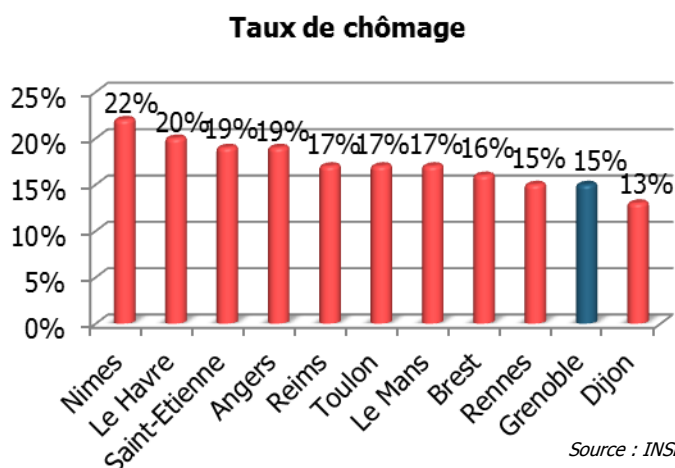
A. Une ville active au chômage relativement contenu mais des disparités importantes entre secteurs et quartiers

A noter : Une autre mesure du chômage via les données Pôle Emploi de demandeurs d'emploi fin de mois en annexe 3

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 76 800 sont actives, soit 70% de la tranche d'âge. **Ce taux d'activité apparaît plutôt élevé au regard des villes du panel de comparaison, il est néanmoins inférieur de 4 points à la moyenne départementale ce qui s'explique par la forte concentration d'étudiants sur la commune.**



Parmi les actifs, les personnes en emploi représentent 85% de l'ensemble. Les personnes au chômage représentent quant à elles, 15% des actifs, soit 11 400 grenoblois. Une forte augmentation du nombre de chômeurs est enregistrée entre 2007 et 2012 : +4% par an.



A l'échelle infra-communale, les secteurs présentent certaines spécificités.

Secteurs 1 et 2	Secteurs 5 et 6	Secteurs 3 et 4
Présence marquée des élèves et étudiants impactant le taux d'activité à la baisse	Part d'actifs occupés plus faible expliquée par une forte présence des personnes au chômage	Proches de la moyenne grenobloise avec néanmoins une plus forte part d'actifs occupés dans le secteur 4

Trois secteurs ont un taux de chômage inférieur à la moyenne communale :

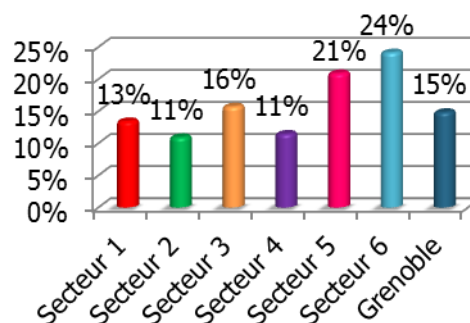
- les secteurs 2 et 4 avec 11% de chômeurs. Ce sont également les secteurs qui ont subi la plus faible hausse du chômage entre 2007 et 2012 (respectivement + 1% et + 3% par an de chômeurs supplémentaires)
- le secteur 1 avec 13 % mais qui, enregistre, une hausse marquée du nombre de chômeurs (6%/an)

On notera la situation particulièrement favorable sur la question du chômage de 6 IRIS des secteurs 2 et 4 : Trois Tours, Ile verte Saint Roch et Ile verte Maréchal Randon, Diables bleus, Clémenceau et Reyniés.

Le secteur 3 se rapproche de la moyenne communale avec 16% de chômeurs mais comporte un iris en difficulté : Mistral.

Les secteurs 5 et 6 sont les plus touchés par le chômage avec respectivement 21 et 24 % de chômeurs. 5 iris de ces deux secteurs présentent une situation particulièrement préoccupante : Jouhaux, les Trembles, Arlequin, Village Olympique Nord et Sud.

Taux de chômage au sens du recensement de la population



Source : INSEE RP 2012

Chiffre clé : Un taux de chômage en augmentation, +4% par an entre 2007 et 2012.

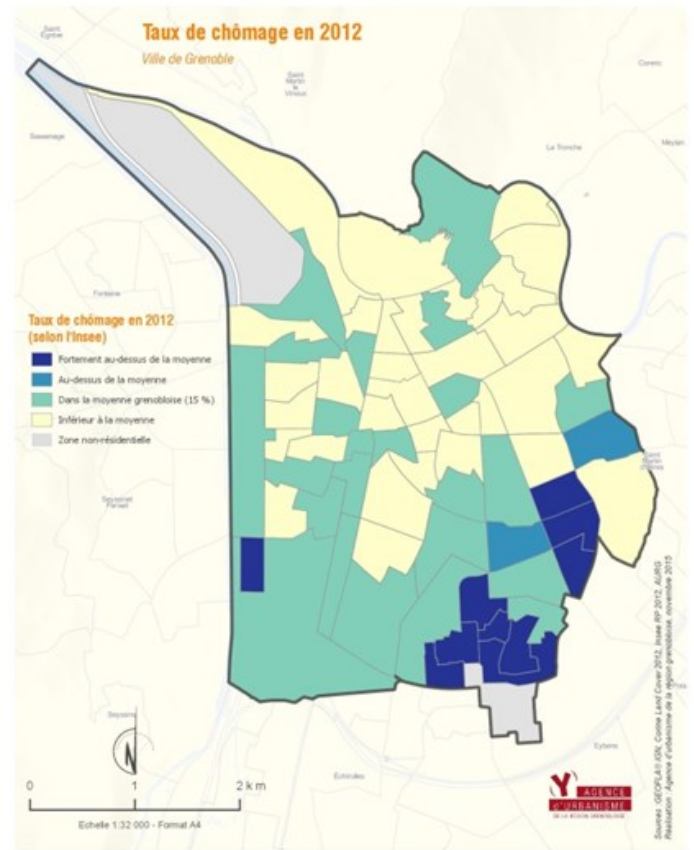
Des jeunes fortement touchés par le chômage

Quelle que soit l'échelle retenue, les jeunes sont les plus touchés par le chômage : 24% des 15-24 ans actifs se déclarent chômeurs contre 14% des 25-54 ans. Les secteurs 5 et 6 sont fortement touchés avec des taux de plus de 30%.

C'est également chez les jeunes que le taux de chômage a le plus fortement augmenté : + 7% par an entre 2007 et 2012, passant de 2190 à 3 080 jeunes concernés. Cette augmentation est particulièrement marquée dans les secteurs 1 et 5 (respectivement 11 et 13%). L'augmentation du nombre de chômeurs est plus contenue pour les 25-54 ans : 3% par an et les 55-64 ans : moins d'1% par an. Néanmoins pour cette dernière tranche d'âge, l'indicateur doit être analysé avec précaution, les personnes ayant accès à des dispositifs de retraites anticipées. Par ailleurs, les études nationales ont montré que les chômeurs de plus de 55 ans ont de fortes difficultés à retrouver un emploi, la part de chômeurs de longue durée de 55-64 ans est ainsi supérieure à celle des jeunes.

Ces taux masquent cependant des disparités au sein même des secteurs :

- certains iris sont touchés quelles que soient les classes d'âge considérées : Mistral, les Trembles, Arlequin, Village Olympique Nord
- un fort taux de chômage des jeunes est constaté dans 13 iris : les précédents mais également Hoche, Drac-Ampère, Peretto, Bajatière Ouest, Alpins
- un chômage des seniors apparaît plus problématique dans 7 iris : Vallier, Mistral, Allies-Clos-d'or, Teisseire, Arlequin, Village Olympique Nord et VO Sud.



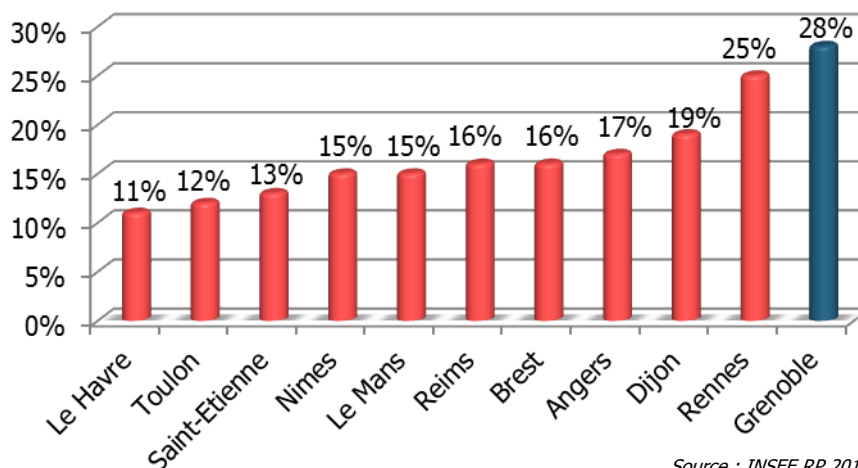
B. Une ville caractérisée par la forte représentation des catégories socioprofessionnelles favorisées

A Grenoble les CSP favorisées sont particulièrement représentées avec plus d'un actif sur deux cadre ou exerçant une profession intermédiaire, atteignant 63% dans le secteur 1, 68% dans le secteur 2 et dans une moindre mesure 55% dans le secteur 4. Ce constat est stable dans le temps ; il n'y a pas d'évolution significative des CSP entre 2007 et 2012 tant à l'échelle communale qu'à l'échelle des secteurs.

Comme à l'échelle nationale, des différenciations selon le sexe

Quel que soit le secteur considéré, les hommes sont plus souvent cadres ou ouvriers et à l'inverse, les femmes plus souvent employées. En effet, à Grenoble, 24% des hommes sont ouvriers contre 6% des femmes et 38% des femmes sont employées contre 13% des hommes. On note également un écart de 10 points entre la part d'hommes cadres (33%) et celle des femmes cadres (23%).

Part des cadres parmi les actifs



Source : INSEE RP 2012

Toutefois, cette caractéristique tend à masquer la présence également importante des catégories socioprofessionnelles plus modestes (employés et ouvriers). A titre d'exemple, à Grenoble on compte 21 400 actifs cadres mais également 19 400 actifs employés. Par ailleurs, les catégories socioprofessionnelles modestes sont majoritaires dans les secteurs 5 et 6.

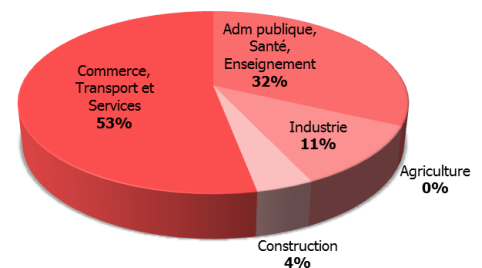
A l'échelle des IRIS, Gare, Grenette, Saint-André, Trois Tours et Ile Verte-Maréchal Randon accueillent une part très importante de cadres tandis que Clinique mutualiste, Poterne, les Trembles et Village Olympique Sud sont caractérisés par la présence des employés et Mistral, Jouhau, Cocat, Teisseire, les Trembles, Arlequin, Helbronner et Village Olympique Nord par celle des ouvriers.

Chiffre clé : 40% des actifs employés ou ouvriers à Grenoble, plus de 50% dans les secteurs 5 et 6

C. Des actifs en emploi majoritairement dans la sphère présentielle et pour beaucoup à l'extérieur de la commune

Plus de la moitié des grenoblois travaillent dans le secteur du commerce, des transports et des services divers, soit 34 400 actifs occupés. Leur nombre est en croissance de 1% par an entre 2007 et 2012. Au sein de ce secteur, un tiers exercent une activité scientifique ou technique et 19% travaillent dans le commerce. **Autre secteur d'activité important, l'administration publique, la santé humaine, l'enseignement et l'action sociale** qui regroupe un tiers des actifs (21 000 actifs occupés).

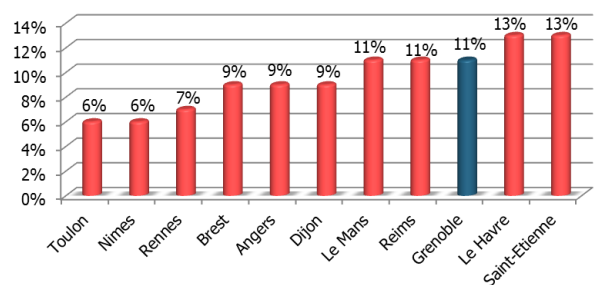
Répartition des actifs par secteur d'activité



Source : INSEE RP 2012

Un actif occupé sur 10 travaille dans l'industrie, ce qui place Grenoble plutôt en tête au regard des villes du panel de comparaison. Toutefois, ce secteur a connu un recul annuel de 4% entre 2007 et 2012. Deux types d'industrie constituent les emplois de ce secteur : la fabrication de machines ou d'équipements électriques, électroniques et informatiques et la fabrication d'autres produits industriels.

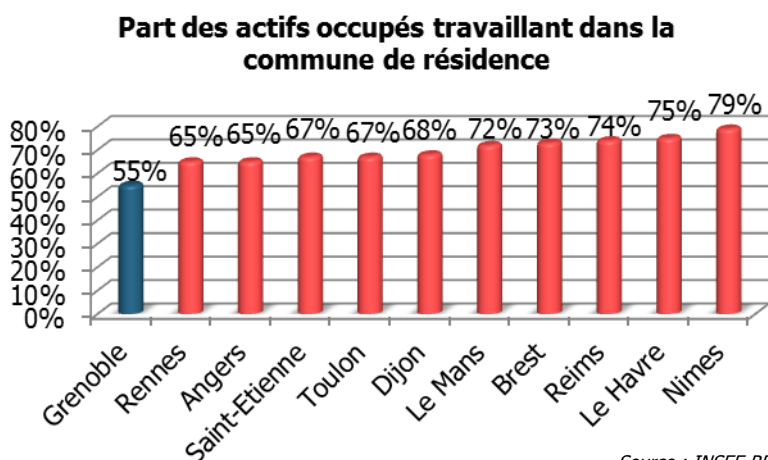
Part des actifs occupés travaillant dans l'industrie



Source : INSEE RP 2012

55% des grenoblois actifs ayant un emploi travaillent à Grenoble soit 36 200 personnes. Les secteurs de la ville présentent des parts relativement proches sur ce point. A l'échelle des IRIS, des différences plus marquées sont observées avec notamment Beauvert, Arlequin et Village Olympique Sud qui concentrent une plus forte part d'actifs occupés travaillant sur Grenoble.

On soulignera que ce point distingue assez fortement Grenoble des villes du panel de comparaison, avec la part de grenoblois travaillant dans leur commune de résidence la plus faible. Cet élément s'explique notamment par la superficie de la ville ainsi que sa structure géographique qui contraint les entreprises à s'installer en périphérie de la commune et donc les grenoblois à travailler à l'extérieur de leur commune de résidence.



D. Une surreprésentation des temps partiels dans le sud de la ville et des contrats courts au nord des grands boulevards

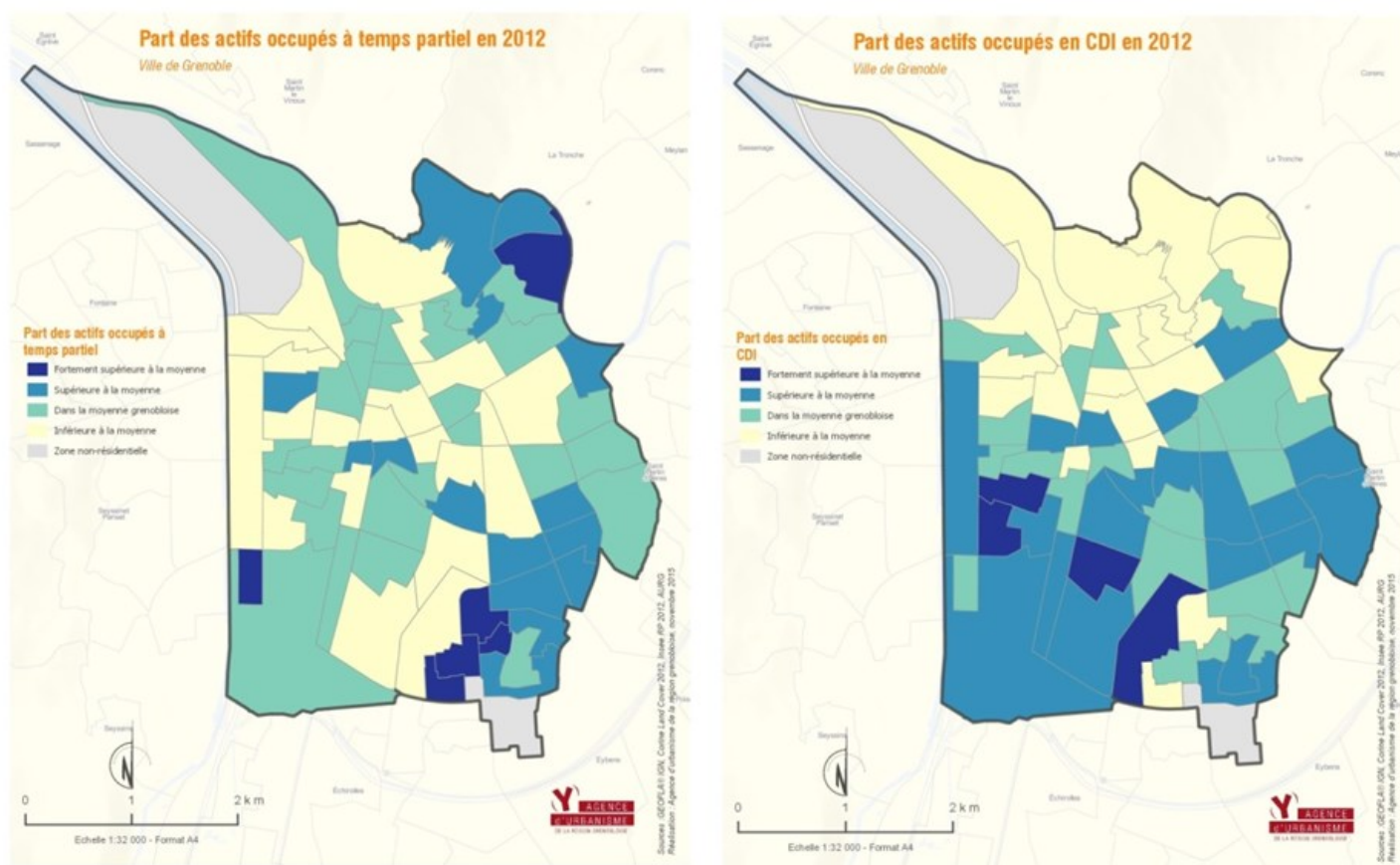
21% des actifs occupés soit 13 500 grenoblois travaillent à temps partiel, plus de 70% sont des femmes.

Dans les secteurs 5 et 6, près d'un quart des actifs occupés travaillent à temps partiel. Ce sont donc dans les secteurs où la concentration de CSP modestes est forte que les contrats à temps partiel sont les plus répandus. 6 iris concentrent une part largement supérieure à la moyenne grenobloise de contrat à temps partiel : Arlequin, les Trembles, Mistral, VO Nord, VO Sud mais également Ile Verte Saint-Roch. On notera par ailleurs, que le secteur 5 est le seul secteur à avoir connu une hausse des effectifs à temps partiel sur la période, +4% entre 2007 et 2012. Ce sont les secteurs 1 et 4 qui sont les moins concernés avec 19 % d'actifs occupés à temps partiel.

Concernant la durée des contrats de travail, 70% des actifs occupés ont un contrat pérenne à Grenoble, soit 45 700 grenoblois.

Paradoxalement, on trouve les plus fortes parts de contrats pérennes au sud des grands boulevards. Certains iris concentrent une part d'actifs en CDI ou fonctionnaires largement supérieure à la moyenne : Eaux Claires Champs Elysées, Eaux Claires Painlevé, Reyniés, Alpains et Vigny Musset. Les secteurs 1 et 2 regroupent, à l'inverse, une plus grande part de contrats courts ou CDD : près d'un actif occupé sur 4 contre 21 % à l'échelle de la ville. Ces contrats précaires touchent autant les femmes que les hommes. Certains iris apparaissent plus touchés : Jean Macé, Europole, Cours Berriat, Berriat-Ampère, Ile Verte Maréchal Randon et Génissieu.

Quant aux non-salariés (travailleurs indépendants, employeurs, aides familiaux), ils représentent 8% des actifs occupés, leur part est assez homogène dans les différents secteurs, à l'exception du secteur 2 où plus d'un actif sur 10 présente ce statut. Leur nombre est assez stable sur la période étudiée à l'exception toujours du secteur qui enregistre une augmentation de 4% par an.



E. La majorité des inactifs sont des élèves et étudiants

30% des 15-64 ans sont inactifs soit 32 900 grenoblois. La grande majorité de ces inactifs (64%) sont des élèves ou étudiants (soit 21 000 personnes), 14% sont des retraités, 14% des autres inactifs et 9% des femmes ou hommes au foyer.

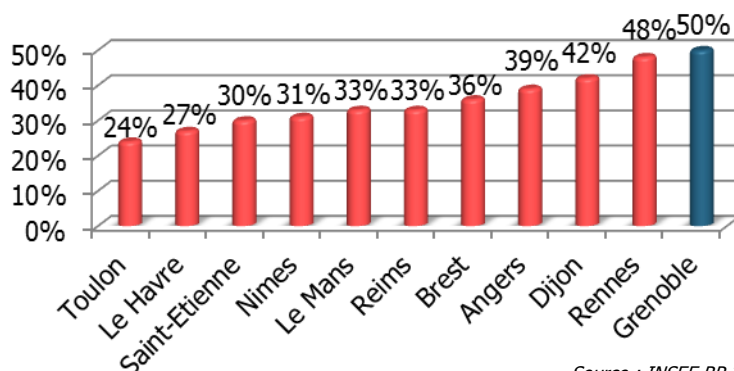
Si la part d'inactifs au sein des différents secteurs est assez proche, un se détache, le secteur 5, avec 33% d'inactifs soit 4 points de plus que la moyenne.

Les secteurs 1 et 2 se caractérisent par une forte présence d'élèves et étudiants : plus de 10 000 vivent dans ces deux secteurs soit un étudiant/élève sur deux. Les « jeunes » retraités seront plus nombreux dans les secteurs 2 et 4 mais leur part relative est plus importante dans les secteurs situés au sud des grands boulevards. Les autres inactifs (bénéficiaires du RSA socle, rentiers, personnes en invalidité, ...) sont surreprésentés dans les secteurs 3 et 6 quand les hommes/femmes au foyer privilégient les secteurs 5 et 6.

F. Des fortes disparités en secteurs et quartiers concernant le niveau d'étude

Grenoble se caractérise par une représentation importante des personnes diplômées du supérieur. En effet, 50% des personnes de 15-64 ans (sortis du système scolaire) sont diplômés du supérieur (bac+2 et plus), part la plus importante des villes retenues pour la comparaison.

Part des 15-64 ans non scolarisés diplômés du supérieur



Source : INSEE RP 2012

La répartition des 15-64 ans (sortis du système scolaire) par niveau de diplôme est la suivante :

- 19% de personnes faiblement diplômées (sans diplôme, certificat d'étude ou brevet des collèges), soit 15 040 personnes
- 31% de personnes ayant un niveau intermédiaire (CAP, BEP, Baccalauréat), soit 24 240 personnes
- 50% de personnes diplômées du supérieur (bac+2 et plus), soit 39 270

Chiffre clé : Une personne de 15-64 ans sur cinq n'a pas de diplôme ou un niveau BEPC

L'effectif de personnes diplômées du supérieur enregistre une légère augmentation, 1% par an entre 2007 et 2012. 28% d'entre eux résident dans le secteur 2 et 21% dans les secteurs 1 et 4.

A l'inverse, le nombre de personnes faiblement diplômées diminue sur la période étudiée, -2% par an. Les secteurs 5 et 6 accueillent, à eux deux, près de 65% des personnes faiblement diplômées. Ces deux secteurs enregistrent une croissance de 1% par an du nombre de personnes faiblement diplômées.

Des femmes plus diplômées que les hommes, un écart qui se creuse

Des femmes sont 51 % à être diplômées du supérieur contre 49 % des hommes. Cet écart se renforce chez les plus jeunes : les femmes de 15-24 ans sont 40 % à être diplômées du supérieur contre 31 % des hommes.

On notera toutefois que la part des femmes faiblement diplômées est également supérieure à celle des hommes, 20% contre 18%. Cet élément ne se vérifie pas chez les jeunes : 27% des hommes de 15-24 ans ont un faible niveau de diplôme contre 20% des femmes.

Enfin, en ce qui concerne les personnes à niveau de diplôme intermédiaire, leur effectif est stable sur la période. Le plus fort taux est observé chez les 15-24 ans qui sont 42% à avoir un diplôme intermédiaire contre 29% des 25-54 ans.

4. L'emploi salarié à Grenoble : des secteurs, domaine d'emploi et contrats générateurs à bas salaires

Dans cette partie de l'ABS, il est proposé une analyse de données transmises par l'INSEE issues de l'exploitation statistique des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS). Elles permettent l'étude, pour l'année 2012, des emplois et des salaires des grenoblois salariés selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, rémunération, ...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, qualification, ...) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille, ...).

En lien avec le sujet de cette ABS, il a été fait le choix de cibler l'analyse sur les bas salaires chez les salariés grenoblois, avec pour objectif d'améliorer la connaissance des secteurs, domaines et types de contrats qui tendent à générer des situations de pauvreté.

A noter : cette analyse ne nous permet pas de parler de ménages en situation de pauvreté au travail dans la mesure où les données ne fournissent pas d'information sur la typologie des ménages et les éventuelles autres ressources. En revanche, elle apporte une connaissance fine de l'emploi salarié des grenoblois.

Le niveau retenu pour le seuil de bas salaires est de 865 euros mensuels, soit 50% de la médiane des revenus nationaux. Cela correspond à un peu moins de 80% du SMIC net mensuel net en 2012.

A. Des jeunes et seniors davantage concernés

En 2012, 27% des grenoblois salariés, soit 20 870 personnes ont perçu un salaire mensuel (indemnités chômage incluses) inférieur à 865 euros, taux significativement supérieur à la moyenne départementale.

Ce taux est très différencié selon les tranches d'âge : si moins de 20% des 25-59 ans sont concernés, les 15-24 ans sont 60% à percevoir une rémunération inférieure à 865 euros mensuels.

Quant aux seniors, la part de personnes concernées par une situation de bas salaire n'est pas supérieure chez les 55-59 ans par rapport aux tranches d'âge inférieur mais elle croît nettement à partir de 60 ans. Chez les plus de 65 ans, ce sont plus d'un salarié sur deux qui gagnent moins de 865 euros mensuels. Néanmoins, cet élément doit être relativisé, les effectifs étant relativement faibles : en 2012, 620 grenoblois de plus de 65 ans sont salariés dont 330 à bas salaire (soit 53%).

Un développement du travail pendant la retraite observé par l'INSEE, INSEE Première n°1449, juin 2013

A partir de l'enquête Emploi 2012 et de son module complémentaire sur le passage de l'emploi à la retraite, l'INSEE met en évidence le développement important du cumul retraite et emploi. En effet, en 2012 7% des personnes âgées de 60 à 69 ans (ayant travaillé après 50 ans) occupent un emploi, le plus souvent à temps partiel, proportion qui a doublé par rapport à 2006. Si les personnes profitent de l'assouplissement des possibilités et modalités de cumul, elles expliquent ce choix pour plus de 50% d'entre elles par des raisons financières : retraite insuffisante pour vivre aujourd'hui ou souhait d'améliorer leur retraite de demain. Une surreprésentation des cadres et diplômés du supérieur ainsi que des commerçants et professions libérales est constatée.

Chiffre clé : 27% des grenoblois salariés ont perçu un salaire mensuel inférieur à 865 euros en 2012

B. A tous les âges, une problématique plus féminine néanmoins des hommes qui ne sont pas épargnés

54% des grenoblois salariés gagnant moins de 865 euros mensuels sont des femmes (soit 11 220 femmes), tandis qu'elles représentent 46% de l'ensemble des salariés. A toutes les tranches d'âge la part des salariés à bas salaire est plus importante chez les femmes que chez les hommes. L'écart est de 8 points pour les personnes âgées de 25-54 ans, de 9 points pour les 55-64 ans et de 15 points chez les jeunes de 15-24 ans.

Toutefois, il convient de ne pas sous-estimer la problématique chez les hommes, l'effectif masculin percevant des revenus inférieurs à 865 euros mensuels étant important : 46% de l'ensemble, soit 9650 personnes.

Tableau 1 : Salariés à bas salaire grenoblois par sexe et âge

	Hommes		Femmes	
	Effectifs	% des salariés masculins de la tranche d'âge	Effectifs	% des salariés féminins de la tranche d'âge
15-24 ans	4137	53%	4310	68%
25-54 ans	4884	16%	5828	24%
55-64 ans	489	13%	895	21%
65 ans et plus	141	45%	189	62%
Total	9651	46%	11222	54%

Source : DADS, 2012

C. L'hébergement-restauration et les activités de service, plus de 50% de salariés à bas salaire

A partir de ces données, on observe des domaines et secteurs d'activité au sein desquels les personnes faiblement rémunérées sont plus représentées.

L'analyse par grands domaines d'emploi, met nettement en évidence la situation des salariés employés par des particuliers. Plus de 6 salariés sur 10 perçoivent une rémunération mensuelle inférieure à 865 euros. Ce sont principalement des femmes (1070 femmes pour 100 hommes) qui effectuent des travaux de ménage, de garde d'enfants, d'aide à domicile, ...

Dans le secteur privé, plus d'un tiers des femmes et un quart des hommes sont concernés par cette situation.

Enfin, dans la fonction publique, les bas salaires sont plus fréquents dans la fonction publique territoriale chez les femmes (1/4 des femmes salariées de la fonction publique territoriale concernées) **et dans la fonction publique hospitalière chez les hommes** (1/4 des hommes salariés de la fonction hospitalière). On notera néanmoins qu'en effectif, la fonction publique d'Etat est celle qui embauche le plus de salariés à bas salaires : 2 165 grenoblois, contre 1 242 pour la fonction publique territoriale et 648 pour la fonction publique hospitalière.

Tableau 2 : Salariés à bas salaire grenoblois par domaine d'activité et par sexe

		Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Fonction publique autres	Privé	Particuliers employeurs
Hommes	Effectifs	1 127	392	212	283	7 535	102
	% des salariés masculins du domaine	13%	21%	25%	18%	26%	83%
Femmes	Effectifs	1 038	850	436	217	7 611	1 070
	% des salariés féminins du domaine	18%	25%	19%	21%	36%	62%
Total	Effectifs	2 165	1 242	648	500	15 146	1 172
	% des salariés du domaine	15%	23%	20%	19%	30%	63%

Source : DADS, 2012

Plus finement, on note une représentation marquée des bas salaires dans les secteurs de l'hébergement-restauration (près de 54% des salariés), des autres activités de services (51% des salariés) et de la fabrication (42% des salariés). Toutefois, en effectif ce sont les secteurs de l'administration publique-enseignement-santé, des activités scientifiques et techniques et du commerce qui embauchent le plus de salariés dont la rémunération mensuelle est inférieure à 865 euros par mois. Viennent ensuite les secteurs de l'hébergement-restauration et les autres activités de services.

Tableau 3 : Salariés à bas salaire grenoblois par secteur d'activité

	Fabrication	Fabrication électrique, informatique	Fabrication autres produits industriels	Industries extractives	Construction	Commerce	Transports et entreposage
Effectifs	243	653	329	97	731	2 478	370
% des salariés du secteur	42,4%	13,1%	13,4%	12,7%	26,5%	33,7%	16,6%
	Hébergement - restauration	Information - communication	Activités financières – assurance	Activités immobilières	Activités scientifiques - techniques	Administration publique enseignement santé	Autres activités de services
Effectifs	2 202	496	258	153	4 327	6 688	1 793
% des salariés du secteur	53,8%	13,0%	15,2%	20,3%	30,0%	23,4%	51,1%

Source : DADS, 2012

D. Temps partiel et contrats précaires : les facteurs explicatifs des bas salaires

Ce dernier point confirme des facteurs explicatifs des faibles niveaux de rémunération pressentis que sont les emplois à temps partiels et les emplois précaires.

En effet, plus d'un salarié en CDD et contrat de travail temporaire sur deux a un revenu inférieur au seuil retenu, contre 19% des personnes en CDI.

Tableau 4 : Salariés à bas salaire grenoblois par type de contrat

	Apprentissage	Autres	CDD	CDI	Contrat de travail temporaire
Effectifs	849	3 533	7 691	7 408	1 392
% des salariés avec ce type de contrat	66%	17%	52%	19%	50%

Source : DADS, 2012

De la même façon, plus d'un salarié, femme ou homme, sur deux à temps partiel (moins de 80% de 1820 heures, soit 52 semaines de 35 heures) **perçoit une rémunération mensuelle inférieure à 865 euros contre 16% des personnes ayant eu un emploi à temps complet** (les personnes à temps complet percevant une rémunération mensuelle inférieure à 865 euros n'étant donc pas en emploi toute l'année).

A noter : les données ne distinguent pas les temps partiels « subis » des temps partiels « choisis ».

Tableau 5 : Salariés à bas salaire grenoblois selon le temps de travail et le sexe

		Temps complets	Temps Partiels
Hommes	Effectifs	5 043	4 069
	% de salariés masculins avec ce type de contrat	15%	54%
Femmes	Effectifs	4 154	6 113
	% de salariés féminins avec ce type de contrat	19%	52%
Total	Effectifs	9 197	10 182
	% de salariés avec ce type de contrat	16%	53%

Source : DADS, 2012

Ce qu'il faut retenir...

Une situation plutôt favorable de Grenoble comparativement aux villes du panel de comparaison dont témoigne :

- le revenu disponible médian annuel parmi les plus élevés du panel
- le taux de pauvreté parmi les plus faibles du panel
- le taux de chômage relativement contenu sur toutes les tranches d'âge
- la part d'actifs cadres la plus importante des villes du panel
- la part de personnes diplômées du supérieur la plus importante des villes du panel

Toutefois, un territoire marqué par les inégalités avec des publics plus touchés par les situations de précarité et de pauvreté :

- un quart des moins de 30 ans sous le seuil de pauvreté et un quart des jeunes actifs de moins de 25 ans au chômage (taux restant néanmoins inférieurs à la plupart des villes du panel de comparaison)
- un tiers des familles monoparentales sous le seuil de pauvreté, un revenu médian disponible de près de 5000 euros inférieur à celui des couples avec enfants
- une concentration des situations de pauvreté dans les secteurs 5 et 6 (respectivement 30% et 38% des moins de 65 ans couvertes par un allocataire CAF à bas revenus) et plus largement dans les quartiers d'habitat social, une pauvreté qui touche particulièrement les moins de 16 ans
- 27% des salariés pouvant être considérés à bas salaires (< 865 euros mensuels), situations touchant principalement les personnes à temps partiel ou en contrats instables et les secteurs de l'hébergement-restauration, du commerce, des autres activités de services mais également de l'administration publique-enseignement-santé et des activités scientifiques et techniques

Des évolutions marquées qui doivent retenir l'attention :

- un accroissement du nombre de personnes vivant sous le seuil de bas revenus dans tous les secteurs entre 2008 et 2014 et notamment dans les secteurs 2 et 4, relativement préservés de la pauvreté jusqu'à récemment
- une augmentation du nombre de chômeurs entre 2007 et 2012 plus marquée dans les secteurs 1 et 5, augmentation confirmée par les données Pôle Emploi sur le nombre de DEFM (+56% entre 2008 et 2015)
- une diminution de 2% par an du nombre de personnes non diplômées entre 2007 et 2012, évolution qui ne se vérifie pas dans les secteurs 5 et 6.

PARTIE 2



LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL : CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS

La notion de « travailleur pauvre » ou « working poor » est apparue dans les années 1960 aux Etats-Unis pour désigner une personne qui bien que travaillant, vit dans un ménage pauvre. Cette problématique est pendant longtemps restée plutôt anglo-saxonne, le travail était considéré comme protecteur dans la majorité des autres pays de niveau de développement comparable et les inactifs étant les plus concernés par les situations de pauvreté. Depuis les années 1990, la problématique de pauvreté des travailleurs s'étend à tous les pays développés à des degrés divers selon les caractéristiques de leur marché du travail et de leur système de protection sociale¹¹.

Cette partie apporte quelques éléments permettant de définir et borner la thématique puis a pour ambition de répondre aux objectifs de mesure, de caractérisation et d'identification des difficultés du public concerné par la pauvreté au travail au niveau local.

1. Comment définir la notion de « travailleur pauvre » ?

Parler de « travailleur pauvre » n'est pas évident. Cette catégorie est un construit social qui demande, pour être étudiée, d'avoir au préalable défini le terme « travailleur » et ce que signifie « être pauvre ». De plus, l'association de ces deux notions pose un problème majeur : le travail ou la situation vis-à-vis de l'emploi concerne l'individu tandis que la pauvreté s'appréhende au niveau du ménage.

Qu'est-ce que la pauvreté ?	pauvreté absolue	absence des biens de 1 ^{ère} nécessité, peu pertinent dans les sociétés développées
	pauvreté en conditions de vie	privation d'un ensemble de bien jugés nécessaires, comparaisons difficiles entre sociétés et entre ménages
	pauvreté relative	mesure quantitative par rapport à une référence, un seuil, c'est une approche par les inégalités et non les besoins à satisfaire
	pauvreté subjective	perception des ménages de leur situation
Qu'est-ce qu'un travailleur ?	type de travail pris en compte	emploi circonscrit à la question marchande, à l'apport d'une rémunération
	positionnement du statut de chômeur	le travail renvoie à la population active, c'est celle en emploi et celle au chômage

A noter : Des éléments théoriques plus détaillés sur les notions de pauvreté et de travail sont apportés en annexe 4 de ce document.

Les travailleurs pauvres sont des individus vivant au sein de ménages pauvres.

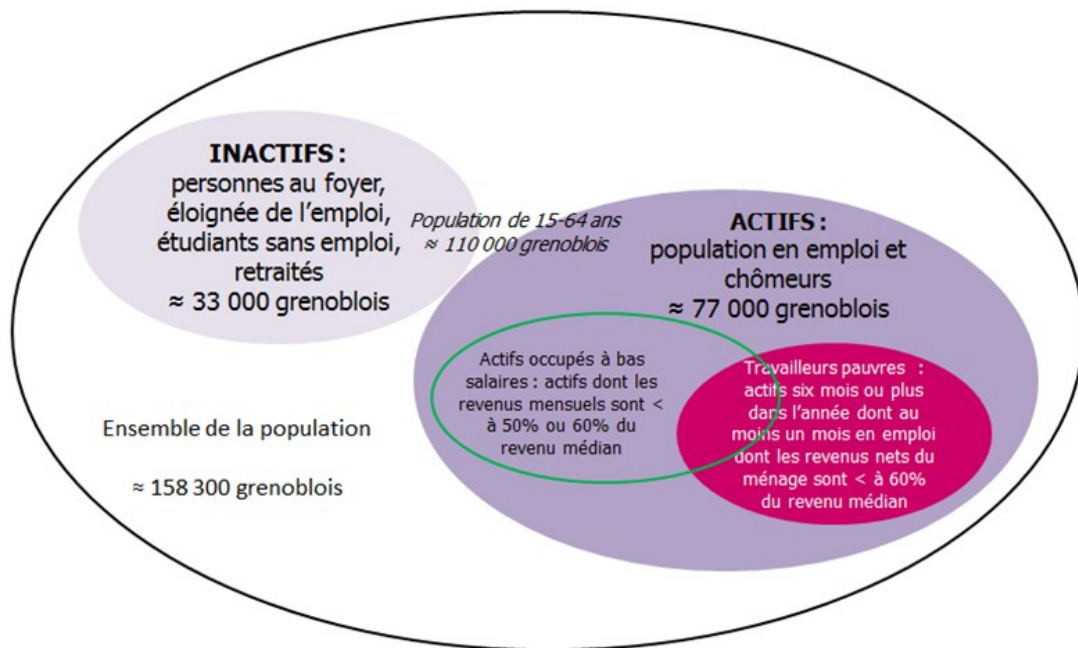
Aussi, la définition la plus communément utilisée en France est la suivante : « *une personne fait partie des travailleurs pauvres si elle est déclarée active (ayant un emploi ou au chômage) six mois ou plus dans l'année, dont au moins un mois en emploi et si elle appartient à un ménage dont les revenus nets sont inférieurs à 60 % du revenu médian.* »

On soulignera la distinction à opérer entre la catégorie sociale des travailleurs pauvres et celles des salariés à bas salaires, public sur lequel ont pu être apportées des données à l'échelle grenobloise dans la 1^{ère} partie de ce document. Les données relatives au salaire sont des données individuelles qui ne disent rien sur les revenus totaux du ménage et sur la structure de ce dernier. Elles ne permettent donc pas d'identifier des situations réelles de pauvreté des ménages.

Le graphique ci-dessous propose une représentation simplifiée des notions définies préalablement dans cette analyse des besoins sociaux, illustrée de quelques ordres de grandeur propre à la situation grenobloise.

11.CAZENAVE M-C., 2006, « Les travailleurs pauvres dans les pays développés : acquis et controverses », *Les Travaux de l'Observatoire 2005-2006*, ONPES.

Figure 1. Schéma synthétique du positionnement de la catégorie des « travailleurs pauvres » et ordres de grandeur



Point d'attention : La pauvreté au travail peut prendre des visages différents en fonction des définitions et seuils retenus. Historiquement, les pays ont fait le choix de définitions différentes à l'origine de la diversité et de la non comparabilité des chiffres données par les études nationales successives.

Une illustration de l'importance des définitions dans la statistique à partir de l'article de Guillaume Allègre présenté au Congrès de l'AFEP, 2014

S'il on retient la définition du travailleur du US Bureau of Labour Statistics (soit actif pendant au moins 6 mois dans l'année) le taux de pauvreté des travailleurs en France est de 9,3% contre 7,2% en utilisant la définition de l'INSEE (actif au moins 6 mois dont 1 mois occupé) et 6,4% avec la définition Eurostats (actif occupé au moins 7 mois).

Autre exemple, le classement des pays peut être modifié selon le seuil choisi. Lorsqu'il est utilisé un seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian national, la Suède est parmi 5 pays retenus pour la comparaison (Allemagne, France, Espagne, Suède, Royaume-Uni), le pays qui présente le taux de pauvreté des travailleurs le plus faible alors qu'avec un seuil à 50%, c'est la France.

Choix méthodologiques

Il n'existe pas de données parfaites d'analyse de la pauvreté au travail au niveau local. Des choix méthodologiques ont dû être réalisés.

Cette étude se donne pour ambition, afin de caractériser le contexte grenoblois, de combiner les approches complémentaires de la pauvreté des travailleurs en mobilisant des méthodes qui permettent :

*- de nourrir d'une part, **l'analyse de la pauvreté relative en s'appuyant sur les données de la CAF***

*- et d'autre part, **l'analyse de la pauvreté en conditions de vie et de la pauvreté subjective à partir du recueil d'éléments qualitatifs***

Approche quantitative : mesure du phénomène de pauvreté au travail permise par l'étude des données CAF à l'échelle locale. On notera que ces données sont les seules à l'échelle communale et infra-communale à permettre le croisement indispensable pour qualifier une situation de pauvreté au travail, de données sur le statut vis-à-vis de l'emploi des personnes composant un ménage, de données sur les ressources de ce dernier et de données relatives à la typologie du ménage. D'autres données statistiques issues des bases de données et rapports d'activité des services du CCAS, de la Ville et de leurs partenaires sont également utilisés notamment à titre illustratif de la présence ou non présence des travailleurs pauvres dans le spectre de l'action sociale ainsi que de la grande hétérogénéité des profils et difficultés que recouvre ce public.

Approche qualitative : entretiens individuels ou collectifs semi-directifs réalisés avec une cinquantaine de professionnels (acteurs institutionnels et associatifs, cf. liste des acteurs rencontrés en annexe) et une quinzaine de personnes concernées par une situation de pauvreté au travail. Ces personnes ont pu être identifiées et rencontrées grâce à plusieurs services du CCAS et structures partenaires (plateforme mobilité, plateforme budgétaire, SATIS, UMHIJ, FJT des Iles).

2. Mesure du phénomène de pauvreté au travail à l'échelle nationale et locale

A noter : Un positionnement du cas français par rapport à l'Allemagne et à la zone Euro à partir des données Eurostats est proposé en annexe 5 de ce document.

En référence aux éléments présentés en partie 1 de ce document sur les allocataires CAF et leurs ayant-droits, les données CAF offrent une bonne couverture de la pauvreté des actifs. Cette partie présente donc une mesure du phénomène de travailleurs pauvres à partir des données de la CAF de l'Isère. Celles-ci permettent de distinguer le statut vis-à-vis de l'emploi des ménages vivant sous le seuil de bas revenus, à savoir actif occupé ou non occupé au 31/12/14 ainsi que leur composition, personnes seules, familles monoparentales, couples sans enfant et couple avec enfants, ces deux caractéristiques étant retenues dans la études nationales comme facteurs explicatifs du risque de pauvreté au travail.

Situation sur le marché du travail et conditions d'emploi mais pas seulement selon l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale ¹²

Le revenu du travailleur est d'abord déterminé par sa situation sur le marché du travail, en emploi ou chômage, le fait d'être au chômage constituant un risque de pauvreté laborieuse important. Les conditions d'emploi sont également plus ou moins favorables, les personnes à temps partiel étant plus exposées aux situations de pauvreté laborieuse. Enfin, le niveau de rémunération est bien sûr décisif. L'Observatoire rappelle que la moitié des actifs pauvres au début des années 2000 occupent un emploi stable à temps plein, témoignant du fait que « le chômage et la précarité d'emploi ne sont pas les seuls responsables de la pauvreté laborieuse. » [...] « A revenu constant, plus il y a de personnes dans le ménages, plus le revenu par unité de consommation est faible, donc plus le ménage risque d'être pauvre. »

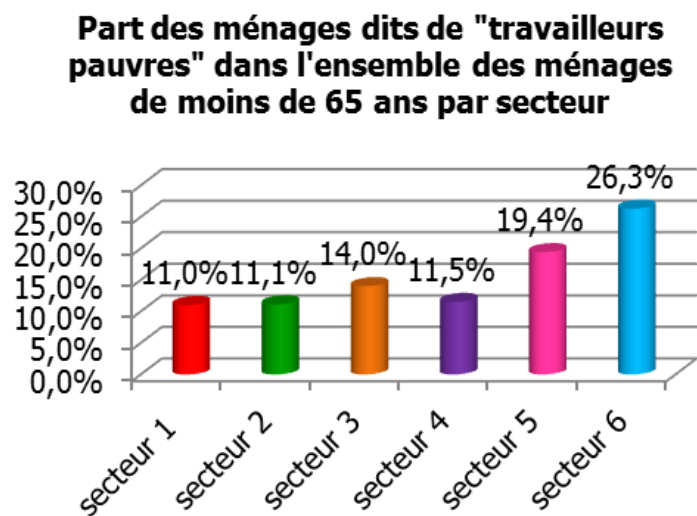
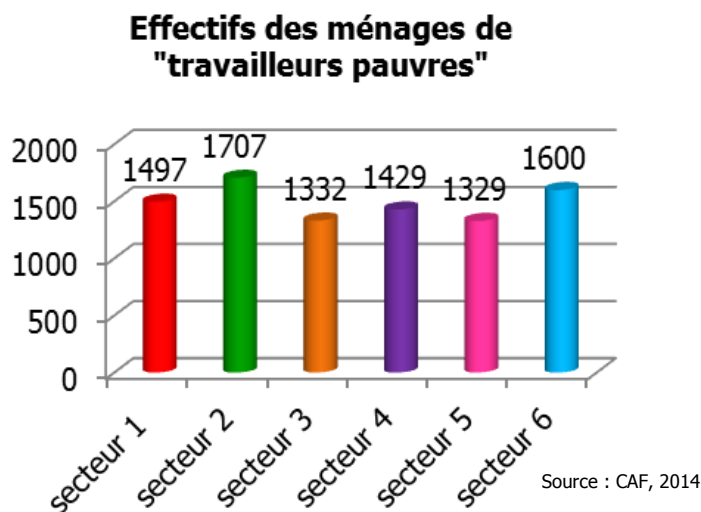
12. CAZENAVE M-C., 2006, op. cit.

A. Une surreprésentation des ménages « travailleurs pauvres » dans le secteur 6 mais un effectif important également dans le secteur 2

En 2014, la CAF de l'Isère recense 8894 ménages dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus et dont au moins une personne est active, soit 14% des ménages dont le chef de famille a moins de 65 ans. *A ces ménages, il serait potentiellement possible d'ajouter les ménages actifs fragiles, soit 3317 ménages qui sont au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations sociales dans la mesure où les revenus du travail ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté. Toutefois dans les observations qui suivent ces ménages ne sont pas inclus.*

Chiffre clé : 14% des ménages de moins de 65 ans sont considérés comme travailleurs pauvres

Comme pour de nombreux indicateurs, la comparaison des 6 secteurs de la ville est intéressante à deux niveaux : effectifs et poids dans l'ensemble des ménages. **Si le secteur 2 est celui qui présente l'effectif de ménages le plus important (1707 ménages),** le secteur 6 arrive tout de suite derrière (1600 ménages) alors qu'il abrite un nombre de ménages de moins de 65 ans plus de deux fois moins élevé. **Ainsi, on observe une nette surreprésentation de ces ménages au sein du secteur 6 (26%) contre environ 11% dans les secteurs 1, 2 et 4.**



Chiffre clé : Un ménage de moins de 65 ans sur 4 est un ménage de travailleurs pauvres dans le secteur 6

B. En majorité des ménages avec au moins un actif

Près de 70% de ces ménages de travailleurs pauvres sont composés d'au moins un actif occupé, soit 6035 ménages. Ils se répartissent entre ménages composés :

- d'une personne (avec ou sans enfants) active occupée,
- d'un couple où les deux personnes sont actives occupées,
- et enfin, d'un couple au sein duquel seule une personne est active occupée, l'autre pouvant être au chômage ou inactive.

Dans ces 6035 ménages vivent 6536 travailleurs pauvres. On notera que les couples d'actifs occupés ne représentent que 6% de l'ensemble, **le fait d'être deux personnes en emploi au sein d'un ménage limitant donc le risque de pauvreté.**

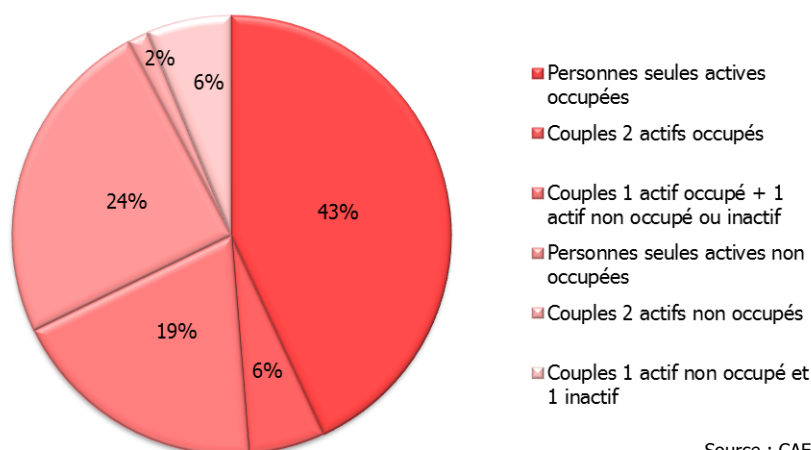
Les 30% restants, soit 2859 ménages, sont des ménages au sein desquels aucun actif n'est en emploi. Ils se répartissent entre ménages composés :

- d'une personne (avec ou sans enfants) au chômage,
- d'un couple de deux actifs au chômage,
- et enfin d'un couple d'un actif au chômage et d'un inactif.

Dans ces ménages vivent 3334 travailleurs pauvres.

Au total, la CAF recense donc 9870 travailleurs pauvres au sein de ces 8894 ménages, se répartissant équitablement entre femmes et hommes. Toutefois une différence à souligner, les femmes sont plus nombreuses que les hommes actifs occupés en situation de pauvreté (3386 contre 3150) tandis que les hommes sont plus nombreux à être actifs au chômage en situation de pauvreté (1773 contre 1561).

Répartition des ménages de "travailleurs pauvres" connus de la CAF selon le statut vis-à-vis de l'emploi



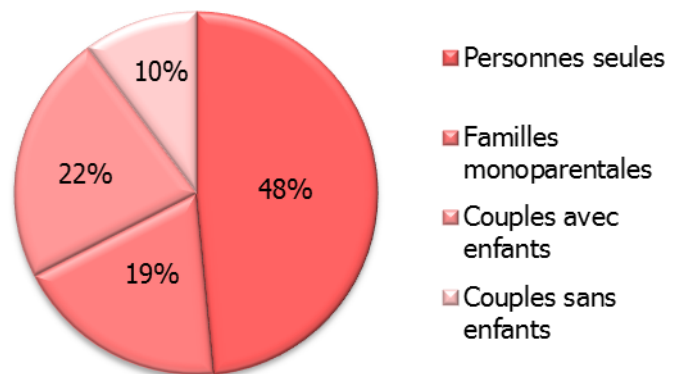
Source : CAF, 2014

A l'échelle des secteurs de la ville, la répartition entre ménages d'actifs occupés et ménages sans actif occupé est très proche pour 5 des 6 secteurs. Elle est comprise entre 29% de ménages sans actif occupé pour le secteur 2 et 33% pour le secteur 5. **Le secteur 6 se distingue avec une représentation plus marquée des ménages ne comportant aucun actif occupé, plus de 40%.**

C. Une structure par type de ménage qui révèle la vulnérabilité des familles monoparentales

La représentation par types de ménages des ménages de « travailleurs pauvres » diffère de celle observée sur l'ensemble des ménages grenoblois de moins de 65 ans sur plusieurs points. **En effet, tandis que les familles monoparentales représentent 9% des ménages dont le chef de famille est âgé de moins de 65 ans, elles représentent près de 20% des ménages de « travailleurs pauvres.** Le constat est inverse pour les couples sans enfant. Tandis qu'ils représentent 16% des ménages de moins de 65 ans, ils ne pèsent que pour 10% des ménages de « travailleurs pauvres ».

Répartition des ménages de "travailleurs pauvres" selon la structure du ménage

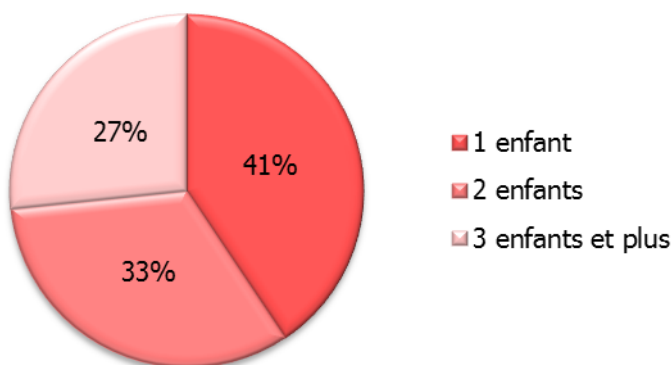


Source : CAF, 2014

Chiffre clé : 20% des ménages de travailleurs pauvres sont des familles monoparentales

D. Parmi les familles avec enfants, une surreprésentation des familles nombreuses

Répartition des familles avec enfants de "travailleurs pauvres" selon le nombre d'enfants



Source : CAF, 2014

Parmi les 3678 familles avec enfants considérées comme ménages de « travailleurs pauvres », 27% sont des familles nombreuses (3 enfants et plus) tandis que ces familles représentent 17% des familles avec enfants grenobloises. **Ainsi, plus la famille est grande plus le risque de connaître une situation de pauvreté au travail est élevé, les ressources devant être plus importantes pour couvrir les besoins.**

E. Une dépendance aux prestations sociales de la CAF variable entre ménages

Ces données témoignent de la diversité des situations au sein même du groupe de ménages de « travailleurs pauvres ». Pour moitié, les prestations CAF représentent moins de 50% des ressources et pour l'autre moitié plus de 50%. On soulignera une surévaluation du nombre de ménages dont les prestations CAF sont comprises entre 76 et 100% des ressources du fait de l'impossibilité d'exclure de l'analyse, des ménages dont les membres sont au chômage sans jamais avoir été occupés au cours de l'année.

Cette répartition diffère assez fortement si l'on distingue les ménages avec au moins un actif occupé des ménages au sein desquels aucun actif n'est occupé. Les prestations CAF représentent moins de 50% des ressources pour 56% des ménages de la 1^{ère} catégorie contre 35% de la 2^{nde}.

Définitions

Entrée en vigueur en France métropolitaine le 1er juin 2009, le dispositif RSA présente deux composantes : le RSA socle et le RSA activité.

Le RSA socle est la composante « minimum social » du RSA. Il vise à garantir un minimum de ressources aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour bénéficier du RSA il faut être résident de nationalité française en France métropolitaine et avoir plus de 25 ans. Les droits au RSA s'étendent aux personnes de moins de 25 ans s'ils assument la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître ainsi qu'aux conjoints. Pour les résidents étrangers des conditions de régularité et de durée de séjour s'appliquent. L'accès aux droits est réévalué tous les 3 mois.

Une majoration s'applique au RSA pour les parents isolés ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

Le RSA activité vise à compléter les ressources du foyer lorsque les revenus d'activité sont inférieurs à un certain seuil afin de garantir un montant minimum de ressources. Le montant du minimum garanti dépend de la composition du foyer et du niveau des revenus d'activité. Il est calculé en additionnant la somme du RSA socle et 62% des revenus d'activités totaux. Ainsi, le seuil de sortie du RSA est d'environ 1,2 SMIC net à temps plein pour une personne seule n'ayant pas d'autres ressources que ses revenus d'activité et de 2,5 SMIC net à temps plein pour un couple avec deux enfants.

Le RSA jeunes mis en place le 1^{er} septembre 2010 est destiné aux personnes de 18-24 ans sans enfant à charge ou à naître pouvant justifier d'au moins 2 ans d'activité en équivalent temps plein au cours des trois années précédant la demande.

A noter : Dans le cadre de la loi n°2015-994 relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015 et depuis le 1^{er} janvier, la prime d'activité remplace la prime pour l'emploi, dispositif trop peu ciblé sur les ménages modestes et le RSA activité marqué par un fort taux de non recours. Ce dispositif destiné aux travailleurs modestes de plus de 18 ans, salariés ou non-salariés (dont élèves, étudiants, stagiaires qui ont une activité professionnelle), a pour objectif d'encourager l'exercice ou la reprise d'une activité professionnelle et de soutenir le pouvoir d'achat. Dans une perspective de renforcement du soutien aux travailleurs, une bonification individuelle est créée à destination des personnes travaillant au-delà d'un mi-temps.

Datant de 2014, les données de l'étude sont antérieures à la mise en place de la prime d'activité, c'est pourquoi il est proposé une comparaison de la notion de travailleurs pauvres à la catégorie des bénéficiaires du RSA activité.

Un des objectifs affichés du RSA, en particulier du RSA activité est de lutter contre la pauvreté des travailleurs et de leur famille.

Il apparaît donc intéressant d'observer à partir des données de la CAF, si le groupe considéré comme « travailleurs pauvres » et celui des bénéficiaires du RSA activité sont pleinement ou non superposables.

Or, les différences sont nettes : premièrement, tandis que sont recensés 8894 ménages considérés comme faisant partie de la catégorie des « travailleurs pauvres » dont 6035 composés d'au moins un actif occupé, les ménages bénéficiaires du RSA activité sont au nombre de 2550, pour 3345 personnes adultes concernés. Deuxièmement, parmi les 2550 ménages bénéficiaires du RSA activité, 1808 vivent sous le seuil de bas revenus.

Ainsi, près de 70% des ménages de « travailleurs pauvres » ne perçoivent pas le RSA activité et 30% des ménages bénéficiaires du RSA activité sont au-dessus du seuil de bas revenus.

On notera que la structure des ménages bénéficiaires du RSA activité diffère assez fortement de celle des travailleurs pauvres :

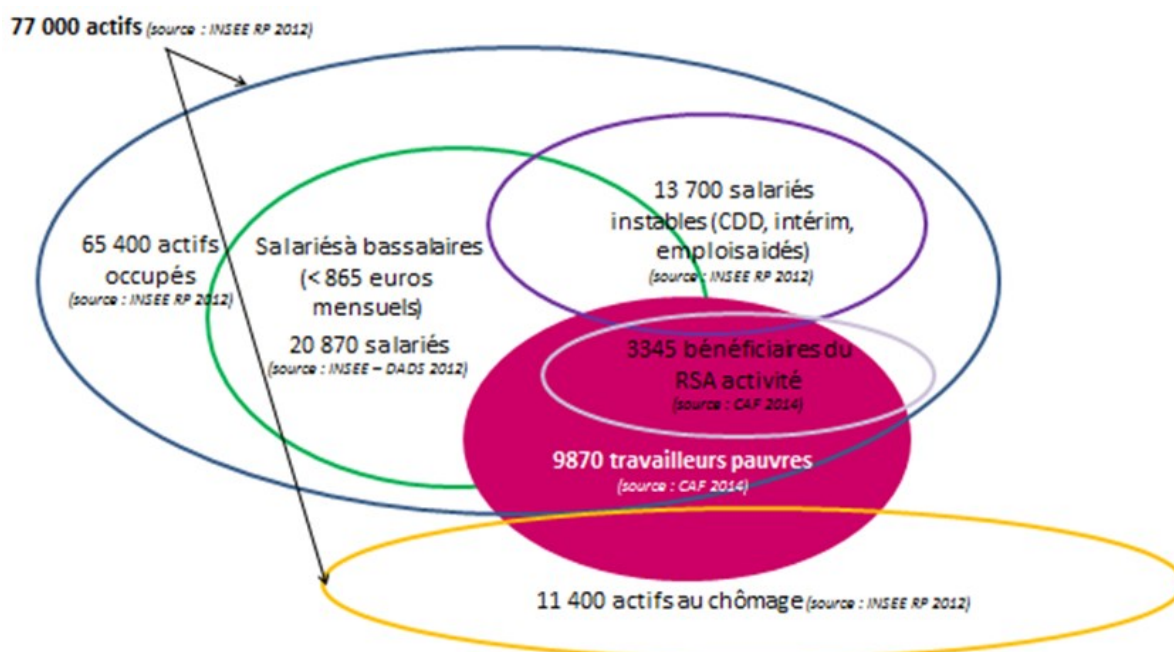
- les familles monoparentales sont encore davantage représentées chez les bénéficiaires du RSA activité (26% contre 19%)
- les couples avec enfants et les personnes seules sont quant à elles moins représentées (respectivement 8% et 43% contre 22% et 10%)

« Travailleurs pauvres » et « bénéficiaires du RSA activité », des catégories non superposables selon une étude de la CNAF¹³

Cette étude approfondie met en évidence un non-recoupement entre la population de travailleurs pauvres pourtant cible du dispositif et les bénéficiaires du RSA activité. Globalement et sur barème, « une partie des foyers pauvres au sens Eurostats avec deux ou trois enfants n'ont pas droit au RSA activité tandis que la plupart des foyers avec moins de deux enfants peuvent percevoir le RSA sans être pauvres ». Les causes identifiées de ce non-recoupement sont à trouver au niveau des définitions, basée sur des conventions pour les travailleurs pauvres et administrative pour les bénéficiaires du RSA : ainsi les notions de « travail », « d'horizon temporel d'évaluation des revenus », « de ressources à prendre en compte » et « d'unité de vie considérée » diffèrent selon que l'on parle des travailleurs pauvres ou des bénéficiaires du RSA activité.

Ci-dessous un graphique de synthèse permettant de positionner les différents publics : actifs occupés, actifs au chômage, salariés instables, bénéficiaires du RSA activité et approche des travailleurs pauvres à partir des données CAF et dans le contexte grenoblois.

Figure 2. Schéma synthétique des données relatives à la pauvreté au travail



13. MARC C., PUCCI M., 2011 « Le RSA activité est-il ciblé sur les travailleurs pauvres au sens Eurostats ? », Politiques sociales et familiales, n°104.

Parmi les quatre directions opérationnelles du CCAS, six des huit pôles recevant directement du public sont susceptibles de toucher à travers leurs services et actions des grenoblois en situation de pauvreté au travail. Les deux pôles non concernés par la thématique sont ceux exclusivement dédiés aux personnes âgées, soit le pôle « Personnes âgées services à la personne » de la DIOS et le pôle « Établissements liés à la dépendance » de la DEH. **On soulignera qu'aucun de ces six pôles ne délivre de services ou ne met en œuvre d'action dont un des critères d'accès porte sur le statut vis-à-vis de l'emploi. Le fait d'être en emploi n'est donc ni facteur d'exclusion, ni facteur d'accès aux services et actions du CCAS.**

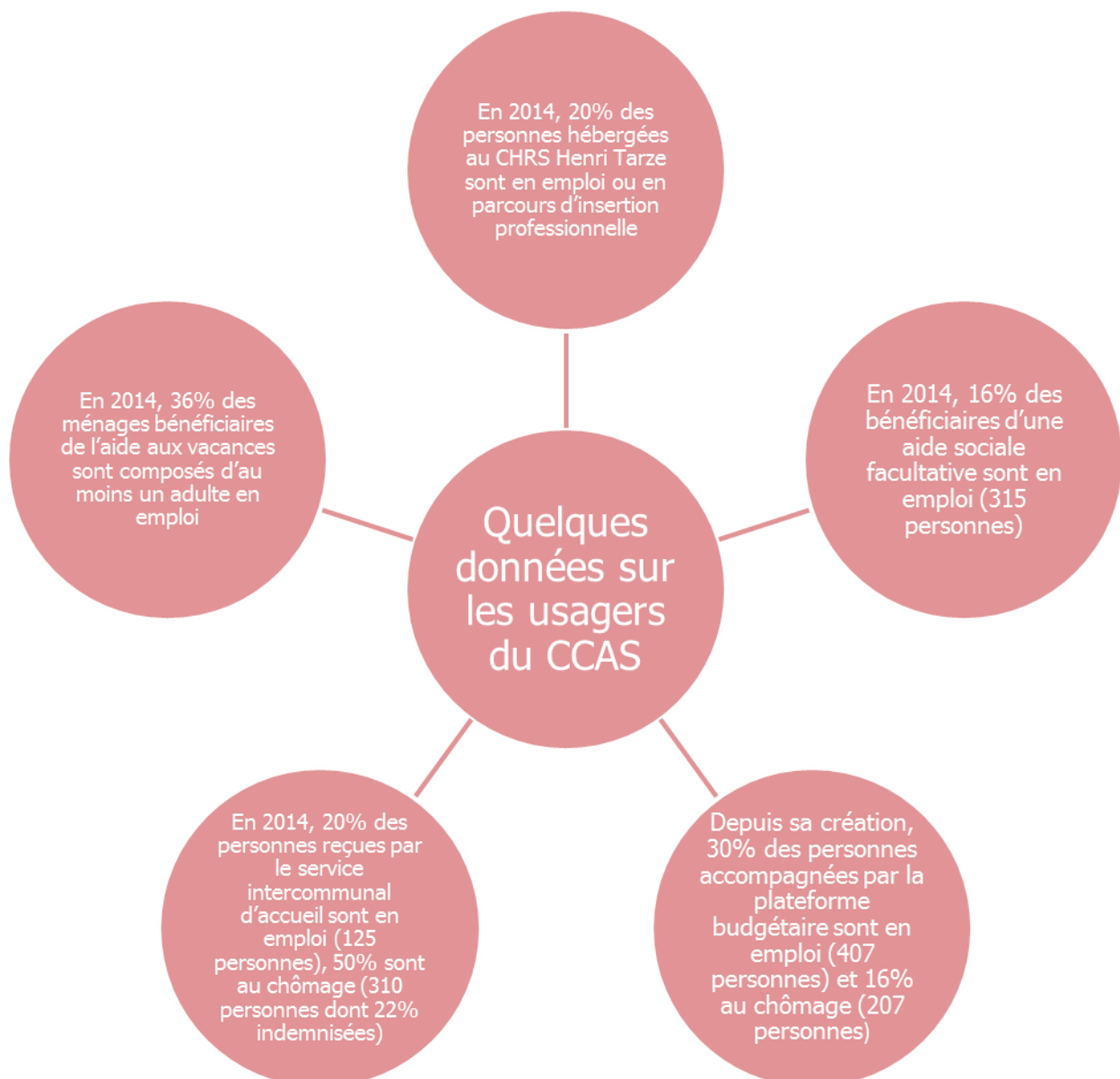
	Direction de l'action territoriale (DAT)	Direction de l'Intervention et de l'observation sociale (DIOS)	Direction des Établissements d'Hébergement (DEH)	Direction de l'Action Sociale Petite-Enfance (DASPE)
Pôles concernées	- Territoires	- Urgences et précarité sociale - Aide sociale et politiques redistributives	- Logements-foyers et Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	- Mode de garde et suivi des demandes - Gestion des établissements et projets transverses
Quels services susceptibles de toucher des ménages « travailleurs pauvres » ?	Services et actions des Maisons des Habitants implantées dans les 6 secteurs de la Ville, notamment : - Écrivains publics - Ateliers sociolinguistiques - Vacances intergénérationnelles et sorties familles - Paniers solidaires - Pass culture - etc.	Services et accompagnements en direction de personnes en grande précarité : - Service d'orientation (SIA et POHI) - Service d'insertion (SATIS, AVDL) - Intervention spécifiques (MOUS, Maraude, ...) Dispositifs d'aides financières et plateformes d'accompagnement : - Aide sociale facultative - Aide aux vacances - Allocation municipale d'habitation - Plateforme budgétaire - Plateforme précarité énergétique - Plateforme mobilité	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale : - Centre Intercommunale d'Accueil de 71 places - CHRS d'insertion Henri Tarze de 47 places	Équipements et services en direction d'accueil du jeune enfant : - 5 relais assistants maternels - 28 établissements d'accueil du jeune enfant proposant 1272 places - Garde à domicile en horaires atypiques

Il apparaît donc évident que de nombreux ménages de « travailleurs pauvres » sont usagers du CCAS. **Néanmoins, en avoir une vision exhaustive n'est pas possible à ce jour du fait de modalités et indicateurs de suivi des usagers hétérogènes entre directions, pôles, services et actions.** Le suivi des caractéristiques des usagers, bien que réalisé dans tous les services, est le plus souvent adossé aux critères d'accès aux services et actions et/ou aux indicateurs demandés par d'éventuels financeurs.

Un indicateur concernant les ressources des ménages est souvent renseigné mais les modes de calcul des unités de consommation, les ressources prises en compte ainsi que les classes de suivi diffèrent limitant ainsi l'utilisation dans cette étude. Par ailleurs, le croisement avec le statut vis-à-vis de l'emploi n'est que rarement possible. **Aussi, le suivi du statut vis-à-vis de l'emploi et son croisement avec les ressources des ménages constitue un enjeu pour les services du CCAS dans une perspective de mise en place d'une veille continue relative au public « travailleur pauvre ».** On notera néanmoins, qu'au vu des services pour lesquels la donnée sur le statut vis-à-vis de l'emploi est renseignée, un critère précis sur le niveau de ressources n'apparaît pas indispensable, les ménages se trouvant pour la plupart sous le seuil de pauvreté ou s'ils sont au-dessus, présentant des restes à vivre particulièrement faibles ou encore des difficultés importantes renvoyant à une forme de pauvreté non monétaire, intéressante à observer.

Quelques éléments chiffrés peuvent ainsi être apportés à titre illustratif. Ils pourront être réutilisés dans les parties suivantes de ce document lorsque seront abordées les caractéristiques des travailleurs pauvres et leurs difficultés.

La part des publics en emploi ou au chômage est relativement importante dans plusieurs des services du CCAS traduisant d'une part, un accès à des emplois dont les revenus associés ne suffisent pas à couvrir les charges quotidiennes (publics en emploi des services aides sociales facultatives, aides aux vacances et plateforme d'accompagnement budgétaire) et d'autre part, de parcours complexes qui limitent, malgré l'accès à l'emploi, l'accès à un logement stable (public en emploi du service intercommunal d'accueil notamment).



3. Une mesure de la problématique à Grenoble qui masque plusieurs profils et de nombreuses réalités

L'approche quantitative permise par les données CAF a permis de quantifier le phénomène de pauvreté au travail à l'échelle de la ville de Grenoble et de constater la diversité des situations des ménages concernés : statut vis-à-vis de l'emploi, structure familiale ou encore niveau ressources et donc dépendance aux prestations sociales. Les données issues des services du CCAS illustrent également l'ampleur et la variété des problématiques auxquelles les travailleurs pauvres peuvent être confrontés : gestion budgétaire, alimentation, accès aux loisirs et vacances mais également accès à un logement autonome, ...

Toutefois, cette approche quantitative reste insuffisante pour saisir de nombreuses questions qui se posent autour de la problématique de pauvreté au travail :

- Qui sont ces personnes ?
- Quels types d'emploi occupent-elles ?
- Sont-elles en emploi la majorité du temps ?
- Ont-elles des ressources proches du seuil de bas revenus ou au contraire pouvons-nous en trouver en-dessous du seuil de grande pauvreté ?
- Quels sont les freins à un emploi plus stable et/ou plus rémunérateur qu'elles rencontrent ?
- Quelles sont les conséquences de ces situations ? Comment cela se traduit au quotidien ?
- Existe-t-il des particularités grenobloises ?

Une **approche qualitative est donc indispensable** afin d'apporter des éléments de réponse à ces différentes questions et de dépasser certaines limites associées à l'approche quantitative telles que celles liées à une définition de la pauvreté uniquement centrée sur les ressources et non sur les charges.

A. Grenoble, un marché de l'emploi peu accessible pour les personnes faiblement qualifiées

Concernant le marché de l'emploi et en lien avec la problématique de la pauvreté au travail, le territoire grenoblois apparaît marqué par trois caractéristiques majeures.

La première concerne la structuration de l'économie qui est, davantage que sur de nombreux territoires, tournée vers **des activités demandant de hauts niveaux de qualification**. La forte représentation des personnes diplômées du supérieur parmi celles ayant quitté le système scolaire ainsi que des catégories socioprofessionnelles supérieures parmi les actifs en témoignent (cf. partie 1). De plus, **ce haut niveau d'exigences** indispensable à certains secteurs tend à s'étendre à d'autres moins concernés par des besoins en main d'œuvre très qualifiée, marquant ainsi l'économie grenobloise dans son ensemble.

Deux conséquences principales sont identifiées :

- une **limitation des opportunités pour la main d'œuvre peu qualifiée et/ou peu expérimentée** à l'origine de difficultés d'accès à l'emploi voire de situations d'exclusion du marché du travail
- en revanche, **une présence importante de ménages biactifs à hauts revenus qui génèrent des emplois**, directs à travers les services à la personne ou plus indirects à travers leurs consommations

La seconde est **la présence marquée des étudiants**. En effet, en 2012, plus de 21 000 personnes de 15-64 ans sont élèves, stagiaires ou étudiants à Grenoble. Cette présence massive d'étudiants a certains effets sur le marché du travail. Ce public présente des atouts attractifs pour certains employeurs, tels qu'un bon socle de connaissances et compétences de base, une rapidité d'adaptation et d'intégration ainsi qu'une certaine flexibilité au niveau des horaires et temps de travail sur des temps partiels. **Une concurrence directe s'opère avec des personnes peu qualifiées** qui pourraient occuper des emplois dans le secteur de la grande distribution, de la restauration et plus largement des services.

La troisième caractérise la dynamique du marché de l'emploi. Grâce notamment à un tissu économique diversifié, les effets de la crise économique ont été ressentis plus tardivement que sur d'autres territoires. Toutefois, **depuis 2011 la dégradation du marché de l'emploi est marquée et rapide**. Le nombre de demandeurs d'emploi sur la METRO a presque doublé, passant d'environ 24000 à 43000, touchant prioritairement les personnes peu qualifiées, les jeunes et les seniors. Aujourd'hui, le tissu économique reste relativement riche et diversifié mais offre des opportunités d'emplois technologiques très qualifiés tandis que l'on observe **une poursuite du phénomène de destruction des emplois industriels peu qualifiés avec peu voire pas possibilités de passerelles ou d'offres de substitution**.

Enfin, en marge du marché de l'emploi mais central dans la dynamique d'accès à l'emploi, le territoire grenoblois est caractérisé **par un réseau de transports développé sur un territoire relativement peu étendu facilitant ainsi la mobilité des actifs ainsi que par un réseau de structures de l'insertion professionnelle et sociale important, limitant l'exclusion durable du marché de l'emploi**.

B. Une typologie des publics en situation de pauvreté au travail composée de quatre groupes distincts

L'approche qualitative a permis de déboucher sur une typologie qui distingue différentes situations de pauvreté au travail en fonction du statut vis-à-vis de l'emploi des personnes. Cette distinction apparaît intéressante dans la mesure où elle permet d'identifier des profils sociodémographiques ainsi que des freins à un emploi plus rémunérateur différents selon les catégories proposées.

Des personnes en emploi stable ayant des revenus d'activité peu élevés à très faibles
Des personnes en emploi instable qui alternent périodes occupées et inoccupées
Des personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle
Des inactifs contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins

Des personnes en emploi stable ayant des revenus d'activité peu élevés

Cette première catégorie est peut-être la plus représentative de l'image du « travailleur pauvre ». Elle est aussi celle la plus citée par les professionnels rencontrés. Elle concerne des ménages d'un ou deux actifs qui bénéficient d'un emploi stable trop peu rémunérateur au vu de la composition du ménage :

- **personnes à temps partiel**, pouvant effectuer un très faible nombre d'heures mais également être proches du temps plein
- **personnes à temps plein mais dont le niveau de rémunération reste limité**, au SMIC ou juste au-dessus du SMIC

Cette catégorie regroupe des ménages aux niveaux et sources de revenus diverses, d'un niveau de revenus d'activité très faible pour des personnes qui sont en emploi 3 ou 4 heures par semaine complétés ou non par des prestations sociales telles que le RSA activité à des revenus plus proches du seuil de pauvreté. *A titre d'exemple, en juin 2015, près de 60% des 1005 demandeurs de logement social sur Grenoble passant par le collecteur AMALLIA (soit des salariés d'entreprises de plus de 20 salariés) sont éligibles aux logements PLAI (seuil comparable au seuil de bas revenus).*

Le point de vue des acteurs : des profils emblématiques mais pas seulement

Le phénomène de pauvreté au travail évoque chez tous les acteurs certaines représentations dont ils soulignent à la fois la réalité mais également les limites.

En effet, les profils féminins salariés à temps partiel dans les secteurs du service à domicile et de la grande distribution marquent profondément les représentations de la pauvreté au travail.

Néanmoins, restreindre la problématique des emplois à temps partiel ou faiblement rémunérés à ces secteurs d'activité ou à un profil très majoritairement féminin est erroné.

De nombreux emplois à dominante masculine ainsi qu'une variété de secteurs d'activité sont concernés. Sont notamment cités les secteurs de la propreté, de la sécurité et de l'hôtellerie/restauration.

Parmi les 11 222 grenobloises salariées à bas salaires en 2012, 1467 exercent dans le secteur du commerce et 1305 dans celui des autres activités de services (dont fait partie le service à domicile), soit respectivement 13% et 12% de l'ensemble.

Ce sont les secteurs de l'administration publique, de la santé et de l'enseignement ainsi que des activités scientifiques et techniques qui présentent le plus grand nombre de femmes salariées à bas salaire, respectivement 4412 et 1836 (soit 39% et 16% de l'ensemble).

Parmi les grenoblois salariés à temps partiel et à bas salaires, 60% sont des femmes (6113) et 40% des hommes (4069).

Qu'en disent les secteurs de la restauration et du service à domicile ?

Dans le secteur de la restauration, le recours aux emplois peu qualifiés avec contrat stable à temps partiel apparaît inévitable pour effectuer des missions de service, plonge ou encore commis de cuisine. En effet, les besoins sont concentrés sur les temps de service limitant les possibilités de temps plein et les emplois ne demandent pas de compétence spécifique, limitant ainsi les niveaux de rémunération. Les démarches de recrutement et de formation sont pour beaucoup d'employeurs quasi-permanentes car le turn-over est important et les personnes motivées par ce type d'emploi peu nombreuses : temps de coupures entre temps travaillées, pénibilité du travail, contraintes liées aux enfants expliquent notamment ces difficultés.

Dans le secteur de l'aide à domicile, les structures associatives proposent relativement peu de contrats à temps non complet (temps partiel imposé). Toutefois, les demandes de temps plein ne sont pas majoritaires, s'expliquant notamment par la pénibilité physique et psychologique du travail. Les revendications salariales portent principalement sur les niveaux de revenus sur lesquels les structures n'ont pas la main (mécanisme de rémunération proche de celui de la fonction publique) mais reconnaissent le manque de valorisation de ces emplois au regard des besoins actuels et à venir. Aussi, les difficultés de recrutement sont importantes et s'expliquent par plusieurs raisons : multiples modes d'exercice qui entrent en concurrence (emploi direct, service mandataire, service prestataire, établissements), manque d'attractivité pour les jeunes qui sortent du système scolaire, niveaux de salaire peu attractifs au vu des contraintes, maîtrise de la lecture et de l'écriture indispensable, ...

Par ailleurs, de nombreuses personnes que l'on peut qualifier de travailleurs pauvres bénéficient de contrat à temps plein, leur situation difficile peut notamment s'expliquer par trois facteurs :

- la composition de la famille : un temps plein au SMIC ou au-dessus du SMIC est insuffisant pour assumer une ou plusieurs personnes inactives à charge (enfants, conjoint, ...)
- les seuils de sortie des prestations sociales : cf. représentation graphique en fin de partie donnée à titre d'exemple pour une personne seule
- le montant des charges fixes et notamment la situation de logement, dans le parc privé ou dans le parc public

Les freins à l'accès à un emploi plus rémunérateur (davantage d'heures ou taux horaire plus élevé) sont multiples et souvent cumulés.

Il ressort principalement **un faible niveau de qualification et une expérience professionnelle insuffisante s'expliquant par la faiblesse du bagage scolaire initial voire l'absence de maîtrise des connaissances et compétences de base, des situations de reprise d'emploi après de longues périodes d'inactivité ou encore une expérience ou des diplômes obtenus à l'étranger non transposables sur le territoire et dans le contexte français.** Cette problématique restreint fortement les possibilités d'accès à l'emploi aux quelques secteurs qui recrutent des personnes non qualifiées mais qui sont aussi ceux dont les possibilités d'emploi à temps plein sont plus limités (du fait des contraintes horaires à l'instar du secteur de la restauration mais également des caractéristiques même de l'emploi qui peut entraîner fatigue physique et/ou psychologique comme dans le secteur de l'aide à domicile). Elle limite également les possibilités d'évolution malgré une attention particulière portée par certains employeurs aux démarches de validation des acquis professionnels.

Autre type de freins, **les problématiques connexes à l'emploi qui le plus souvent limitent le nombre d'heures en emploi : difficultés de mobilité, horaires contraints par le rythme des enfants notamment scolarisés et les besoins de garde ou encore problématiques de santé et d'usure physique.** Les personnes en mi-temps thérapeutiques qui ne bénéficient pas d'un complément de salaire sont particulièrement exposées aux situations de pauvreté au travail.

Mme D, salariée à temps partiel, seule avec 2 filles de 5 ans et 9 ans à charge

Mme D est salariée en CDI depuis 4 ans d'une entreprise qui propose des services de ménage aux particuliers dans toute l'agglomération et est bénéficiaire du RSA activité. Elle bénéficie de l'APL et perçoit de temps en temps une pension alimentaire pour l'une de ses deux filles. Elle gagne environ 700 euros par mois mais ses revenus sont variables, ils diminuent fortement pendant les périodes de vacances scolaires. Son emploi lui cause des situations de stress important du fait des déplacements et des horaires morcelés.

« J'ai dû diminuer mes heures de travail car il me causait beaucoup d'angoisse. Je travaille dans plusieurs lieux différents à Meylan, à Bresson, à Grenoble, Je fais les trajets en bus et à pied, c'est fatiguant et stressant. J'aimerais avoir le permis pour être moins stressée et pouvoir faire plus d'heures. »

Mme H, salariée en CDI à temps partiel, seule, 2 enfants étudiants en France à charge et 2 enfants restés dans le pays d'origine

Mme H est aide à domicile en CDI depuis 2011, elle travaille 30h par semaine. Elle a suivi une formation qui lui a permis d'avoir le titre d'assistante de vie aux familles. Elle est par ailleurs inscrite dans une agence intérim car elle souhaiterait augmenter son nombre d'heures mais les missions sont très irrégulières. Elle bénéficie de l'APL. Elle a des charges de famille importantes du fait de ses enfants dont elle a la charge en France ainsi que de l'argent qu'elle envoie à sa famille qui vit dans son pays d'origine. Mme H souhaiterait améliorer son niveau de rémunération mais se sent limitée par son niveau de formation et son manque de mobilité.

« Dans la filière du domicile il faut des diplômes pour monter dans la hiérarchie, je suis accompagnée par le GRETA pour faire une VAE et obtenir le diplôme d'auxiliaire de vie sociale. » « Il faudrait aussi que je sois autonome dans mes déplacements, c'est pour cela que je suis à la plateforme mobilité, si j'apprends à conduire je pourrai utiliser Citilib. Là quand l'agence d'intérim me propose une mission, ils me demandent si j'ai un moyen de déplacement, si je dis non ils donnent la mission à quelqu'un d'autre. »

La mobilité une problématique en milieu urbain ?

Si de nombreux acteurs soulignent les atouts du territoire : configuration urbaine et réseau de transports en commun notamment, la mobilité reste une problématique majeure citée par les professionnels en lien direct avec les publics ainsi que par les personnes elles-mêmes. La problématique se situe au niveau de l'accès au permis B et de l'acquisition d'un véhicule d'une part, et d'autre part au niveau des capacités personnelles à se déplacer (freins psychologiques, pratique du vélo, connaissance du réseau de transports en commun,...). On soulignera que la quasi-totalité des personnes en situation de pauvreté au travail rencontrées citent la question de la mobilité parmi les freins principaux d'accès à l'emploi.

Le manque de mobilité constitue un frein à trois niveaux :

- l'accès à un emploi éloigné de son domicile ou aux horaires décalés*
- l'augmentation du nombre d'heures effectives de travail sur des emplois à horaires morcelés et/ou qui nécessitent des déplacements importants*
- l'accès à un emploi dont le permis B est exigé dans le cadre de l'exercice professionnel*

Des réponses ?

Depuis 2010, le CCAS porte, en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, une plateforme mobilité qui s'adresse aux habitants de l'agglomération grenobloise et vise à accroître les compétences de mobilité. En 2014, 859 personnes ont été accompagnées dont 51% de grenoblois (440 personnes). 65% des personnes accompagnées n'ont pas de revenus liés à l'emploi, elles sont bénéficiaires de minimas sociaux ou sans revenus.

On soulignera que Pôle emploi et la Mission Locale Jeunes portent également des actions en faveur de la mobilité qui agissent principalement sur les freins financiers d'accès au permis de conduire.

Des personnes en emploi instable qui alternent périodes en emploi et périodes de chômage

Cette seconde catégorie n'est pas toujours citée en première intention du fait d'une reconnaissance du statut de « travailleur » aux personnes en situation de chômage pas toujours évidente. Néanmoins, au vu du contexte économique actuel, les personnes qui alternent des périodes d'emploi et de chômage sont de plus en plus nombreuses. Cette catégorie concerne donc des ménages d'un ou deux actifs dont la situation professionnelle reste instable et dont les revenus d'activité lissés sur l'année ne permettent pas de sortir de la pauvreté :

- salariés qui enchaînent avec une plus ou moins grande régularité des contrats à durée déterminée**
- salariés en intérim**
- travailleurs indépendants** dont les revenus d'activité sont instables

A noter : Les travailleurs saisonniers pourraient faire partie de cette catégorie. Il a toutefois été fait le choix de ne pas intégrer ce public à l'analyse, Grenoble apparaissant assez peu soumise à cette problématique comparativement à d'autres territoires du département.

Il n'est pas aisé de définir un profil type pour cette catégorie mais, pour ce qui est de l'emploi à durée déterminée, quelques caractéristiques des publics concernés sont prioritairement citées par les personnes rencontrées. Premièrement, cette catégorie apparaît *plus masculine que la précédente*. Deuxièmement, elle concerne **le public jeune, diplômé qui entre dans la vie active** et démarre par plusieurs contrats à durée déterminée ainsi que **non diplômé qui rencontre des difficultés pour stabiliser sa situation. Les étrangers autorisés à travailler** sont également face à des difficultés d'accès à l'emploi stable. Enfin, dans le contexte économique actuel, on retrouve dans cette catégorie **des personnes d'âge plus avancé qui ont perdu un emploi stable mais peinent à se réinsérer durablement sur le marché du travail**.

Les freins à l'accès à un emploi stable sont là encore multiples : faiblesse du bagage scolaire et du niveau de diplôme, non reconnaissance de diplôme obtenus à l'étranger, faible maîtrise de la langue française, manque d'expérience notamment chez les jeunes publics et au contraire, manque d'adaptabilité et besoin d'actualisation des savoir-faire chez les plus âgés. On citera également ici, le manque de mobilité ou encore la durée des autorisations de travail délivrées aux personnes étrangères.

En ce qui concerne les intérimaires, les acteurs sont partagés. Plusieurs d'entre eux associent à cette forme d'emploi, un statut le plus souvent choisi, une certaine régularité des missions proposées et des niveaux de rémunération relativement élevés. A l'inverse, d'autres soulignent **les difficultés du secteur de l'intérim et notamment dans le bâtiment et les travaux publics face à la crise, celle-ci ayant impactée le nombre et la durée des missions** et les intérimaires se retrouvant face à de longues périodes inoccupées et des revenus qui varient tous les mois. De plus, sur le territoire, la fin du chantier de la nouvelle ligne de tramway s'est traduite par une diminution marquée des offres dans le secteur des travaux publics.

Enfin, les **travailleurs indépendants** font également partie des publics à risque face aux situations de pauvreté au travail. Même s'il est difficile d'apprécier avec précision leur niveau de ressources, les services d'accompagnement social soulignent la grande irrégularité des revenus à laquelle ils font souvent face pendant trois à quatre années au démarrage de l'activité et la complexité des situations (endettement, investissement personnel, moindre accès aux revenus de substitution, ...).

M. B, 20 ans, en recherche d'emploi

M. B a obtenu récemment un baccalauréat professionnel en électricité. Il est inscrit à Pôle Emploi mais pour l'instant ne parvient pas à accéder à l'emploi et est sans ressources depuis deux mois. M. B identifie trois freins majeurs d'accès à l'emploi : la durée de son titre de séjour, l'absence de permis de conduire et le niveau de sa formation.

« J'ai un récépissé de 3 mois qui ne couvre pas la durée des contrats que l'on me propose. Je suis venu en tant que jeune mineur puis j'ai eu une carte de séjour étudiant maintenant je veux me lancer dans le monde du travail et je suis bloqué. Je connais d'autres personnes dans cette situation. »

« Pour mon métier le permis est indispensable, j'ai le code mais je n'ai plus de ressources pour le permis donc là aussi je suis bloqué. Je ne peux pas avoir une aide du pôle emploi car il faut être inscrit depuis 6 mois ou être absolument sûr d'être embauché. »

M. L, 21 ans, en recherche d'emploi

M. L est à la recherche d'un emploi notamment par le biais d'agences intérim. Il a terminé ses études de peintre en bâtiment en juillet 2014, a effectué quelques petites missions dans ce domaine puis un contrat de 2 mois à temps plein dans les espaces verts pour une collectivité. Ses ressources actuelles proviennent d'indemnités chômage mais ayant peu travaillé, ses droits sont de courte durée.

« A Grenoble, c'est difficile de trouver du travail dans le bâtiment, c'est plus facile dans d'autres domaines comme les personnes âgées, le nettoyage. » « Et puis dans certains domaines il faut le permis de conduire pour pouvoir se déplacer pendant les heures de boulot mais le permis c'est cher... »

M. J, 29 ans, célibataire, niveau BAC+3, travailleur indépendant

M. J est travailleur indépendant en tant que traducteur depuis environ 10 mois. Il a recours à une société de portage qui traite pour lui le volet administratif lié à son activité en échange d'une rémunération. Ses revenus d'activité sont variables : pour le moment compris entre nuls et au maximum 1000 euros. Il est bénéficiaire du RSA socle. M. J rencontre des freins liés à son statut et à son domaine d'activité.

« Ce travail n'est pour le moment pas stable, cela va mettre entre 2 et 3 ans pour se fixer. » « Pour l'instant, l'activité me coûte presque plus que ce qu'elle me rapporte. Des employeurs préfèrent certains logiciels de traduction, pour chercher des missions il faut avoir accès à des sites payants et puis il y a le coût d'impression, le coût d'internet, ... »
« Ce qui est difficile aussi, c'est que ce statut ne rentre pas toujours dans les cadres, le travail indépendant ça fluctue alors que l'administration c'est très carré, elle n'est pas adaptée à ce statut. »

Et dans la fonction publique territoriale ?

En s'appuyant sur l'exemple de la Ville de Grenoble et de son CCAS, il apparaît que le nombre de contrats à temps non complet (temps partiel imposé) est relativement limité. En effet, à la Ville au 31/12/14 sur 3011 agents occupant un poste permanent (à noter : 2851 titulaires et 160 contractuels), 2044 travaillent à temps plein (81%), 336 à temps partiel (11%), 29 à temps partiel thérapeutique (1%) et 202 occupent un poste à temps non complet (7%). Au CCAS, parmi 990 agents occupant un poste permanent (917 titulaires et 73 contractuels), 720 sont à temps plein (73%), 232 à temps partiel (23%) et 28 à temps non complet (3%).

Néanmoins, les postes de catégorie B et C offrent, en début de carrière, de faibles niveaux de rémunération et les changements de catégorie soumises à concours. Aussi, selon la structure familiale de l'agent, ces postes bien que stables et pour beaucoup à temps plein ne peuvent écarter de façon systématique le risque de pauvreté au travail.

Les collectivités recrutent par ailleurs des agents sur mission temporaire et/ou partielle dont le risque de pauvreté au travail est élevé. Au 31/12/14, 938 agents sont dans cette situation à la Ville de Grenoble et 397 au CCAS dont 292 auxiliaires mensuels qui sont des agents à contrat « à durée déterminée dont le temps de travail est mensualisé » et 862 auxiliaires horaires qui sont des agents « travaillant selon les besoins du service et rémunérés sur production d'un état des heures effectuées dans le mois écoulé. » A titre d'exemple, au CCAS, sur l'année 2014, 674 agents ont travaillé au moins une journée pour la structure pour un temps de travail moyen sur 12 mois de 32%.

Ces statuts sont à l'origine de plusieurs difficultés : faibles revenus d'activité avec peu de possibilité de compléter l'emploi par un autre contrat du fait des horaires et du manque de visibilité sur les temps de travail à venir, instabilité de la situation, délais de versement de la rémunération impactant la visibilité sur la situation financière et demandant une vigilance accrue en termes de gestion budgétaire (rémunération des heures effectuées en mois M à la fin du mois M+1), pas d'accès aux mêmes droits et informations que les agents sur poste permanent (accompagnement social, activités et avantages du Comité d'œuvres sociales accessible à partir de 6 mois d'ancienneté, information et formation pour le passage des concours, ...). Une attention particulière sur cette problématique est portée par les directions des ressources humaines ainsi que les directions opérationnelles favorisant si possible la mensualisation de la rémunération ainsi que la constitution de pools de remplaçants. Toutefois, ce 2nd levier d'action reste limité par la polyvalence en termes de métier et de surface de travail indispensable au fonctionnement d'une telle organisation.

Enfin, on soulignera les difficultés que peuvent rencontrer certains agents consécutives à des accidents de vie : maladie qui entraîne, sans prévoyance, le passage en demi-traitement au bout de 3 mois, usure professionnelle ou handicap non déclaré à l'origine de demandes de temps partiel. En lien avec cette difficulté, à la suite de la Conférence sociale a été acté la prise en charge partielle des frais de complémentaire santé pour les agents permanents.

Des personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle

Cette 3^{ème} catégorie regroupe **des personnes plus éloignées du marché du travail « classique » ou dans une démarche de réorientation professionnelle** suite à une période de chômage prolongé :

- des personnes **salariées dans le secteur de l'insertion par l'activité économique**
- des personnes **en situation de handicap en emploi dans le secteur protégé**

Quelques précisions sur les structures d'insertion par l'activité économique

Chaque année, les 48 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du bassin grenoblois (34 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 6 entreprises d'insertion (EI), 6 associations intermédiaires (AI) et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)) accompagnent environ 2500 personnes (pour 1000 ETP proposés).

Les SIAE proposent toutes un parcours d'insertion professionnelle fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé. Les ACI et les EI ont une activité de production ou de prestation de services pour laquelle ils embauchent des personnes en contrats à durée déterminée d'insertion (CDD-I) d'au minimum 4 mois, leur renouvellement pouvant aller jusqu'à 2 ans. Depuis la loi 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et le décret n° 2014-197 du 21 février 2014 portant généralisation de l'aide au poste d'insertion et diverses mesures relatives à l'insertion par l'activité économique, ces structures ont la possibilité de proposer des contrats allant de 20 heures à 35 heures hebdomadaires (contre 26h hebdomadaire auparavant). Néanmoins, en ce qui concerne les ACI qui sont les structures les plus répandues et aussi celles qui accueillent les personnes les plus éloignées de l'emploi, la majorité des contrats sont à temps partiel pour des raisons liées à l'organisation des structures et surtout aux capacités d'emploi des salariés.

Les AI et ETTI proposent quant à elles de la mise à disposition de personnels. Les salariés sont embauchés sur des contrats à durée déterminée (dits contrats d'usage dans les AI et contrats de travail temporaire pour les ETTI), conclus pour la durée de la mission à réaliser. Ces contrats peuvent s'enchaîner successivement pour un même salarié, sans qu'il soit nécessaire de respecter un délai de carence entre chaque contrat. Les clients sont variés (particuliers, collectivités, entreprises, associations) et la durée des contrats de travail est liée au secteur d'activité de ces derniers.

Quelques précisions sur l'emploi protégé

Le milieu protégé regroupe les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les entreprises adaptées (EA).

Les ESAT proposent aux personnes handicapées de plus de 20 ans orientées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de chaque département, des activités à caractère professionnel dans divers secteurs tels que l'industrie (montage-câblage, conditionnement...) et les services (blanchisserie, espaces verts, restauration...). Ils proposent leurs services notamment aux employeurs assujettis à l'obligation d'emploi sous la forme de contrat de sous-traitance ou de mise à disposition de personnel. Les travailleurs handicapés qui exercent des activités à caractère professionnel au sein d'un ESAT ont le statut d'usagers de cet établissement ou service et non le statut de salariés. Ils sont liés à l'ESAT qui les accueille par un contrat de soutien et d'aide par le travail. Chaque travailleur handicapé accompagné en ESAT a droit à une rémunération garantie qui se cumule souvent à l'Allocation Adulte Handicapée. Elle est composée :

- d'une part au moins égale à 5 % du Smic brut qui est financée par l'ESAT
- d'une aide au poste, à la charge de l'État, qui est égale à 50 % du Smic brut lorsque la part financée par l'ESAT est supérieure à 5 % et inférieure ou égale à 20 % du Smic brut ; réduite lorsque la part financée par l'ESAT est supérieure à 20 % du Smic brut.

Les Entreprises adaptées sont des unités économiques qui offrent une activité professionnelle adaptée aux possibilités de travailleurs handicapés. Les EA concernent les travailleurs handicapés qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans le milieu ordinaire mais qui possèdent une capacité de travail supérieure à celle des travailleurs d'ESAT. Depuis 2005, les EA ne relèvent plus du milieu protégé du travail mais du marché du travail ordinaire tout en ayant une vocation sociale spécifique. Les travailleurs handicapés employés par une EA sont salariés et sont soumis aux dispositions du code du travail. Leur contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée. Ils perçoivent un salaire fixé compte tenu de l'emploi qu'ils occupent et de leur qualification, qui ne peut pas se situer en deçà du SMIC horaire.

Le point de vue des acteurs : entre pauvreté au travail et dispositifs d'accès à l'emploi

Que ce soit pour le secteur de l'insertion par l'activité économique ou pour celui du travail protégé, les personnes concernées présentent des freins importants à l'accès à l'emploi dans le milieu ordinaire.

Concernant les SIAE, notamment le volet ACI, les difficultés d'insertion professionnelle des salariés sont particulièrement importantes. Elles ont pour beaucoup connu des périodes d'inactivité prolongées et sont donc souvent très éloignées du marché de l'emploi « classique ». Plusieurs types de freins d'accès à l'emploi sont identifiés, directement liés aux exigences professionnelles mais renvoyant aussi à des besoins fondamentaux.

En effet, une partie du public présente une **problématique logement**, personnes hébergées en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ou par des tiers voire sans solution de logement. La problématique logement s'impose à la fois comme une conséquence des difficultés d'insertion professionnelle et comme une cause, les conditions de vie des personnes n'étant pas favorable à l'accès à un emploi durable à temps plein.

Deuxièmement, les **périodes d'inactivité prolongées à l'origine d'un certain isolement et d'une perte de confiance en soi, les problématiques de santé physique, les légères déficiences intellectuelles ainsi que la faiblesse du bagage scolaire et le manque de compétences de base** expliquent les difficultés voire l'impossibilité pour ces personnes de répondre aux prérequis des employeurs et de se conformer aux codes, normes et rythmes de travail attendus. La faible maîtrise de la langue française à l'écrit notamment constitue une barrière importante, la plupart des emplois demandant d'être en capacité de comprendre et d'intégrer des consignes transmises par écrit.

Aussi depuis plusieurs années, le public des SIAE évolue vers un public étranger récemment arrivé en France qui présente des freins d'accès à l'emploi liés à **une mauvaise maîtrise du français et à un manque de connaissance des codes de la société française** mais qui par ailleurs, peut avoir des qualifications et une expérience acquises dans le pays d'origine.

Enfin, les **problématiques connexes à l'emploi sont récurrentes notamment les problématiques de garde d'enfants** en bas âge et de prises en charge des enfants à la sortie de l'école se traduisant par de nombreuses demandes d'aménagement des horaires de travail.

M. E, en CDD d'insertion de 8 mois, un enfant en France et deux vivant dans le pays d'origine

M. E est opérateur de production en CDD d'insertion à temps plein depuis 4 mois. Il perçoit le SMIC. Avant ce poste il a effectué plusieurs missions courtes en tant que peintre. Au moment de la rencontre il est hébergé chez un tiers et a déposé une demande de logement social. Sa fille et sa compagne ne vivent pas avec lui, cette dernière étant en attente de régularisation. M. E associe sa situation principalement à l'absence de qualification, à ses conditions de vie ainsi qu'au fait qu'il n'a pas le permis B. Il souhaiterait effectuer une formation de pilote de ligne de production qui demande d'avoir le permis B. Toutefois, la signature de ce CDDI constitue une première étape très positive pour M. E.

« Cela a changé beaucoup de choses, je peux répondre à certaines de mes responsabilités envers les personnes que j'ai à ma charge, je peux payer l'école pour mes enfants au pays, je peux payer l'hôpital, ... » « Et puis je suis occupé, je me lève le matin, il y a l'ambiance, les collègues, le sens des responsabilités. »

En ce qui concerne le secteur de l'emploi protégé pour les personnes en situation de handicap, celui-ci s'adresse **à un public qui n'est pas en capacité intellectuelle ou psychique d'occuper un emploi dans le secteur ordinaire**. Des évolutions importantes du public sont constatées depuis quelques années. Les personnes orientées vers les ESAT du territoire présentent pour une part importante, une forme « d'handicap social » expliqué notamment par une légère déficience intellectuelle. Ce sont des personnes **qui cumulent souvent des problématiques sociales, familiales et financières et qui pour certaines sont passées par le secteur de l'insertion par l'activité économique**. Les difficultés liées au respect des normes et des règles sont croissantes et de nouveaux besoins d'accompagnement demandant adaptation des personnels et des partenariats apparaissent.

On observe donc **un déplacement des publics : le marché de l'emploi étant engorgé, les exigences pour y avoir accès durablement et sur un emploi de qualité se durcissent, poussant vers l'emploi instable ou à temps partiel et écartant de nombreuses personnes de l'emploi classique**. Ces dernières se tournent vers le secteur de l'insertion par l'activité économique écartant de fait le public initial qui lui est orienté vers le secteur de l'emploi protégé.

Au vu des caractéristiques du public accueilli, la catégorisation en tant que travailleur pauvre interroge. D'une part, **ces deux secteurs proposent des formes de travail adaptées** (types d'activité, cadre et rythme de travail, encadrement, accompagnement, ...) à des situations particulièrement complexes et permettent l'accès à l'emploi à des personnes qui, sans ces dispositifs et dans le contexte économique actuel, pourraient rester inactives. D'autre part, au sein de ces secteurs les personnes sont en emploi mais bénéficient également d'un encadrement et d'un accompagnement renforcés. **Ce cadre protecteur est absent du secteur ordinaire, plaçant des travailleurs fragiles physiquement, psychologiquement, intellectuellement ou socialement dans une situation de vulnérabilité marquée**. Aussi, les débouchés du secteur de l'IAE ainsi que les passerelles permettant de passer du secteur protégé au secteur ordinaire n'offrent que rarement des emplois de qualité, durable et à temps plein. **Les caractéristiques des publics tendent à les maintenir dans des emplois faiblement rémunérés avec de fortes contraintes au niveau des horaires, des déplacements et de la pénibilité du travail renforçant les situations de pauvreté au travail**. *En 2013, sur les 911 sorties des SIAE enregistrées sur le bassin grenoblois, 28,7% sont considérées comme durable, intégrant les contrats aidés, les CDD et emplois saisonniers de 6 mois et plus ainsi que les contrats d'intérim (aucune donnée sur le temps de travail n'est prise en compte)*. Ainsi, n'est-ce pas lorsque les personnes sortent du secteur de l'IAE ou du secteur protégé qu'elles ont un risque de devenir « travailleur pauvre » ?

Des inactifs contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins

Cette dernière catégorie regroupe **des publics qui pourraient être considérés comme inactifs de par leur statut principal mais qui se tournent vers l'emploi pour subvenir à leurs besoins quotidiens**, principalement :

- **étudiants salariés** avec peu ou pas d'autres ressources
- **retraités qui se remettent en activité**

Une approche des ressources des étudiants permise par l'enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante diffusée à l'ensemble des étudiants des universités de Grenoble et de Savoie en 2012-2013¹⁴

Sur les 60 000 étudiants inscrits dans les universités de Grenoble, de Savoie, à l'ENSAG et à l'INP, 15% déclarent une activité professionnelle au moment de l'inscription. Selon l'enquête de l'OVE qui a interrogé 2300 étudiants, 23% déclarent une activité (60% d'entre eux avec un temps de travail inférieur à 15h par semaine) :

- *près de la moitié déclare en avoir besoin pour vivre au quotidien ou pour financer les études*
- *37% pour financer des « extras »*

A partir d'une approche qualitative, une typologie des démarches d'emploi a pu être établie :

- *les jobs alimentaires sans lien avec le parcours universitaire*
- *les jobs projet qui entrent dans un projet d'études ou professionnel*
- *les jobs intégrés qui font pleinement partie de la formation universitaire suivie*

14. « Les étudiants salariés », Mémo, Observatoire de la Vie Etudiante, Université de Grenoble, mai 2014.

En ce qui concerne les étudiants, la connaissance de leur niveau de revenus reste imprécise dans la mesure où une part importante provient de transferts intrafamiliaux. Néanmoins, il apparaît clairement que le public étudiant est, pour une part, concerné par une problématique de pauvreté au travail. Ce sont notamment les étudiants, ayant un « job alimentaire » si l'on retient la classification proposée par l'OVE et qui n'ont peu ou pas d'autres ressources que leurs revenus d'activité : principalement des étudiants isolés en situation de rupture familiale, des étudiants dont la famille est elle-même dans une situation de précarité, des étudiants ayant des enfants à charge ainsi que des étudiants étrangers en mobilité individuelle. La majorité d'entre eux sont inscrits dans des filières générales avec un niveau d'étude encore peu élevé, ces éléments limitant les opportunités en lien avec leur parcours universitaire et poussant à accepter des emplois sans critère de choix préalablement définis.

M. M, étudiant en M1 de Psychologie, salarié à temps partiel

M. M, bien qu'étudiant, est dans une situation de pauvreté au travail. Sans autres ressources que ses revenus d'activité, il a 330 euros (hors allocation logement) pour vivre, à répartir entre son loyer, son alimentation et ses frais de transport. Ce qui apparaît le plus difficile pour M. M est le fait de devoir cumuler études et emploi, sans avoir de temps de repos, de temps libre.

« Cette année est très éprouvante, parce que c'est le master 1, et je sais qu'il y a une grosse sélection à l'arrivée, et même avant la sélection ils nous demandent énormément de travail à fournir. Donc pour l'instant je subi, vraiment. Je n'ai pas le temps de me retourner, je n'ai pas de vacances, je suis assez sollicité en permanence sans avoir la possibilité de me reposer et d'être efficace. Pendant mes vacances scolaires, alors que je pourrais travailler mes cours, et bien du fait que je doive me lever tôt pour aller travailler, ça me fatigue et ça ne me permet pas de relâcher la pression. »

Leur frein principal à l'accès à un emploi mieux rémunéré est leur statut d'étudiant, leur emploi du temps ne leur permettant pas d'exercer un emploi à temps plein et l'urgence des situations limitant les possibilités de recherche d'un emploi plus rémunérateur.

Quant aux retraités, la part de ceux qui gardent ou reprennent un emploi reste faible mais le phénomène tend à se développer. Les personnes se présentent à Pôle Emploi ainsi que dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique pour travailler en association intermédiaire pour lesquelles la prescription par Pôle Emploi n'est pas indispensables pour les contrats à temps partiel. *A Grenoble, on compte 618 salariés de plus de 65 ans dont 330 à bas salaire (sur 24 930 personnes de plus de 65 ans).* On peut aisément identifier des freins d'accès à l'emploi liés à l'âge : problématiques de santé, manque de mobilité, besoins d'actualisation des compétences, ... Par ailleurs, ce public est présent dans les dispositifs d'aide et/ou d'accompagnement : associations caritatives et dispositifs du CCAS. *A titre d'exemple, en 2014, 20% des demandeurs d'aide sociale facultative, soit 395 personnes, ont plus de 60 ans, part relativement importante mais stable depuis plusieurs années.* Le public âgé en situation de précarité financière est majoritairement composé de femmes avec de faibles pensions de réversion.

Mme G, retraitée, une fille scolarisée à charge

Mme G a occupé de nombreux emplois durant sa période d'activité, notamment ouvrière dans différentes usines et animatrice périscolaire pour une collectivité territoriale. Elle a enchaîné des contrats à durée déterminée d'abord à temps plein mais entrecoupés de périodes relativement longues d'arrêt maladie puis à temps partiel pour des raisons de santé. Aujourd'hui, Mme G a une retraite d'environ 1150 euros par mois mais est en recherche d'emploi afin de compléter ces revenus.

« Avec 1150 euros de retraite, j'ai du mal à m'en sortir, surtout à cause des charges car j'habite au-dessus d'un local à vélo, je chauffe beaucoup. » « En plus, j'ai des frais à cause de mes problèmes de santé qui ne sont pas remboursés et depuis que je suis à la retraite, je dépasse le plafond pour avoir la CMUC. »

C. Des faibles ressources mais également des charges ...

Comme les définitions européennes et nationales de la pauvreté au travail, la typologie proposée s'appuie sur le statut vis-à-vis de l'emploi et les ressources que cette activité procure.

Néanmoins, la majorité des professionnels rencontrés en entretien ont une approche plus qualitative de la pauvreté qui ne tient pas compte uniquement des ressources mais également des charges des ménages. A titre d'exemple, on retiendra la définition proposée par l'un d'entre eux : « *les travailleurs pauvres sont des personnes qui ont des revenus d'activité, pas forcément réguliers, mais qui ne sont pas en capacité de se loger ou de faire face à leurs besoins fondamentaux. On pourrait même ajouter ceux qui sont à la frontière, ceux qui ne pourraient pas faire face à un problème imprévu, de type arrêt maladie ou facture importante.* »¹⁵

Une question est posée : qui peut-on inclure à la catégorie des travailleurs pauvres ?

Statistiquement, une personne seule rémunérée au SMIC ne fait pas partie de ce public, toutefois la catégorisation n'est pas évidente. Le type de logement joue un rôle important dans la situation socioéconomique des ménages. Ainsi, une personne seule au SMIC, sans droit aux allocations-logement et locataire du parc privé dans un logement énergivore pourra rencontrer des difficultés similaires aux ménages vivant sous le seuil de bas revenus.

Ainsi, la notion de travailleur pauvre ne tient pas compte, positivement ou négativement, de la variabilité des situations et notamment des dépenses ou non dépenses liées notamment :

- au logement et aux charges de logement
- aux charges de famille dépassant la simple application d'un calcul d'unités de consommation (différences selon les modes de garde, selon l'âge des enfants, selon la situation scolaire et professionnelle des enfants, selon l'existence d'enfants et de membres de la famille résidant à l'étranger, selon le besoin d'accompagnement d'un parent âgé à domicile, ...)
- à la santé
- aux déplacements
- aux assurances
- etc.

A titre d'exemple, comparons deux budgets de personnes seules, considérées comme « travailleurs pauvres » aux revenus d'activité similaires, l'une locataire dans le parc privé, l'autre en colocation dans le parc privé (A et B) ainsi qu'une 3^{ème} avec 2 enfants à charge aux revenus d'activité plus importants mais ayant des charges liés aux enfants. On remarque que tandis que A et B ont des revenus similaires, la différence de statut de logement a des effets importants sur leur reste à vivre mensuel, A ayant un reste à vivre près de 3 fois supérieur à B. Par ailleurs, alors que C a des revenus d'activité de près de 2 fois supérieur à A ou B, le reste à vivre mensuel total n'est pas beaucoup plus important que celui de A et par personne, identique à celui de B. Par ailleurs, tandis que le quotient familial de A est le plus faible et pourrait émarginer sur les mêmes tarifs dès lors que ceux-ci sont basés sur cet indicateur, il a le reste à vivre mensuel par personne le plus élevé. **On constate donc ici, l'intérêt d'une observation et de critères d'accès aux dispositifs basés sur le reste à vivre des ménages.**

15. Entretien semi-directif avec les professionnels du territoire.

	A	B	C
SITUATION	seul, en colocation parc privé	seul, locataire parc privé	seul avec 2 enfants, locataire parc public
Salaire	700	660	1376
Prestations sociales	0	227,36	313
Quotient familial	700	887	845
TOTAL RESSOURCES	700	887,36	1689
Loyer + charges (APL déduites)	202	540	618
Impôts sur le revenu	0	0	0
Redevance TV + taxe d'habitation	0	0	49
Électricité/gaz	35	160	40
Eau	payé par colocataire	0	0
Télécommunication	35	65	52
Assurances	payé par colocataire	7,15	35
Transports	48	2,5	36
Complémentaire santé	pas de mutuelle	CMUC	sur paie
Tabac	70	0	0
Cantine	0	0	50
Frais de garde	0	0	118
Crédits	0	0	345
DEPENSES CONTRAINTES	390	774,65	1353
RESTE A VIVRE MENSUEL	310	112,71	336
RESTE A VIVRE PAR PERSONNE	310	112,71	112
Alimentation	200	240	NR
RESTE FINAL	110	-127,29	NR

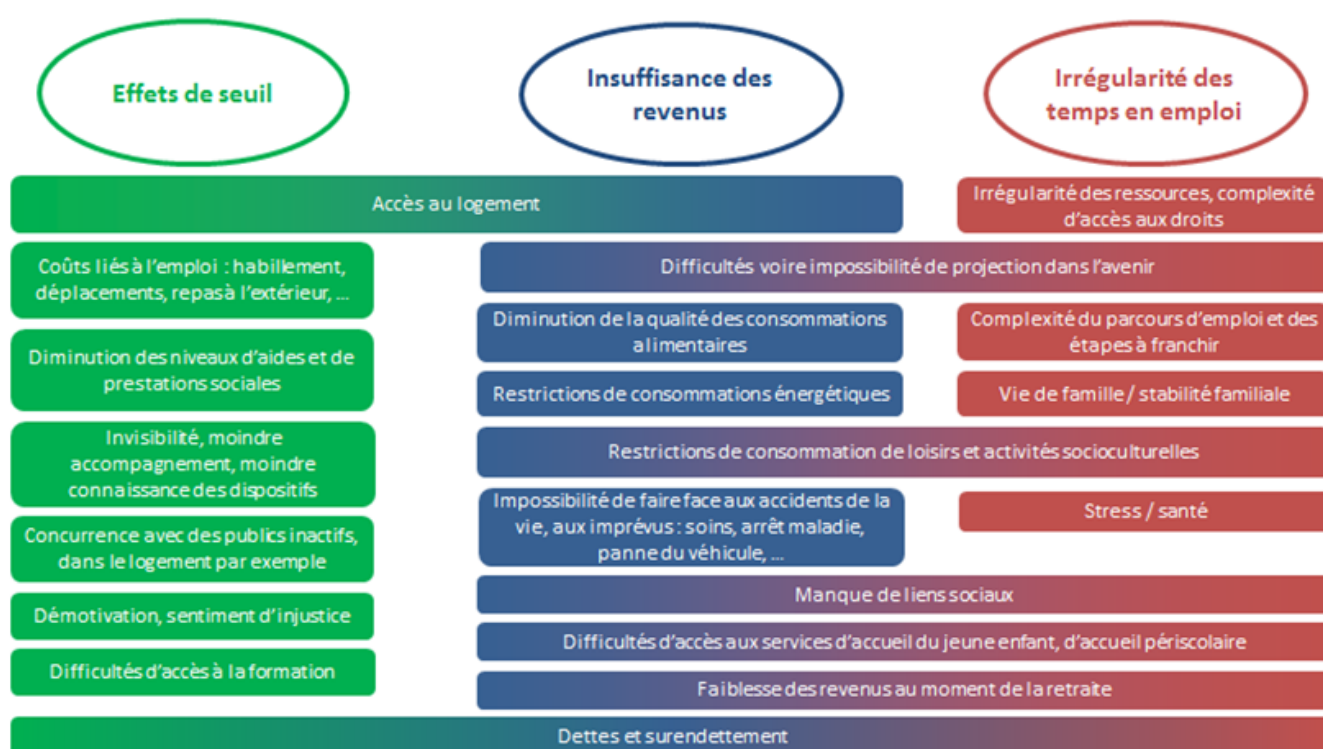
Source : situations réelles transmises par les services de la Ville et du CCAS de Grenoble

4. Les difficultés des publics actifs en situation de pauvreté

Outre la caractérisation des publics en situation de pauvreté au travail, l'objectif de l'approche qualitative est également d'appréhender **la question des difficultés et besoins de ces derniers**. De la même façon que précédemment une **typologie a pu être élaborée**.

Elle distingue trois catégories de difficultés :

- celles liées aux **effets de seuil pour accéder aux dispositifs d'aide**, c'est-à-dire au fait même d'être en emploi par rapport à une personne qui ne le serait pas ou au niveau des revenus d'activité
- celles liées à **l'insuffisance des revenus**, c'est-à-dire au fait que bien qu'actifs les ménages vivent sous le seuil de bas revenus limitant ainsi leurs consommations actuelles ou futures ainsi que leur accès à certains services
- celles liées à **l'irrégularité des temps en emploi**, impactant les rythmes de vie, la stabilité personnelle ainsi que le parcours professionnel



Si l'ensemble de ces difficultés ont pu être confirmées auprès des professionnels et des personnes en situation de pauvreté au travail rencontrées, toutes ne pourront pas être détaillées dans cette partie du document. Il est fait le choix de centrer l'analyse sur quatre points marquants parmi les difficultés identifiées :

- l'impossibilité de faire face aux imprévus
- la problématique de la projection dans l'avenir
- les difficultés d'accès au logement
- la problématique de diminution voire arrêt des aides et prestations sociales

D'autres points de la typologie proposée seront traités dans le cadre des zooms sur les jeunes et les familles monoparentales de la partie 3 de cette ABS.

A. Des restrictions caractéristiques de situations de pauvreté mais également une impossibilité de faire face aux imprévus

Les restrictions de consommation sont caractéristiques des situations de pauvreté et n'épargnent pas les travailleurs pauvres.

« La frustration sur la consommation est très importante et a des répercussions sur des comportements de consommation compulsives sur certains postes et de privations sur d'autres tels que l'alimentaire. »¹⁶

Il est fait le choix d'illustrer cette partie à partir de témoignages, la problématique n'étant pas caractéristique du public cible de l'étude mais plus largement de la pauvreté mais reste une réalité qu'il n'est pas possible d'occulter.

M. J, 29 ans, célibataire, niveau BAC+3, travailleur indépendant

M. J a le sentiment de vivre dans une situation de précarité financière qui le limite sur tous les aspects du quotidien.

« J'ai souvent juste le RSA socle ce qui limite énormément ce qu'on peut faire, vivre en foyer jeune travailleur depuis 2 ans ce n'est pas l'idéal ; je suis obligé de tout faire avec le minimum, pas de sortie, restrictions alimentaires, limitation aux produits de base, pas de voiture, pas d'épargne, pas de mise de côté pour la retraite, ... »
« Je dois me consacrer à la recherche de boulot ou au boulot. » « Je suis habitué car je vivais déjà dans une famille pauvre mais je fais tout pour que ce soit transitoire... »

M. A, 25 ans, en recherche d'emploi

Bien que M. A déclare vivre une situation acceptable et surtout évolutive, les difficultés sont certaines.

« J'ai d'abord été logé chez mon frère puis chez mon père mais j'ai dû partir, j'ai dormi dehors plusieurs nuits et j'ai été agressé. Ça ne fait pas longtemps que j'ai un logement. » « Je me restreins sur la nourriture, souvent je mange qu'une fois par jour ou alors je mange chez des potes. » « Je vais me faire soigner mais j'ai des dettes, je suis allé aux urgences 2 ou 3 fois. Par contre pour les yeux et les dents je ne peux pas y aller, le médecin du travail m'a dit d'y aller mais ma mutuelle ne paie pas tout donc je ne peux pas. »

Mme H, salariée en CDI à temps partiel, seule, 2 enfants étudiants en France à charge et 2 enfants restés dans le pays d'origine

Mme H souffre notamment de ses relations vis-à-vis des membres de sa famille qui vivent dans son pays d'origine. Ils ont beaucoup d'attente envers elle et ne comprennent pas la situation dans laquelle elle se trouve.

« On se prive tout le temps. J'ai la chance d'avoir des gens qui m'aident, une famille me fait des courses d'alimentation chaque semaine au marché, tous mes meubles se sont des donations, ... » « Au pays, les gens ont beaucoup d'attente alors que je n'ai rien, il y a beaucoup de rancune, ça m'angoisse beaucoup d'aller là-bas car chacun va miser sur moi, va penser que je vais résoudre des problèmes, ... »

Mme G, retraitée, en recherche d'emploi, une fille scolarisée à charge

Mme G déclare se priver sur plusieurs postes, notamment les loisirs, l'alimentation et sur la santé.

« Sur l'alimentation on se prive, toujours les premiers prix, pas de dessert, pas de poisson et très peu de viande. » « J'ai mal aux dents mais je n'y vais pas, pour les lunettes, je les fais faire en Algérie. »

Le sentiment de restriction sur les loisirs n'est que rarement évoqué en première intention par les publics rencontrés, ils déclarent « ne même pas y penser ». Les priorités sont souvent ailleurs : logement, alimentation, santé.

Le renforcement des clivages face à l'accès aux divertissements est mis en avant par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion dans son dossier annuel 2010

Si fin 2009 le ministère de la Culture et de la Communication publie les résultats d'une étude¹⁷ qui montre que la moitié des français n'ont fréquenté aucun équipement culturel dans l'année (cinéma, théâtre, bibliothèque, musée, lieu de spectacle, visite de lieu de patrimoine, etc.), le dossier de la MRIE met l'accent sur les différences selon le milieu social. Il cite l'étude de l'INSEE sur l'activisme culturel et sportif¹⁸ qui montre que le nombre d'activités culturelles pratiquées dépend largement du niveau d'éducation et de la position sociale des personnes ainsi qu'une enquête du CREDOC¹⁹ dont les conclusions pointent le peu d'occasion de sortir, de rencontrer d'autres personnes et de se divertir des personnes en situation de pauvreté.

17. « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique », La Découverte, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

18. « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », Philippe Culangeon et Yannick Lemel, Economie et Statistiques, n°423

19. Étude du CREDOC, revue Quart Monde 2004, n°191.

On notera que la question des restrictions est particulièrement subjective, elles se ressentent généralement par rapport à un idéal, cet idéal étant différent selon les préférences individuelles mais également selon les situations sociales, culturelles et familiales. De plus, la pauvreté ressentie est également dépendante de la situation du ménage en termes de pauvreté en conditions de vie. Or les personnes récemment concernée par une situation de pauvreté monétaire (ayant par exemple perdu récemment un emploi stable) ont moins de risque d'être dans une situation de pauvreté en conditions de vie, leur statut passé leur ayant permis d'accumuler un certain nombre de biens matériels ou d'installer un certain confort. A l'inverse **les personnes n'ayant jamais connu une situation de rupture professionnelle ou de pauvreté n'ont pas nécessairement l'habitude de gérer le quotidien avec un budget très restreint et n'ont pas, pour la plupart, connaissance des dispositifs d'aide existants. Cette diminution soudaine de ressources peut générer des situations particulièrement difficiles, pouvant mener lorsque des crédits ont été contractés, au surendettement.**

Outre les restrictions quotidiennes, c'est l'impossibilité de faire face aux imprévus plus ou moins importants bien qu'ayant des revenus d'activité qui caractérise les situations de pauvreté au travail. En effet, ces ménages ne peuvent pas constituer d'épargne de précaution. Tandis que les revenus d'activité permettent d'équilibrer le budget en limitant certaines dépenses, toute dépense imprévue ou non anticipée (panne d'automobile, remplacement d'électroménager, taxe d'habitation, ...) ou tout changement de situation (arrêt maladie, séparation) peut avoir des conséquences plus ou moins importantes pour le ménage.

Mme O, 34 ans, en couple sans enfant, en CDD à temps partiel

Mme O. est employée d'une collectivité territoriale en tant qu'animatrice périscolaire de début septembre à fin juin. Elle travaille 20 heures par semaine mais n'est pas rémunérée pendant les vacances scolaires. En complément de ses revenus d'activité, elle est bénéficiaire du RSA activité. Son mari bénéficie du RSA socle.

Son rythme de travail a des conséquences sur son bien-être et sa fatigue.

« Mes horaires de travail sont découpés, je dois faire 3 aller-retour dans la journée entre mon lieu de travail et chez moi. »

Par ailleurs, la difficulté principale qu'elle rencontre est la gestion budgétaire que demande sa situation du fait d'un décalage dans le temps de sa rémunération et de variations importantes du montant de ses ressources.

« Je ne suis payée que le mois suivant, du coup mon budget est vite déséquilibré, cela m'est arrivé d'avoir du mal à régulariser une facture de gaz et électricité de 64€. Maintenant que j'ai mis en place une mensualisation, grâce à une conseillère en économie sociale et familiale, j'arrive à gérer un peu plus facilement, je paie des petites mensualités. »

Le surendettement, une problématique des travailleurs pauvres ? Éléments d'analyse à partir des données de la Banque de France 2014

Isère

4 032 dossiers déposés
4 589 personnes surendettées
404 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

Rhône-Alpes

20 483 dossiers déposés
23 006 personnes surendettées
393 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

France

230 964 dossiers déposés
443 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

En 2014, 711 dossiers de grenoblois, soit 35% de plus qu'en 2008, ont été déposés (pour 675 recevables). On soulignera que la Banque de France ne note pas de différence particulière entre le territoire grenoblois et l'ensemble du département, celui-ci pesant fortement dans les données départementales.

La problématique du surendettement concerne pleinement les personnes actives et parmi elles, les personnes en emploi. En Isère, ce sont un peu plus de 30% des surendettés qui occupent un emploi en CDI, viennent ensuite les personnes au chômage (29%). On notera, la faible part que représentent les personnes en CDD (4%) ainsi que les intérimaires (2%). Les catégories socio-professionnelles les plus concernées sont les employés (28%) et les ouvriers (24%).

Que ce soit au niveau national ou départemental, les personnes divorcées ou séparées mais également les couples apparaissent plus exposées aux situations de surendettement. En effet, chaque catégorie représente plus de 35% de l'ensemble en France et c'est 5 points de plus pour les divorcés ou séparés au niveau départemental. En majorité, les ménages surendettés n'ont pas d'enfants à charge (52% environ) et ce sont à 77% des locataires.

Des personnes à très bas revenus, mais pas seulement : Si un plus de 50% des débiteurs ont des ressources inférieures au SMIC²⁰ (38% comprises entre le RSA et le SMIC), 25% d'entre eux ont des ressources comprises entre le SMIC et 2000 euros et 22% entre 2000 et 3500 euros. Dans près de 58% des cas les ménages n'ont aucune capacité de remboursement.

Un cumul de dettes financières et de charges courantes dans la majorité des dossiers : En Isère, 90% des dossiers de surendettement sont concernés par des dettes financières :

- 10% des dettes immobilières
- 84% des dettes de consommation
- 57% des dettes liés à des découverts et autres dépassements.

Par ailleurs, 85% des dossiers présentent des dettes de charges courantes en premier lieu de de logement, d'énergie et de communication et d'assurance/mutuelle.

La problématique du surendettement chez les travailleurs pauvres est soulignée par plusieurs professionnels et est confirmée par l'étude des parcours menant au surendettement réalisée par la Banque de France en 2014²¹. Cette étude identifie trois catégories pouvant intégrer des personnes en situation de pauvreté au travail : celle des « pertes ou dégradation d'emploi », celle des « budgets contraints » à laquelle la Banque de France associe directement les situations de travail précaire et celle des « recours banalisés au crédit ». Cette dernière catégorie correspond à « des situations personnelles et professionnelles généralement plus stabilisées, mais qui amènent toutefois une accumulation des dépenses, entraînant elle-même une accumulation de crédits au fil des étapes de la vie (déménagement, installation en couple...) conjuguée à une insuffisante anticipation des imprévus. » **En effet, le fait d'être en emploi durable à temps plein notamment favorise l'accès au crédit sans pour autant générer des ressources suffisantes pour faire face aux imprévus notamment. Aussi, l'engrenage consécutif à une séparation, une perte d'emploi dans le ménage, un arrêt maladie, des besoins qui augmentent avec l'avancée en âge des enfants, ... est rapide.** Les ménages ne parviennent pas à établir des priorités face à leurs dépenses contraintes et n'ont pas connaissance des dispositifs préventifs existants pouvant les soulager le temps de rétablir leur situation : mensualisation, suspension du remboursement des crédits, etc. **Un travail d'accompagnement à la gestion budgétaire des ménages le plus en amont possible, notamment dès la survenance des ruptures (emploi, retraite, situation familiale, ...) constitue un enjeu majeur face au phénomène de pauvreté au travail.**

20. En 2014, le RSA socle pour un couple sans enfant : 764 euros ; le SMIC : 1 445 euros brut.

21. Étude des parcours menant au surendettement, Banque de France, décembre 2014.

B. Un emploi qui ne permet pas de se projeter dans l'avenir

L'impossibilité de projection dans l'avenir au regard de l'effort fourni pour se maintenir dans l'emploi constitue la principale difficulté mise en avant par les personnes interrogées et ce quels que soient leur âge ou leur situation familiale.

Cette problématique s'explique d'une part par **l'impossibilité d'épargner au vu de la faiblesse des rémunérations** et donc de l'absence de marges de manœuvre sur le budget quotidien et d'autre part, pour ceux les personnes en emploi instable, par le fait **de pas avoir de visibilité sur leur situation vis-à-vis de l'emploi à moyen terme ainsi qu'à court terme** (prolongation du contrat, embauche en CDI, période de chômage, etc.).

Plusieurs témoignages sont révélateurs de cette situation qui peut générer angoisse et découragement.

M. E, en CDD d'insertion de 8 mois, un enfant en France et deux vivants dans le pays d'origine

M. E exprime de fortes inquiétudes vis-à-vis de sa situation, principalement, la peur de l'avenir.

« Mes revenus sont insuffisants par rapport à mes besoins et à ceux de ma famille, je ne peux pas faire de projets car c'est impossible d'épargner, j'ai peur de l'avenir, je pense à ça en permanence, je vois les choses qui vont se présenter au fur et à mesure et auxquelles je ne pourrai pas faire face, je suis mal à l'aise. » « Rien que pour le logement je suis coincé, j'attends un logement social mais je ne pourrai pas acheter des meubles, un lit pour ma fille, et si j'ai permis il faudra une voiture mais comment faire ? »
« C'est comme si le vent était contraire. »

Mme K, 24ans, célibataire, en emploi aidé à temps partiel

Mme K occupe un emploi aidé à temps partiel (24h) depuis 9 mois dans la blanchisserie. Son contrat est de 12 mois. Dans le passé, elle a effectué plusieurs petits boulots et a connu des périodes de chômage indemnisées. Les difficultés qu'elle ressent concernent essentiellement le manque de visibilité et la peur de l'avenir.

« Un contrat aidé c'est pas top au niveau du montant des revenus et aussi car c'est pas un contrat stable. Je n'ai pas de vision sur l'avenir, pas de perspectives sur un vrai contrat après. » « Cette situation me fait peur, là ça va je vis au FJT, le loyer est réduit, il n'y a pas de charges mais j'ai peur de ne pas être capable d'avoir un logement normal. »

Mme N., 26 ans, assistante polyvalente en CDD à temps partiel (20h)

Mme M. vit cette situation assez difficilement. Elle évoque d'une part les privations et d'autre part l'impossibilité de se projeter dans l'avenir.

« Avec mes revenus je n'arrive pas à me faire plaisir, je me prive sur les vêtements, le cinéma, ... Je ne sais plus ce que c'est le loisir, je n'achète que des produits d'alimentation et d'hygiène. » « Et puis ces revenus me permettent juste de vivre au jour le jour, je mets de côté pour le loyer du mois pour être sûre de ne pas utiliser l'argent mais je n'arrive pas à épargner et pourtant j'aimerais bien car je voudrais changer d'ordinateur, faire des projets, ... Ça fait peur. » « Il y a des moments où j'ai vraiment du mal à dormir car j'ai peur de l'avenir. »

De plus, au-delà du fait même d'avoir ou non un emploi, les méthodes administratives de calcul des droits sont identifiées comme responsables des situations incertaines et instables que vivent les personnes, celles-ci étant souvent peu à l'aise avec les démarches administratives et l'anticipation budgétaire²². Ces fluctuations de revenus sont à l'origine de situation de stress important pour les ménages et parfois d'indus dans certaines administrations prélevés ensuite sur les prestations sociales, diminuant d'autant les ressources pour les mois suivants.

22. A titre d'exemple, on citera le cas d'une personne bénéficiaire du RSA qui effectue un emploi en intérim de 2 mois : 1^{er} mois : RSA + salaire, 2^{ème} mois : RSA + salaire, 3^{ème} mois : RSA, **recalcule des droits au RSA**, 4^{ème} mois : pas de ressources

« Les personnes sont face à une grande complexité administrative alors qu'elles ont des difficultés de gestion des ressources, un rapport au temps particulier et peu de possibilité d'anticipation. Cela crée un stress énorme. Le fait d'être en perpétuelle insécurité n'est pas gérable. »²³

« Des personnes sont découragés de prendre des petits bouts de contrat car cela entraîne trop de complexité administratives. »²⁴

C. Un emploi mais accès au logement pas toujours évident

Si le fait d'être en emploi aurait vocation à être protecteur vis-à-vis des difficultés d'accès et de maintien dans le logement, de nombreuses études témoignent du contraire, dont le rapport 2014 sur l'état du mal logement de la Fondation l'Abbé Pierre ainsi que les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude auprès des professionnels du territoire. En effet, si les personnes en emploi ou proche de l'emploi ne sont pas majoritaires dans les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement vers le logement, elles sont présentes et ont tendance à augmenter. La précarisation des emplois, le manque de logements sociaux et la complexité des parcours de vie (séparation, chômage, maladie, ...) exposent les travailleurs à des situations difficiles au niveau du logement.

À titre d'exemple, on retiendra les données 2014 suivantes :

- 20% des 625 personnes reçues par le service intercommunal d'accueil du CCAS sont en emploi, soit 125 personnes (les personnes au chômage représentent 50% de l'effectif mais moins d'1/4 sont encore indemnisées)
- 12% des résidents d'ADOMA sur le territoire métropolitain sont en emploi, soit 155 personnes. ADOMA enregistre une augmentation du nombre de demandes de logement de personnes en situation d'emploi. Ils représentent 25% des ménages ayant formulé une demande en 2014
- Plus de 40% des ménages logés dans le parc « très social » d'un Toit pour Tous est en emploi, soit 222 ménages
- 32% des jeunes reçus par le Conseil Habitat Jeunes de l'UMIJ sont en emploi, soit 299 personnes

Une alerte sur les liens entre logement et emploi dans le rapport sur l'état du mal logement 2014²⁵

Le 1er chapitre du rapport insiste sur les liens forts qui existent entre le logement et l'emploi tant en termes de précarisation que de développement. « Pour avoir un emploi, il faut disposer d'un logement d'un coût supportable et qui ne soit pas trop éloigné du lieu de travail... comme il faut un emploi, avec les ressources qu'il procure, pour avoir un logement. » En ce qui concerne la précarisation, le rapport pointe trois éléments relatifs à l'emploi qui impactent directement le logement : les formes précaires d'emploi, l'insuffisance et l'instabilité des revenus qui leur sont souvent liées, et la perte d'emploi. « Du côté de l'emploi, flexibilité, pré-carité et mobilité deviennent la norme, tandis que pour le logement, la rigidité de l'offre et des sta-tuts d'occupation (en particulier celui de proprié-taire), le renforcement des exigences des bailleurs (présentation de garanties associées à un travail stable, de revenus trois à quatre fois supérieurs au loyer, de cautions...) et la progression du coût du logement définissent un horizon en complet décalage avec celui de l'emploi. »

Côté offre de logement, les difficultés s'expliquent par un coût du logement dans le parc privé élevé à Grenoble²⁶, notamment dans certains secteurs et quartiers et des délais d'accès au parc social qui restent importants malgré un nombre de logements sociaux en augmentation. Le coût du logement dans le parc social, loyers dans le neuf et charges dans l'ancien, peut également apparaître important pour des ménages qui malgré un emploi, ont des ressources inférieures au plafond PLAI.

23. Entretien semi-directif avec les professionnels du territoire.

24. Entretien semi-directif avec les professionnels du territoire.

25. 19^{ème} rapport sur l'état du mal logement en France, Fondation l'Abbé Pierre, 2014.

26. Le prix au m2 de la location à Grenoble en 2014 est de 11,49 euros, il est supérieur à la moyenne de l'agglomération et le plus élevé des 4 territoires de l'agglomération définis par la FNAIM (source : FNAIM).

Le vécu en situation de pauvreté au travail n'est donc pas égal sur l'ensemble du territoire national, départemental ou même métropolitain dans la mesure où il est fortement impacté par le coût du logement privé et les possibilités d'accès au parc social. On soulignera les difficultés supplémentaires qui peuvent être celles de publics qui ne bénéficient d'aucune filière spécifique d'accès au parc social (action logement, filière de la fonction publique d'État, ...), notamment les personnels d'entreprises de moins de 20 salariés et ceux de la fonction publique territoriale.

Côté demandeurs de logement, trois situations retiennent l'attention :

- l'irrégularité des temps en emploi et donc des ressources
- l'inéligibilité aux prestations d'aide au logement pouvant être couplée à des difficultés d'accès au parc social ou à une volonté de logement dans le parc privé
- les accidents de vie chez des ménages fragiles, proche du seuil de bas revenus

Caractéristique d'une partie des travailleurs pauvres, l'irrégularité des temps en emploi est à l'origine de fortes difficultés en ce qui concerne l'accès et le maintien dans le logement. **D'une part, l'instabilité du statut limite les propositions de logement notamment dans le parc privé et d'autre part, l'irrégularité des ressources demande une gestion accrue et une démarche d'anticipation que n'ont pas toujours les ménages, entraînant des retards de paiement des loyers, des dettes voire une impossibilité de se maintenir dans le logement** et une interruption de la trajectoire *résidentielle* ou du processus d'insertion par le logement. L'irrégularité des temps en emploi peut également être à l'origine d'allers retours dans les dispositifs d'aide au logement contribuant d'autant plus aux difficultés de gestion et donc à la fragilisation des ménages. Les problèmes de solvabilité sont courants chez les personnes en emploi dont les revenus sont instables et les difficultés rencontrées sont d'ordre financier mais également administratif. On précisera que les retards de paiement, ne générant pas de majoration particulière, sont courants dans le parc social et constituent même une variable d'ajustement dans la gestion budgétaire des ménages. *A titre d'exemple, pour le bailleur social ACTIS : au 20 de chaque mois (date à laquelle une relance est envoyée) environ 1/3 des ménages sont en retard de paiement, ils sont 6% à la fin du mois suivant l'exigibilité et plus que 3% trois mois après.*

La comparaison entre des ménages aux revenus d'activité instables et des ménages bénéficiaires de minima sociaux mène à deux conclusions :

- les premiers ont un rythme et des conditions de vie qui correspondent davantage au fonctionnement « classique » de la société : en échange du travail, des revenus qui permettent eux, d'avoir un logement, les impayés de loyers ne constituant donc pas la norme à priori.
- toutefois les seconds bénéficient d'une certaine régularité de montant et de périodicité de perception des ressources ainsi que de prestations logement maximales qui tendent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Les acteurs du logement soulignent également les difficultés des ménages dont les revenus d'activité sont peu élevés mais qui ne sont toutefois pas éligibles aux prestations liées au logement : allocations-logement ou fond de solidarité pour le logement (FSL). La problématique concerne notamment des personnes seules dont le revenu d'activité est proche du SMIC et se situe davantage au niveau du maintien dans le logement. En effet, pour ces ménages le coût du logement pèse fortement dans le budget notamment pour les locataires du parc privé. Par ailleurs, les impayés peuvent progresser rapidement du fait d'une intégralité du loyer à la charge du ménage. Les solutions d'accompagnement en cas de contentieux sont restreintes dans la mesure où il n'est pas possible de mobiliser certains dispositifs d'aide tels que le FSL.

Enfin, on rappellera dans cette partie, la fragilité des ménages en situation de pauvreté au travail face aux accidents de la vie. Les séparations, problématiques de santé débouchant sur un arrêt maladie plus ou moins long ou encore besoin matériel imprévu peuvent générer des déséquilibres budgétaires impactant assez rapidement le paiement du loyer et la constitution d'impayés.

D. Prestations sociales et emploi : entre sentiment d'injustice et valorisation

La question de la balance des aides et prestations sociales au regard de l'emploi précaire ou à temps partiel est source de nombreux débats idéologiques et politiques. Ce point a pu être discuté avec les professionnels et habitants rencontrés dans le cadre de cette étude.

Il ressort un sentiment d'injustice assez marqué chez les personnes en emploi constaté par les professionnels ainsi qu'en direct dans le cadre des entretiens réalisés. Ce sentiment d'injustice est nourri par l'impossibilité le plus souvent de sortir durablement d'une situation de pauvreté malgré le fait d'être en emploi ou dans une dynamique d'emploi, statut qui par ailleurs génère fatigue et contraintes (organisation personnelle, garde d'enfants, dépenses alimentaires sur le lieu de travail, dépenses liées aux déplacements pour se rendre sur le lieu de travail, ...).

Ce sentiment d'injustice est nourri par le fait **de ne plus être éligible ou de perdre « trop rapidement » une partie des prestations sociales alors que la situation financière reste très précaire. Ce sont donc les effets de seuil de nombreuses prestations qui sont mis en cause et avec ces effets de seuil la perte d'avantages connexes à certaines prestations.** Sont notamment cités : le RSA, l'exonération des impôts locaux, les aides au logement, la CMU-C, le tarif 1^{ère} nécessité de l'énergie, la tarification solidaire des transports en commun. Par ailleurs, le fait d'être en emploi apporte un statut qui limite les possibilités de se tourner vers des aides informelles telles que celles qui peuvent être apportées par des associations ou des membres de certaines communautés.

Ce sentiment d'injustice génère des tensions et concurrence entre ménages et groupes sociaux alors que les situations vécues peuvent être très proches. De plus, les comportements de non demande sont fréquents chez le public de travailleurs pauvres notamment chez les personnes en emploi stable, s'excluant à juste titre ou non de potentielles prestations du fait de leur statut vis-à-vis de l'emploi et de la complexité des processus de recours. **Il existe donc un réel enjeu à améliorer l'information en direction de ces publics.**

Toutefois, les professionnels comme les personnes en situation de pauvreté au travail, soulignent **les plus-values de l'emploi : valorisation personnelle, familiale et sociale, fierté, relations sociales, dynamique de vie positive.**

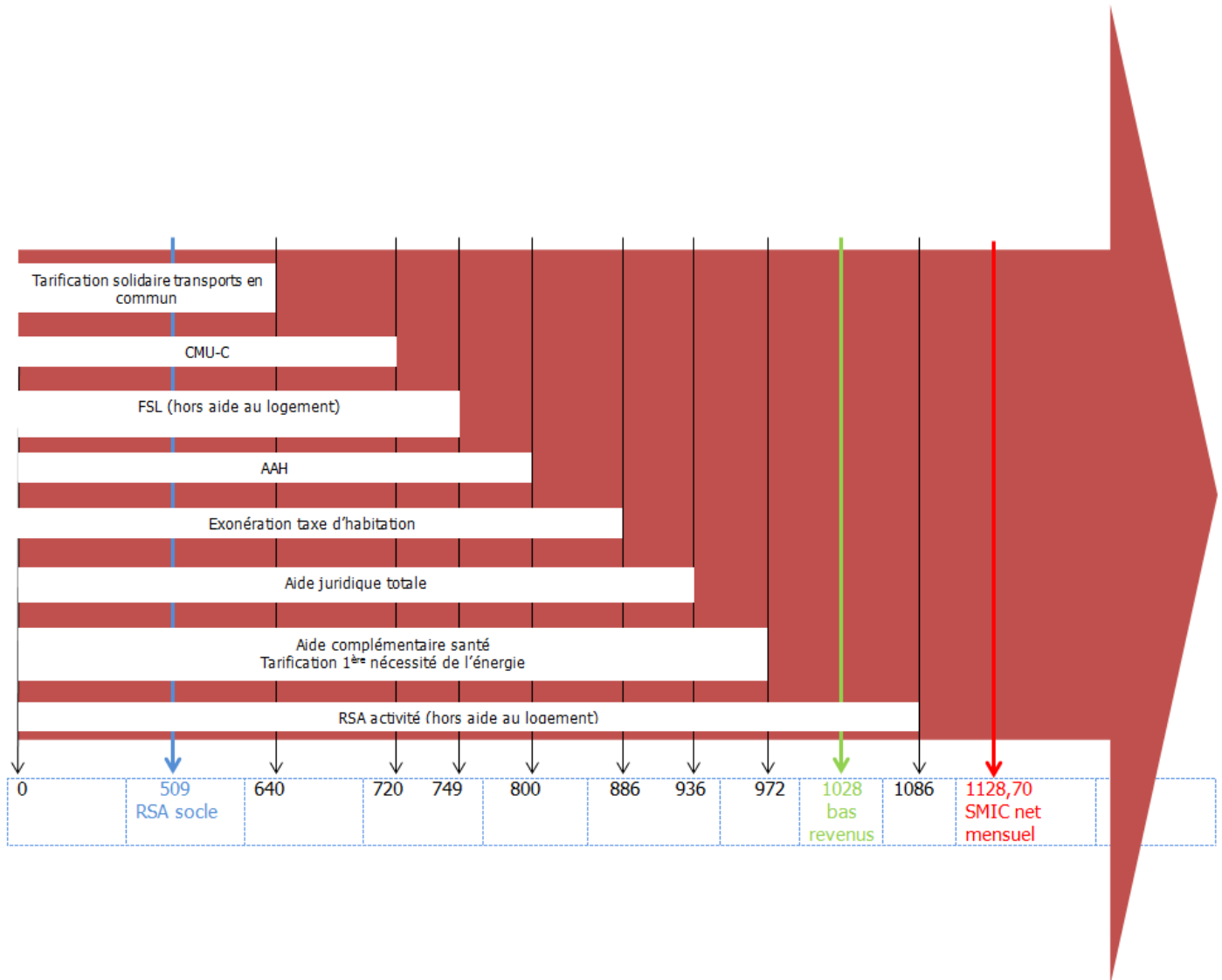
Mme H, salariée en CDI à temps partiel, seule, 2 enfants étudiants en France à charge et 2 enfants restés dans le pays d'origine

Mme H se sent dans une situation de pauvreté mais elle est fière de son parcours et du fait d'avoir un emploi.

« Avant dans mon pays je faisais des ménages mais parfois je n'étais pas payée pendant 3 mois, ici je travaille, je suis sûre j'ai un salaire et des aides, je suis pauvre par rapport au contexte du pays mais je suis comblée et très fière. »

Quels seuils d'éligibilité aux prestations et aides sociales ?

A titre d'exemple, les revenus sont donnés pour 2014, pour un ménage constitué d'une personne seule, en Isère. Ce sont les revenus nets déclarés avant abattement.



Quatre catégories de travailleurs pauvres	Freins spécifiques à l'emploi mieux rémunéré	Difficultés communes aux travailleurs pauvres
<p>Personnes en emploi stable ayant des revenus d'activité peu élevés à très faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes à temps partiel, pouvant effectuer un très faible nombre d'heures mais également être proches du temps plein - personnes à temps plein mais dont le niveau de rémunération reste limité, au SMIC ou juste au-dessus du SMIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de qualification (et diplômes étrangers non transposables) - Faible maîtrise des compétences de base - Compétences professionnelles insuffisantes - Faibles marges de progression de carrière - Pénibilité physique/psychologique des emplois - Problématiques connexes qui limitent le nombre d'heures : manque de mobilité, rythme des enfants, problématiques de santé ou d'usure, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Restrictions de consommation : loisirs/culture/vacances, qualité de l'alimentation, santé, énergie, etc. ➢ Difficulté d'accès et de maintien dans le logement, mauvaises conditions de logement ➢ Impossibilité de faire face aux imprévus et accidents de la vie ➢ Difficultés de gestion du budget, indus impayés et surendettement ➢ Impossibilité de projection dans l'avenir
<p>Personnes en emploi instable qui alternent périodes occupées et inoccupées</p> <ul style="list-style-type: none"> - salariés qui enchaînent avec une plus ou moins grande régularité des contrats à durée déterminée - salariés en intérim - travailleurs indépendants dont les revenus d'activité sont instables 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de qualification (et diplômes étrangers non transposables) - Manque d'expérience professionnelle significative - Durée des autorisations de travail limitative - Problématique de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Difficultés de gestion du budget, indus impayés ➢ Stress et problématiques de santé ➢ Variabilité de l'éligibilité aux droits, pertes brutales de certains droits et prestations connexes ➢ Manque d'information et d'accompagnement vers les droits
<p>Personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes salariées dans le secteur de l'insertion par l'activité économique - personnes en situation de handicap en emploi dans le secteur protégé 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès au logement - Cumul de problématiques sociales, familiales, financières - Problématiques de santé et déficiences - Faible niveau de qualification, manque des compétences de base - Insuffisance de la maîtrise du français et des codes/postures de l'emploi - Manque d'estime de soi - Isolement et manque de réseau - Objectifs parallèles qui limitent le temps dédié à l'emploi - Urgence des situations qui limite les possibilités de choix 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Difficultés de gestion du budget, indus impayés ➢ Stress et problématiques de santé ➢ Variabilité de l'éligibilité aux droits, pertes brutales de certains droits et prestations connexes ➢ Manque d'information et d'accompagnement vers les droits
<p>Inactifs contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudiants salariés avec peu ou pas d'autres ressources - retraités qui se remettent en activité 		

PARTIE 3



LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL : FOCUS SUR LES JEUNES ET LES FAMILLES MONONPARENTALES

Après la présentation d'une approche globale du phénomène de pauvreté au travail à l'échelle locale qui a permis d'élaborer une typologie s'appuyant sur les éléments qualitatifs recueillis auprès des professionnels et habitants en situation de pauvreté au travail.

Cette troisième partie propose d'approfondir la question de la pauvreté au travail sur deux publics ciblés : les jeunes et les familles monoparentales, ces deux publics étant les plus concernés par la pauvreté et présentant des caractéristiques, freins à l'emploi et ressentis face aux situations vécues assez spécifiques.

1. Les jeunes : une pauvreté au travail réelle mais plus rarement ressentie

Ce premier focus cherche à préciser la situation de la jeunesse vis-à-vis de l'emploi et de ses revenus.

La 1^{ère} question qui se pose est : qui sont les jeunes grenoblois ?

De nombreuses études insistent sur deux points majeurs. D'une part, **la catégorie sociale de la jeunesse est particulièrement hétérogène** et les jeunes ne forment pas un groupe aux pratiques et valeurs uniformes. D'autre part, **la jeunesse tend à s'étendre, compte-tenu notamment de la dégradation du marché de l'emploi**. La borne des 25 ans correspond à la fin de la jeunesse administrative pour autant, de plus en plus, les experts comme les professionnels lui préfèrent celle des 30 ans.

Pour ce focus, l'analyse est centrée sur les jeunes actifs, qu'ils soient effectivement en emploi, dans une situation de chômage, dans un parcours d'insertion ou d'accès à l'emploi ou encore étudiant, cumulant études et emploi. La question de l'âge n'est pas centrale. Pour apporter quelques éléments précis et chiffrés sur la situation des jeunes grenoblois, sera utilisée la borne des 25 ans néanmoins, l'approche qualitative des caractéristiques et difficultés rencontrées par les jeunes face à la pauvreté au travail lève ce critère pour s'intéresser à des profils de jeunes : les jeunes diplômés, les jeunes faiblement diplômés, les jeunes en rupture, les étudiants, etc.

A. Les jeunes grenoblois face à l'emploi : rappels et approfondissements statistiques

Chiffres clés :

A Grenoble, 33 080 jeunes de 15-24 ans, soit 21% de la population

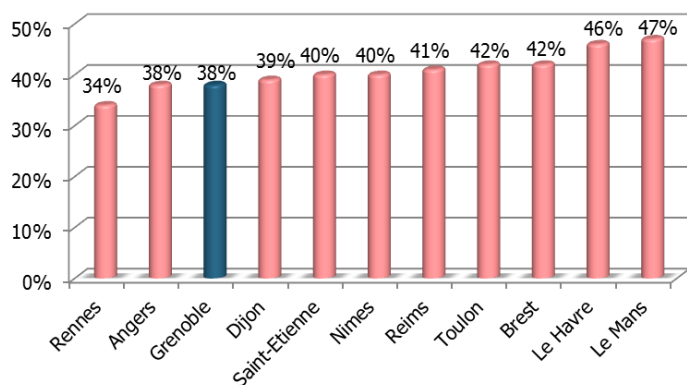
12 620 jeunes actifs, soit 38% de l'ensemble

9 540 jeunes actifs en emploi

3 080 jeunes actifs au chômage, soit un taux de chômage de 24%

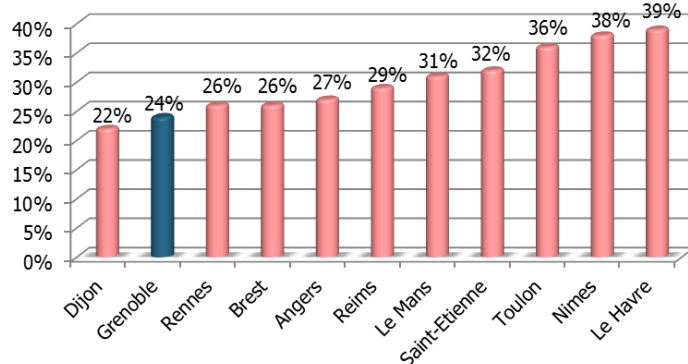
Grenoble se situe parmi les villes du panel où le taux d'activité des jeunes est le plus faible du fait d'une forte présence étudiante. De même, derrière Dijon, elle présente le taux de chômage des jeunes actifs le moins important témoignant, comme pour les données sur l'ensemble des 15-64 ans, d'une situation économique relativement privilégiée.

Taux d'activité des 15-24 ans



Source : INSEE RP 2012

Taux de chômage des 15-24 ans



Source : INSEE RP 2012

À l'échelle infra-communale, les différences sont importantes entre secteurs, s'expliquant notamment par la taille de ces derniers, leur attractivité pour les étudiants et la concentration géographique de ménages présentant des difficultés d'accès à l'emploi.

Ainsi, à partir du tableau détaillé ci-dessous, on notera que :

- les secteurs 1 et 2 sont ceux qui accueillent le plus de jeunes de 15-24 ans et où la tranche d'âge est la plus représentée.
- les secteurs 3 et 6 présentent des taux d'activité des jeunes élevés mais les effectifs de jeunes actifs sont les plus importants dans les secteurs 1 et 2.
- les secteurs 5 et 6 présentent les taux de chômage des jeunes les plus élevés avec néanmoins les effectifs de jeunes chômeurs les plus faibles, l'effectif le plus important étant celui du secteur 1.

	Secteur 1		Secteur 2		Secteur 3		Secteur 4		Secteur 5		Secteur 6	
	Nb	Parts	Nb	Parts	Nb	Parts	Nb	Parts	Nb	Parts	Nb	Parts
Ensemble 15-24 ans	6750	25%	8830	25%	4730	19%	5800	18%	3970	19%	3000	16%
15-24 ans actifs	2600	38%	2930	33%	2090	44%	2310	40%	1320	33%	1370	46%
15-24 ans actifs en emploi	1990	77%	2360	81%	1560	75%	1850	80%	890	67%	890	65%
15-24 ans actifs au chômage	610	23%	570	19%	530	25%	460	20%	440	33%	480	35%

Un fort taux de chômage des jeunes est constaté dans plusieurs IRIS :

- des IRIS en quartier « politique de la ville » tels que Mistral, Paul Cocat, Arlequin, Village Olympique Nord où plus d'un jeune actif sur deux est dans une situation de chômage
- mais également des IRIS hors quartiers « politique de la ville » tels que Hoche, Drac-Ampère, Peretto, Bajatière Ouest, Alpains ou encore Europole

En ce qui concerne le niveau d'éducation, les jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire sont 23% à n'avoir aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges, soit 2450 jeunes (sur 7530 sortis du système scolaire). Cette problématique touche davantage les hommes (ils sont 27% à être faiblement diplômés) que les femmes (20%). *A noter : Cette donnée est à analyser avec précaution car les jeunes de cette tranche d'âge sont majoritairement scolarisés.*

Des jeunes majoritairement scolarisés mais un taux de déscolarisation qui ne tend pas à diminuer²⁷

Au niveau national, à 15 ans le taux de scolarisation est de 98%, il est de 76% à 18 ans puis de 11% à 25 ans. Selon une étude de la DARES datant de 2011 la part des jeunes arrêtant leur scolarité sans diplôme du second cycle secondaire (CAP, BEP, baccalauréat ou équivalent) est de plus de 16% depuis la fin des années 1990. Par ailleurs, il est souligné un risque de décrochage élevé au cours des études supérieures, environ 20% des jeunes démarrant une scolarité après le baccalauréat.

Pour ce qui est de la qualité des emplois, on constate que les emplois instables sont plus fréquents chez les jeunes. En effet, à Grenoble, 3370 jeunes ont un contrat de travail instable (CDD, intérim, emplois aidés), soit 35% des actifs en emploi contre 15% de l'ensemble des actifs de 15-64 ans (*à noter qu'ont été exclues de cette observation les personnes en apprentissage ou en stage rémunérés car pesant de façon trop importante dans les données relatives à la jeunesse*). A l'inverse 38% des jeunes grenoblois actifs en emploi ont un contrat stable (CDI, fonctionnaires) contre 70% de l'ensemble des actifs occupés.

De la même façon, l'emploi à temps partiel est plus représenté chez les 15-24 ans. *L'analyse doit cependant être plus prudente dans la mesure où une partie de ces emplois à temps partiel sont occupés par des étudiants.* Ainsi, 3810 jeunes grenoblois sont concernés, soit 40% des jeunes actifs occupés contre 21% de l'ensemble des actifs en emploi.

Enfin, les données du fichier DADS de l'INSEE offrent quant à elles, une mesure du nombre de jeunes de moins de 25 ans occupant un emploi à bas salaire, c'est à dire dont la rémunération est inférieure à 865 euros par mois. Les données sur les salariés à bas salaires sont les seules permettant d'approcher la problématique de pauvreté au travail chez les jeunes, les données CAF ne pouvant pas être croisées avec l'âge.

En 2012, on compte 8847 salariés grenoblois âgés de 15-24 ans à bas salaire, soit 60% de l'ensemble des 14745 jeunes salariés. Ce sont chez les jeunes que les salariés à bas salaire sont les plus représentés.

Toutefois, un point de vigilance quant à l'interprétation de cette donnée. Comme en population générale, elle ne reflète pas le nombre de ménages de travailleurs pauvres dans la mesure où les ressources totales du ménage ne sont pas connues, cet élément est particulièrement vrai pour les étudiants qui peuvent occuper un emploi à temps partiel sans pour autant vivre dans une situation de pauvreté monétaire du fait notamment des transferts intrafamiliaux qu'ils perçoivent.

B. Une grande hétérogénéité des profils chez les jeunes en situation de pauvreté au travail

Trois entrées retiennent l'attention pour analyser la pauvreté au travail chez les jeunes ainsi que les freins à l'accès à un emploi stable et/ou mieux rémunéré :

- celle du diplôme : les jeunes faiblement diplômés sont particulièrement exposés mais les jeunes diplômés sont également concernés au moment de leur entrée sur le marché du travail
- celle du territoire d'habitation : les jeunes résidant dans les quartiers « politique de la ville » rencontrent des difficultés accrues en matière d'accès à l'emploi stable et à temps plein mais les jeunes hors quartier politique de ville sont exclus de certains dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi
- celle du statut principal d'activité : parmi les étudiants actifs, les étudiants indépendants ainsi que les étudiants étrangers en mobilité individuelle sont les plus concernés par le risque de pauvreté au travail

27. Reduron V, 2015 « Jeunes et au RSA. Près de 180000 jeunes de moins de 25 ans en France métropolitaine », Synthèses et statistiques, Revue des politiques sociales et familiales, n°120.

Le point de vue des acteurs : des jeunes vulnérables face au marché du travail

En matière d'emploi, **la vulnérabilité apparaît comme une caractéristique commune aux différents profils qui composent la jeunesse :**

- vulnérabilité du fait de devoir s'insérer dans un marché du travail qui manque de dynamisme avec peu d'expérience et pour certains des connaissances de base limitées,
- vulnérabilité du fait d'un réseau encore peu étoffé voire pour certains, absent,
- vulnérabilité face à des conditions de travail parfois contraignantes voire un droit du travail pas toujours respecté.

Pour les plus diplômés, expérimentés et/ou outillés face aux codes et exigences du monde professionnel, les difficultés tiennent principalement à la grande concurrence entre profils et personnes dans un contexte économique peu favorable à l'emploi. *On rappellera ici une des caractéristiques du territoire grenoblois qui, bien que subjective fait consensus pour la plupart des professionnels rencontrés, à savoir la grande exigence des employeurs en lien avec l'expertise de son industrie et de la haute qualification d'une partie de sa population.* L'entrée sur le marché de travail est, pour beaucoup marquée, par une alternance entre emplois à durée déterminée et chômage, avec une période de stabilisation des situations qui tend à s'allonger. Le niveau de diplôme, l'expérience acquise dans le cadre de stages, contrats d'alternance ou encore « jobs d'été ou d'étudiant », le réseau ainsi que la maîtrise des codes et postures sont autant d'éléments qui impactent plus ou moins positivement la facilité d'insertion sur le marché du travail.

Pendant cette période instable, les jeunes sont exposés au risque de pauvreté au travail du fait d'un temps effectif en emploi non complet sur une année ou plusieurs années.

A titre d'exemple, on notera que :

- *En mars 2015, 24% des demandeurs d'emploi fin de mois de 15-24 ans inscrits à Pôle Emploi en catégorie A sont diplômés du supérieur et 64% ont un niveau CAP, BEP, Baccalauréat.*
- *En 2014, la Mission Locale Jeunes de Grenoble a suivi 4408 jeunes dont 40% ayant un niveau IV et plus (c'est-à-dire un niveau baccalauréat et supérieur). Ce taux était de 31% en 2009.*
- *En 2014, sur les 360 jeunes ayant formulé une demande auprès du Département de l'Isère pour le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) ou le Fond d'Aide aux Jeunes Urgence (FAJU), 26% ont un niveau IV et plus (50% sont sans diplôme ou de niveau BEPC).*

Pour ce qui est des jeunes caractérisés par un faible bagage scolaire et professionnel, l'accès à l'emploi apparaît très complexe dans un contexte où les exigences sont accrues. **Pour beaucoup ils cumulent plusieurs types de freins : au-delà du manque de qualification et d'expérience significative, les acteurs soulignent le manque de repères, le manque d'estime de soi, la méconnaissance des codes et postures, la peur de l'inconnu, le manque de mobilité physique et psychologique ou encore la pauvreté affective.** Ces éléments limitent les possibilités d'accès à un emploi stable et placent ces jeunes dans une vulnérabilité importante face à l'emploi, aux conditions de travail, au droit du travail. Cette vulnérabilité est même plus globale car elles concernent plusieurs aspects de la vie du jeune, notamment le logement et la consommation. De nombreux jeunes sont dans des situations difficiles dont l'origine peut être un logement dans le parc privé loué sans aucune ressource, un crédit à la consommation contracté sans capacité suffisante de remboursement, des amendes de transport atteignant un montant élevé, etc. Le non-recours aux droits sociaux est également caractéristique de ces jeunes qui méconnaissent souvent les droits existants ou ont l'impression de ne pas être concernés, de ne pas avoir de besoin. *A titre d'exemple, 37% des jeunes ayant formulé une demande FAJ/FAJU n'ont pas de couverture complémentaire santé.*

A noter également que les professionnels voient émerger des situations de jeunes qui malgré un cursus scolaire classique, apparaissent inadaptés à l'emploi. Cause ou conséquence des difficultés, ils ne parviennent pas à trouver leur place dans le monde professionnel du fait de comportements et postures en décalage avec les attendus et les normes, voire de troubles psychologiques plus ou moins importants.

Si la pauvreté au travail est une situation déjà vécue, les acteurs sont préoccupés par les perspectives de ces jeunes en termes de qualité d'emploi à venir. La probabilité est grande pour que les difficultés perdurent et la situation de travailleur pauvre s'installe.

Globalement, il est souligné un isolement des jeunes en situation d'insertion professionnelle qui tend à se renforcer : il touche des personnes qui peuvent être venues à Grenoble pour les études et qui n'ont pas ou peu d'attaches solides et pas de réseau ou encore des personnes qui sont sorties très jeune du système scolaire et n'ont pas pu construire de réseau amical/professionnel que ce soit dans le cadre de la scolarité ou d'expériences en emploi.

Par ailleurs, une plus grande précarité financière des jeunes qui entrent sur le marché du travail est constatée et s'explique par un moindre soutien familial, les parents pouvant eux-mêmes rencontrer des situations complexes en matière d'emploi. Pour certains, ces situations sont à l'origine de tensions voire de ruptures familiales renforçant le manque de réseau, l'isolement et la perte de repères.

Le RSA « jeunes actifs », un dispositif de soutien aux jeunes entrés précocement dans la vie active²⁸

En septembre 2010, le RSA activité a été étendu aux jeunes actifs de 18-25 ans complétant ainsi le dispositif RSA à destination des jeunes qui se limitaient à ceux ayant des enfants à charge ou à naître ainsi qu'aux conjoints de personnes de plus de 25 ans éligibles au RSA. Ce dispositif répond à la situation de nombreux jeunes ayant terminé leur cursus scolaire mais peinant à stabiliser leur situation d'emploi. En 2012, selon l'INSEE, le taux d'activité des 15-24 ans s'élève à 37% (14% pour les 15-19 ans et 60% pour les 20-24 ans). Parmi ces jeunes, plus d'un tiers occupent un emploi dit « précaire » : CDD, intérim, non titulaires de la fonction publique, emplois aidés. Toutefois, le nombre de bénéficiaires reste limité, au 1^{er} janvier 2014, sur 180 000 jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA, 5% le sont au titre du RSA « jeunes actifs », soit 8600. Ce faible effectif s'explique notamment comme pour le RSA activité par la complexité du dispositif mais également par des conditions d'accès assez restrictives, pouvoir justifier d'une activité professionnelle d'au moins 2 ans à temps plein au cours des trois dernières années précédant la date de la demande.

En matière d'insertion des jeunes, outre les accompagnements individualisés proposés par les professionnels de l'emploi et notamment les Missions Locales Jeunes, plusieurs dispositifs sont mobilisables, notamment les emplois aidés. Ces outils constituent un réel appui à la construction du projet professionnel, à la stabilisation des situations et à l'acquisition d'une expérience significative d'emploi. *A titre d'exemple, sur les 1100 jeunes suivis par la Mission Locale Grenoble ayant accédé à l'emploi au cours de l'année 2014, 388 ont eu accès à un emploi aidé (emploi d'avenir marchand ou non marchand et contrat unique d'insertion marchand ou non marchand), soit plus d'un tiers. Une hausse significative du nombre de nouveaux contrats « emploi d'avenir » signés est enregistrée, tirée notamment par le secteur marchand.*

Toutefois, la priorité d'accès à ce type d'outils accordée aux habitants des quartiers « politique de la ville » qui s'explique par la concentration de publics présentant des freins majeurs d'accès à l'emploi, peut être limitative pour des jeunes hors quartiers « politique de la ville » présentant des caractéristiques similaires. Aussi, il est pointé **un manque de solutions mobilisables pour certains publics à l'origine d'une persistance des difficultés d'accès à une première expérience d'emploi** mais également d'une incompréhension et d'un sentiment d'injustice.

Quelques éléments sur l'accès aux contrats aidés à partir d'une étude de la DARES^{29et30}

Deux types de contrats aidés existent.

● *le contrat unique d'insertion (CUI) qui a pour « objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. »*

- créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010

- prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non-marchand (CUI-CAE) et d'un contrat initiative emploi dans le secteur marchand (CUI-CIE)³¹

- concernant l'éligibilité, outre les priorités nationales, des critères sont définis au niveau régional

● *l'emploi d'avenir (EA) (et emploi d'avenir professeur) qui vise « à proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés et à leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. »*

- créé par la loi du 26 octobre 2012 et entré en vigueur le 1^{er} novembre de la même année

- peut être signé dans le secteur marchand ou dans le secteur non-marchand

- en matière d'éligibilité, les critères portent sur l'âge, sur le niveau de diplôme (sans diplôme ou niveau V ayant recherché un emploi pendant au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois) et sur le lieu d'habitation (au plus bac+3 ayant recherché un emploi et résidant dans une zone prioritaire). Il existe également des emplois d'avenir professeur réservés aux étudiants boursiers qui se destinent à l'enseignement.

En 2013, 60000 résidents des zones urbaines sensibles de France métropolitaine ont signé ou ont été renouvelés en CUI ou EA, soit 12,2% des personnes ayant signé un contrat aidé. La proportion est plus élevée pour les EA, 16,4%, dans la mesure où le dispositif a pour cible les résidents des ZUS.

Enfin, en ce qui concerne les étudiants, des éléments ont déjà pu être présentés dans la partie 2 de ce document dans la mesure où ils font partie de la catégorie « inactifs contraints de travailler » de la typologie de travailleurs pauvres proposée.

Des éléments complémentaires issus de l'enquête nationale « Conditions de vie » réalisée par l'Observatoire de la Vie Étudiante et des données du service social du CROUS de Grenoble sont apportées (cf. encadré ci-après).

Niveaux de vie et emploi chez les étudiants au niveau national et local

Observation à partir de l'enquête nationale « Conditions de vie »

En 2013, les revenus des étudiants proviennent de trois sources principales, à savoir l'aide de la famille, les revenus d'activités et les aides publiques. Par ailleurs, à ces ressources financières il convient d'ajouter les aides matérielles dont bénéficient la grande majorité des étudiants (alimentation, ameublement, habillement, etc.).

*Le budget moyen d'un étudiant diffère fortement selon s'il est décohabitant (2/3 des étudiants pour un budget moyen de 777 euros mensuels) ou habite chez ses parents (1/3 des étudiants pour un budget moyen de 345 euros mensuels). **A noter que quelles que soient les sources de revenus des étudiants, 80% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cependant les dépenses des étudiants ne sont pas identiques à celles d'un ménage hors cursus universitaire, il est particulièrement difficile d'estimer le seuil à partir duquel les étudiants vivent en situation de précarité.***

29. « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir en 2014 », DARES, Analyses, n°64, septembre 2015.

30. « Les contrats aidés dans les ZUS en 2013 », DARES, Analyses, n°21, mars 2015

31. A noter que depuis le 1^{er} juillet 2014, les structures d'insertion par l'activité économique ne signent plus de CUI mais recrutent en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

67% des étudiants décohabitants bénéficient d'une aide financière de leur famille dont la moyenne est de 188 euros mensuels.

45% des étudiants exercent une activité rémunérée en parallèle de leurs études (jobs, stages rémunérés, alternance, ...), cette proportion étant très corrélée à l'âge (20% des étudiants de 18 ans contre 65% des étudiants de plus de 26 ans). Les étudiants boursiers sont 49% à travailler contre 38% des non boursiers. 13% des étudiants ont une activité très concurrente des études (c'est-à-dire supérieure à un mi-temps et plus de 6 mois par an). Le recours à une activité rémunérée est liée à la capacité des parents à apporter une aide financière. Aussi, 68% des étudiants ayant une activité très concurrente des études ne reçoivent aucune aide financière de la part de leur famille.

La principale motivation est financière. En effet, pour $\frac{3}{4}$ des étudiants qui déclarent travailler, leurs principales motivations sont l'amélioration de leur niveau de vie et l'indépendance. Pour la moitié d'entre eux, l'activité rémunérée est indispensable pour vivre.

L'impact sur les études est important : les étudiants qui n'exercent pas d'activité consacrent 3 heures hebdomadaires de plus aux cours et 2 heures de plus de travail personnel que les étudiants déclarant travailler.

Observation au niveau local à partir des données du service social du CROUS

Le CROUS de Grenoble est présent sur les sites de Grenoble, Valence, Chambéry et Annecy. Sur environ 84 000 étudiants, son service social en reçoit de 10% à 15%. En 2014, le service social a effectué 3260 aides financières pour 1500 bénéficiaires. Tous les bénéficiaires sont décohabitants et 70% exercent une activité professionnelle en parallèle de leurs études. Le service distingue trois profils principaux :

- les étudiants boursiers échelon 7 (échelon où la bourse est la plus importante)
- les doctorants en sciences sociales sans financement
- les étudiants étrangers en mobilité individuelle

110 dossiers ont été déposés par des étudiants qui ne perçoivent aucune aide de leurs parents. Par ailleurs, un phénomène récent est constaté, l'arrêt brutal des aides financières familiales suite à la perte

C. Un vécu en situation de pauvreté mieux accepté

Bien que confrontés à des problématiques similaires à celles des travailleurs pauvres d'âge plus avancé telles que les restrictions de consommation, les difficultés à faire face aux imprévus, les dépenses liées à l'emploi lui-même, etc., **le vécu en situation de pauvreté semble différent chez les jeunes.**

En effet, situation souvent récente, les jeunes pouvant être considérés comme « travailleurs pauvres » ont tendance à juger **leur situation acceptable et transitoire. Ils font partie d'une génération qui porte un regard particulier sur l'emploi et qui a, pour partie, accepté son instabilité ainsi que la précarité financière qui peut l'accompagner.**

Même si, le CDI à temps plein constitue un objectif à atteindre, les professionnels constatent notamment chez les moins qualifiés, une absence de crainte des situations de chômage et des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Les jeunes parlent d'une « *habitude de la galère* ».

M. L, 21 ans, en recherche d'emploi

M. L ne sent pas en situation de pauvreté pour autant dans la mesure où il parvient à se loger et à payer ses charges fixes.

« Je ne suis pas en situation de pauvreté, même si je ne travaille pas à temps plein j'arrive à payer mon loyer, mes charges de téléphone, mes assurances et j'arrive à mettre de côté pour pouvoir me servir de cet argent quand je ne travaille pas. »

Les plus qualifiés quant à eux, ont intégré l'existence de difficultés d'insertion sur le marché du travail qui persistent malgré le niveau de diplôme. Ils sont dans une démarche d'accès à l'emploi même instable ou partiel de façon à pouvoir valoriser une ou plusieurs expériences. **Ce regard plutôt positif sur leur situation présente des atouts, il garantit un mieux-être de ces jeunes et un certain dynamisme cependant il a tendance à masquer certaines difficultés réelles.**

Il existe donc un décalage entre les catégories de l'action publique et les représentations des personnes, leur niveau d'acceptabilité des situations, les facteurs qui impactent leur bien-être.

On soulignera toutefois les préoccupations des professionnels qui font quant à eux, le constat de situations de précarité importante que ce soit chez des jeunes sortis du système scolaire ou encore étudiants. **Ces situations se traduisent par des restrictions dans les domaines de l'alimentation, de la santé, des loisirs et de la culture mais également des relations sociales et de la vie personnelle.**

Enfin, on soulignera que les jeunes, **au-delà de la pauvreté monétaire sont plus exposés que d'autres publics aux situations de pauvreté en conditions de vie.** En effet, démarrant leur vie active et indépendante, ils n'ont pas encore acquis certains éléments du confort matériel (logement, meubles, voitures, ...) que les personnes d'âge plus avancé peuvent avoir.

La question du logement est fondamentale chez les jeunes. Les difficultés d'accès sont marquées du fait de l'insuffisance et de l'instabilité des ressources mais également de l'absence parfois de garants. De même, certains jeunes se retrouvent face à une problématique de maintien dans le logement, ne parvenant pas à stabiliser leur situation ou ayant une charge de loyer trop élevée au vue de leurs possibilités financières. On soulignera que le recours au logement social ne fait pas partie de la culture des jeunes, ces derniers se tournent prioritairement vers le parc privé et notamment vers les petites surfaces du parc ancien dont le prix au m² est élevé et la qualité énergétique souvent médiocre. **L'accès à des solutions de logement transitoires ou à des dispositifs d'aide au logement souples et adaptés aux jeunes constituent un enjeu fort d'action sociale en direction de ce public.**

M. I, 22ans, célibataire, niveau CAP, travaille en intérim

M. I travaille en intérim depuis 1 an et demi, il a réalisé plusieurs missions de durées variables, dans des domaines différents et a été en emploi approximativement la moitié de la période. Au moment de l'entretien M. I est en CDD de 2 mois à temps plein dans la mécanique automobile. Il a une formation initiale dans ce domaine mais fait le choix d'être polyvalent en fonction des missions qui lui sont proposées. M. I est satisfait de sa situation actuelle, il déclare avoir fait le choix de l'intérim.

« L'intérim c'est un choix, je ne rencontre pas de difficultés pour trouver du travail et cela me permet faire un peu de tout : mécanique automobile, mise en rayon, maintenance d'ascenseurs, revêtement de sols ; je suis polyvalent ».

Selon lui, cette situation est temporaire et satisfaisante au regard de ses besoins.

« Je suis jeune, j'ai le temps de trouver un emploi stable. » « Je suis tout seul, je fais à peu près ce que je veux, je ne me sens pas obligé de me priver. Et puis je n'ai pas de grosses dépenses. »

M. C, 18 ans, vit chez son père

M. C est en France depuis 2 ans, il a réalisé une formation de dynamisation professionnelle pendant 5 mois en alternance dans une entreprise de carrelage qui a fait faillite. Depuis il a effectué plusieurs CDD courts à temps plein en tant que peintre ou agent d'entretien. Il bénéficie de la garantie jeune qui s'élève à 450 euros par mois. M. C envoie une partie de ses ressources à des membres de sa famille restés dans son pays d'origine. M. C n'a pas le sentiment de vivre dans une situation de pauvreté mais souhaiterait que sa situation s'améliore pour gagner en indépendance.

« Pour le moment je n'ai pas assez travaillé pour me sentir dans la situation de travailleur pauvre, je ne manque de rien, je ne paie pas mon logement mais s'il j'avais un meilleur salaire je quitterais le domicile de mon père. »

*« J'ai espoir que ma situation se stabilise. »
« Je suis motivé car les gens autour de moi sont soit en cours, soit ils travaillent, c'est important ça tire vers le haut. »*

2. Des contraintes liées aux enfants marquées chez les familles monoparentales

Ce second focus a pour ambition d'approfondir les freins d'accès à l'emploi et les difficultés rencontrés par les parents isolés avec enfants à charge.

Au préalable, il apparaît important de noter que l'analyse des familles monoparentales présente certaines difficultés liées à des organisations familiales variées que les statistiques peinent à traduire, des situations de séparation non stabilisées chez certains ménages ainsi que des statuts de monoparents déclarés qui ne correspondent pas toujours à la réalité, notamment lorsqu'une nouvelle union est en place.

Néanmoins, **la question de la monoparentalité est particulièrement présente dans l'analyse de la précarité financière et de la vulnérabilité des ménages que ce soit à travers les données statistiques ou les démarches qualitatives.** Il apparaît donc pertinent d'observer plus particulièrement les situations familiales exposées au risque de pauvreté au travail ainsi que les facteurs explicatifs de ces situations.

Un des cinq profils de travailleurs pauvres retenus par le CREDOC dans son étude de 2006

Dans cette étude le CREDOC identifie cinq groupes exposés à la situation de pauvreté au travail. Aux côtés des familles d'ouvriers, des indépendants en difficulté, des jeunes en début de vie professionnelle et des cadres ayant des contraintes budgétaires importantes, les familles monoparentales et les isolés constituent une catégorie. Le CREDOC cible notamment les 40-49 ans faiblement diplômés. « Le seul adulte du ménage occupe un emploi précaire, qui procure de très faibles revenus. Les ménages de ce groupe cumulent en général les deux formes de pauvreté, monétaire et en conditions de vie. »

A. Les familles monoparentales grenobloises : rappels statistiques et approfondissements

Chiffre clé :

6374 familles monoparentales à Grenoble, soit près d'un tiers des familles avec enfants (8% des ménages)

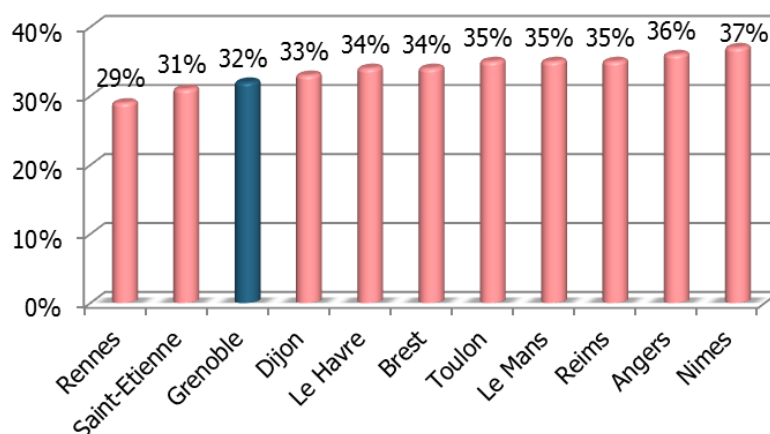
Un revenu annuel disponible médian de 15 200, soit 5000 de moins que les couples avec enfants

1689 familles monoparentales parmi les ménages considérés « travailleurs pauvres », soit 20% (CAF, 2014)

83% des familles monoparentales sont des femmes seules avec enfants

Avec près d'un tiers de familles monoparentales parmi les familles avec enfants, Grenoble se positionne plutôt dans la moyenne basse du panel de comparaison, l'écart entre les villes n'étant toutefois pas très important.

Part des familles monoparentales dans les familles avec enfants



Source : INSEE RP 2012

A l'échelle infra-communale, les différences entre secteurs sont assez peu marquées, la part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants étant comprise entre 31% pour les secteurs 2 et 4 et 35% pour le secteur 5. Avec 1230 familles monoparentales, le secteur 4 est celui qui présente l'effectif le plus important, suivi du secteur 2 avec 1110 familles.

L'analyse de l'activité et de l'emploi par type de ménage met en évidence une exposition plus importante des familles monoparentales à l'inactivité, au chômage et aux contrats instables.

Est présentée dans le tableau ci-dessous une comparaison du statut vis-à-vis de l'emploi des familles monoparentales avec celui de la personne de référence des couples avec enfants. Ainsi, on observe 6 points de différence entre le taux d'activité des familles monoparentales et celui de la personne de référence des couples avec enfants, 4 points pour le taux de chômage et 3 points pour la part de contrats instables.

Une différence entre les pères et les mères monoparents ?

Bien que les pères isolés avec enfants à charge sont beaucoup moins représentés que les mères, il est intéressant d'apporter quelques éléments sur les différences notables en termes d'activité et d'emploi. En effet, tandis que les mères de famille monoparentale sont 77% à être active, c'est le cas de 83% des hommes. L'écart est également de 6 points en ce qui concerne le taux de chômage (15% pour les femmes contre 9% pour les hommes).

Tableau 6. Comparaison des couples avec enfants et des familles monoparentales en termes d'activité et d'emploi

Taux d'activité	Couples avec enfants	84%
	Familles monoparentales	78%
Taux de chômage	Couples avec enfants	10%
	Familles monoparentales	14%
Part des contrats instables	Couples avec enfants	10%
	Familles monoparentales	13%

Si le taux d'activité des familles monoparentales est plus faible que celui de la personne de référence des couples avec enfants, les travaux conduits au niveau national soulignent en revanche que les femmes sans conjoint sont globalement plus actives que les femmes vivant en couple, ayant moins que les autres la possibilité de choisir entre activité et retrait du monde du travail³². Cependant elles sont davantage exposées aux emplois instables, aux situations de chômage et aux emplois peu qualifiés³³.

Enfin, en ce qui concerne la mesure du phénomène de pauvreté au travail chez les familles monoparentales, les 1689 familles identifiées à partir des données CAF 2014 représentent 26% de l'ensemble de ce type de ménage à Grenoble. **Une famille monoparentale sur quatre est donc concernée par une situation de pauvreté au travail (contre un sur dix pour l'ensemble des types de ménage).**

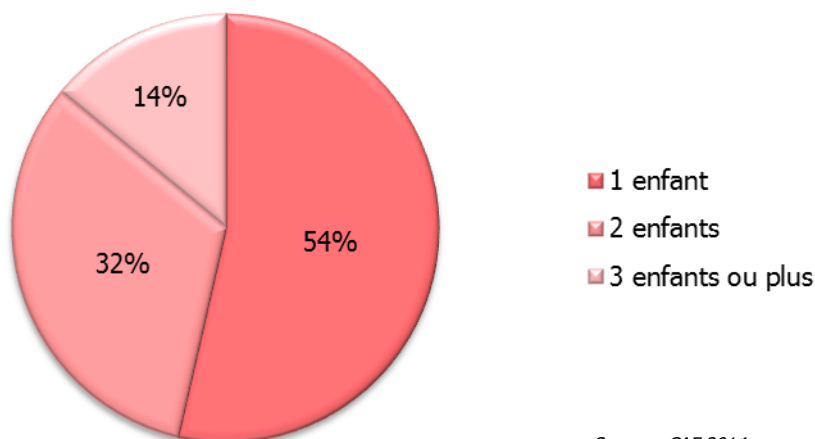
Parmi les familles monoparentales vivant une situation de pauvreté au travail, la majorité ont un enfant. Elles sont 14% à avoir la charge de 3 enfants ou plus, soit 273 familles.

32. Séchet R., David O., Quintin P., « Les familles monoparentales et la pauvreté », Les travaux de l'observatoire 2001-2002, Chapitre 3, ONPES.

33. Séchet R., David O., Quintin P., 2002, op. cit.

Eydoux A., Letablier M-T., Georges N. 2007, « Les familles monoparentales en France », Centre d'études et de l'emploi, rapport de recherche. « Ruptures et discontinuités de la vie familiale », Rapport du Haut Conseil de la Famille, juillet 2010

Répartition des familles monoparentales en situation de pauvreté au travail selon le nombre d'enfants



Source : CAF 2014

B. Des familles monoparentales confrontées à des freins à l'emploi ainsi que des charges spécifiques

Au vu des données statistiques, les familles monoparentales apparaissent plus fortement exposées aux situations de pauvreté.

Ceci s'explique par deux types d'éléments :

- **la charge des enfants tend à imposer certaines contraintes en matière d'organisation du temps quotidien** qui peuvent limiter les possibilités d'emploi que ce soit en termes de temps de travail ou de mobilité.
- par ailleurs, face à des charges qui restent entières et qui sont pour une part liées aux enfants eux-mêmes (logement, énergie, assurance, vie quotidienne, etc.), **seul un adulte est en mesure d'apporter des ressources issues de l'activité** (ces ressources pouvant être toutefois complétées par le versement d'une pension alimentaire et de prestations familiales).

La vulnérabilité des familles monoparentales pointée dans un rapport du Sénat de 2008³⁴

Le rapport souligne l'exposition des personnes isolées (célibataires, veufs, parents isolés) au risque de pauvreté et précise que l'absence de conjoint est un facteur aggravant de la situation de travailleur pauvre. Pour ce qui est des familles monoparentales, trois éléments apparaissent centraux dans l'analyse de leur situation : la brutalité de la survenance de la précarité, suite à une séparation ou au décès d'un conjoint, le cumul de facteurs de fragilité, à savoir enfants à charge, difficulté à exercer une fonction à haut niveau de responsabilité, frais de garde importants et enfin, la persistance de la situation de précarité du fait des nombreux obstacles à surmonter.

Ainsi quatre profils différents associés à la monoparentalité et à la séparation et pouvant être plus exposés à des difficultés d'accès à l'emploi ou des situations de pauvreté ont pu être identifiés :

- parent isolé avec jeune(s) enfant(s)
- parent isolé avec enfants de plus de 6 ans
- parent isolé sans enfant à charge mais avec droit de visite
- parent isolé avec jeune adulte sans emploi à charge

34. Rapport d'information n° 445 (2007-2008) de M. Bernard SEILLIER, fait au nom de la Mission commune d'information pauvreté et exclusion, déposé le 2 juillet 2008

De façon courante, les représentations associées à la problématique d'emploi chez les familles monoparentales concernent les parents isolés avec enfants de moins de 3 ans. En effet, la nécessité d'avoir un mode de garde à temps plein pour pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle est à l'origine de freins à l'emploi dans certains cas et pour certains publics. *Une donnée ancienne mais néanmoins significative, en France 54% des mères monoparentales ayant un enfant de moins de 3 ans sont en emploi au début des années 2000 contre 71% des mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans vivant en couple³⁵.*

Plusieurs types de difficultés peuvent être identifiés :

- **la relation à l'institution et/ou les freins psychologiques à se séparer de l'enfant** pour le confier à une tierce personne sur un temps hebdomadaire plein ou partiel, cette séparation demandant une certaine confiance dans les professionnels et/ou structures
- **le coût de l'offre d'accueil du jeune enfant mis au regard de la faiblesse des revenus** qui sont ceux d'un emploi à temps partiel et/ou peu rémunérés
- **le manque de disponibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant** pour un accueil « classique » ainsi qu'en horaires atypiques ou variables
- **la représentation parfois négative qu'ont les personnes du coût des modes de garde et/ou de la disponibilité de l'offre d'accueil**, les familles pouvant se restreindre dans leur demande de places sans détenir l'information exacte

Toutefois, si l'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans peut constituer un frein en matière d'emploi pointé par certains professionnels, il apparaît que celui-ci est rarement isolé. Il vient s'ajouter à d'autres freins importants qui ont pu être évoqués dans les parties précédentes et **c'est donc le cumul de freins qui limite alors l'accès à un emploi stable et à temps plein.**

On soulignera que le coût de l'accueil du jeune enfant par les structures du CCAS de Grenoble ainsi que les structures associatives correspond à un reste à charge progressif après versement du financement de la CAF. Ce reste à charge est progressif en fonction du quotient familial des ménages, il s'échelonne entre 0,13 euros de l'heure et 2,91 euros de l'heure pour les enfants accueillis par les multi-accueils du CCAS du 01/09/2014 au 31/08/2015.

Moins présente dans les représentations, la problématique d'organisation et de garde des enfants de plus de 3 ans et de plus de 6 ans en dehors du temps scolaire est prégnante chez les familles monoparentales. Elle est plus marquée pour les familles d'enfants de plus de 6 ans dans la mesure où il n'existe pas de prestations sociales permettant de couvrir tout ou partie du coût d'une garde à domicile au-delà de cet âge. Or, du fait de préférences en matière d'éducation et de rythme de l'enfant ou de contraintes professionnelles, les temps périscolaires proposés par la Ville de Grenoble et ses partenaires associatifs ne sont pas toujours mobilisés. Ainsi, les parents peuvent faire le choix de réduire leur activité professionnelle pour être disponibles pour amener et récupérer les enfants à l'école et être présents en fin de journée. Le temps partiel n'est donc pas contraint par l'employeur mais par les contraintes familiales.

Mme D, salariée à temps partiel, seule avec 2 filles de 5 ans et 9 ans à charge

Mme D a le sentiment d'être dans une situation très difficile qui pour le moment ne peut pas évoluer notamment du fait de ses contraintes familiales.

« Je suis toute seule, il faut respecter les horaires des filles, les emmener le matin, les récupérer, je cours tout le temps. Je ne peux pas prendre une nounou, c'est trop cher. Quand les filles vont grandir ça va changer, je pourrai faire plus d'heures mais pour l'instant c'est compliqué. »

On précisera que les activités proposées sur les temps périscolaires mises en place à la suite de la réforme des rythmes scolaires sont pour certaines gratuites (garderie du matin, « récréative » de fin de journée) et pour d'autres soumises à une participation des familles en fonction du quotient familial (pause méridienne, ateliers thématiques). Les tarifs des ateliers thématiques organisés par la ville (les partenaires associatifs proposant des tarifs similaires) s'échelonnent de façon progressive de 6,24 euros le semestre par enfant pour les familles dont le quotient est inférieur à 380 à 72,32 euros par enfant pour celles dont le quotient est supérieur à 3001 pour l'année scolaire 2014-2015. Pour ce qui est de l'accueil sur le temps de pause méridienne, les tarifs sont compris entre 0,74 euros par jour et par enfant (incluant le repas) pour les familles dont le quotient est inférieur à 380 et 7 euros par jour pour les quotients supérieurs à 3000.

Des difficultés d'emploi liées à l'accueil des enfants mis en évidence par l'étude de la MRIE³⁶

L'étude conduite par la MRIE en 2013 utilise une méthode par questionnaire auprès de 5000 familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré résidant dans le Rhône, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche (770 retours) ainsi que des entretiens avec des familles et des professionnels.

Elle met premièrement en évidence les freins importants de ces publics pour faire garder leurs enfants. Le 1^{er} est le coût réel ou supposé des modes de garde. « La moitié des parents qui rencontrent des difficultés à faire garder leurs enfants évoque le coût trop élevé des gardes professionnelles [...]. Par ailleurs, les informations reçues et/ou perçues ne semblent pas permettre à ces mères de procéder sereinement à des choix. » Le 2nd frein identifié est l'absence réelle ou supposée de places disponibles. Le 3^{ème} relève de la relation à l'institution. « La séparation mère/enfant ne constitue pas un frein en soi, c'est le rapport à l'institution et à une garde professionnelle qui constitue un obstacle important aux recours aux modes d'accueil du jeune enfant. [...] Cette crainte est souvent dissimulée derrière d'autres arguments, tels que la méconnaissance ou la défiance vis-à-vis de la compétence des professionnels en question, vis-à-vis de leur légitimité, ou encore de la qualité des services proposés. »

Deuxièmement, l'étude fait le lien avec l'accès à l'emploi. Elle souligne la complexification du maintien dans l'emploi et les difficultés voire le report de l'accès à l'emploi. « Ces difficultés au recours à des modes de garde plus pérennes impactent sensiblement le maintien dans l'emploi de ces parents. [...] Un tiers des monoparents qui ne travaillent pas établissent un lien de causalité entre leur inactivité professionnelle et leurs difficultés à faire garder leurs enfants. [...] 40% des monoparents interrogés exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête. Ils sont deux fois plus nombreux à souhaiter travailler. [...] »

Outre les difficultés d'accès à un emploi stable et à temps plein, **la situation de pauvreté au travail peut également être générée par la composition du ménage, sous-entendues les charges liées à cette dernière.** Aussi, dans le cas des familles monoparentales, la question des charges a été soulignée à de nombreuses reprises, mettant notamment en avant trois problématiques : **celle des pensions familiales non versées, celle du parent qui n'a pas la charge des enfants mais un droit de visite qui génère des frais liés à l'accueil temporaire mais répété des enfants et enfin celle de la charge d'enfants adultes sans activité professionnelle.**

La problématique des pensions alimentaires non versées ou versées de façon variable en termes de régularité et/ou de montant apparaît relativement fréquente. Il ressort une méconnaissance forte de la part des publics en matière de droits et de dispositifs pouvant se substituer partiellement au versement de la pension alimentaire. Un non-recours important est donc supposé par les professionnels.

36. « Familles monoparentales, RSA et modes de garde », Pauvreté, précarité, exclusion, Dossier de la MRIE, 2014.

En ce qui concerne les parents sans enfant à charge ayant un droit de visite, la problématique apparaît centrale voire caractéristique des situations de pauvreté au travail pour de nombreux professionnels rencontrés. A la question « *pourriez-vous dresser un ou plusieurs profils de travailleurs pauvres ?* », on citera la réponse d'un des professionnels rencontrés : « *les temps partiels et les droits de visite* ». En effet, ces parents, n'ayant aucun enfant à charge, ne perçoivent pas de prestations familiales et pas nécessairement d'allocation logement (dans le cas où leurs revenus d'activité dépassent légèrement le seuil d'éligibilité). Toutefois, l'accueil temporaire des enfants certains week-ends et une partie des vacances scolaires génèrent des besoins : alimentation, loisirs et surtout logement. Il est régulier de voir des parents dont les ressources sont peu élevées chercher ou faire une demande de logement avec une chambre supplémentaire permettant d'accueillir leurs enfants dans de bonnes conditions, d'autant plus qu'avec l'avancée en âge des enfants, les besoins d'indépendance et d'intimité vis-à-vis des parents mais également entre enfants s'affirment et doivent être respectés. A noter, qu'une aide à l'installation et à l'aménagement du logement ainsi que des secours et prêts peuvent être accordés par la CAF selon le quotient familial du parent.

On précisera que cette situation complexe peut également concerner des parents en garde alternée. En effet, si le partage des prestations familiales peut être envisagé dans ce cas, dans les faits cela reste rare et soumis à une décision de justice ou à des accords informels.

Une problématique logement marquée chez les familles monoparentales selon une étude récente de la DREES³⁷

L'étude de la DREES réalisée à partir des données de l'enquête logement 2013 de l'INSEE met en avant un certain nombre de problématiques auxquelles sont exposées les familles à la suite d'une séparation. En 2013 au niveau national, 38% des ménages de 25-59 ans forment une famille dite « traditionnelle » contre 45% en 2001, témoignant ainsi de la progression des phénomènes de séparation et de recomposition familiale. Premièrement, les familles issues des séparations sont confrontées à la problématique des enfants multi-résidents qui partagent leur temps entre plusieurs logements induisant des besoins d'accueil pour deux ménages distincts. Ce sont environ un quart des familles monoparentales ou recomposées dont le ou les enfants vivent une partie du temps dans un autre logement (un tiers pour les enfants de 6-11 ans). Deuxièmement, du fait de niveaux de vie plus faibles, les familles monoparentales rencontrent davantage de difficultés à faire face aux frais liés au logement. Au cours des deux ans précédents l'enquête, elles sont 20% à avoir connu des difficultés à payer les frais liés au logement contre 15% des familles « traditionnelles ». A noter qu'elles sont plus souvent locataires du parc social (39% contre 14% des familles traditionnelles et sont moins souvent propriétaires de leur logement (12% non accédant et 20% accédant, c'est-à-dire avec un prêt immobilier en cours contre respectivement 21% et 48% pour les familles « traditionnelles »). Enfin, avec 24 m² de moins en moyenne que les familles « traditionnelles », elles sont davantage concernées par la problématique de surpeuplement. Ainsi, 18% des familles monoparentales vivent dans des logements surpeuplés³⁸ contre 7% des familles « traditionnelles ».

37. « Petites surfaces, surpeuplement, habitat dégradé : des conditions de logement plus difficiles après une séparation », Etudes et résultats, DRESS, janvier 2016.

38. Plusieurs définitions du surpeuplement co-existent. Selon l'INSEE, un peuplement « normal » demande au minimum une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque personne célibataire de plus de 19 ans et pour les moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans, sinon une pièce par personne. Selon la CAF, les normes sont d'au minimum 9m² pour une personne, 16m² pour deux personnes puis 9m² pour chaque personne supplémentaire. Enfin pour l'Agence nationale de l'habitat la norme est fixée à 16m² pour une personne puis 11m² pour chaque personne supplémentaire.

Enfin, est pointé un phénomène qui tend à s'amplifier depuis quelques années du fait d'un contexte économique peu favorable à l'insertion des jeunes : **la charge d'enfants adultes inactifs déscolarisés qui restent ou reviennent habiter chez leurs parents** (une situation similaire peut être vécue pour des enfants scolarisés). Cette situation apparaît plus difficile à assumer pour les parents isolés dont les revenus d'activité sont faibles et qui n'ont pas la possibilité, pour des enfants de cet âge de se tourner vers l'ex-conjoint afin d'obtenir un soutien financier. Les dispositifs d'aide sociale facultative peuvent être sollicités. *A titre d'exemple, l'aide sociale facultative du CCAS de Grenoble peut être sollicitée par des parents d'enfants majeurs, ces derniers comptant pour une part dans le calcul du reste à vivre du ménage et pouvant être également bénéficiaire de l'aide s'ils ne sont pas éligible au fonds d'aide aux jeunes du Département.*

Mme G, retraitée, une fille scolarisée à charge

Mme G a une retraite d'environ 1150 euros par mois mais est en recherche d'emploi afin de compléter ces revenus.

« Ma fille est à l'école, elle n'a pas toujours le temps de rentrer et doit manger dehors, ça coûte cher. » « Elle a conscience des difficultés, elle attend ses 18 ans pour pouvoir travailler. »

C. Budgets déséquilibrés brutalement et isolement, les difficultés majeures des familles monoparentales en situation de pauvreté au travail

Outre les difficultés présentées dans la partie 2 de ce document qui concerne les différents types de travailleurs pauvres, deux problématiques apparaissent renforcées chez les familles monoparentales.

La première difficulté résulte de l'association d'une situation peu favorable en matière d'emploi au phénomène de séparation ou de décès du conjoint. En effet, le fait d'être en couple, malgré un statut vis-à-vis de l'emploi pas toujours stabilisé ou de faibles revenus pour l'un voire les deux parents, protège de la pauvreté et permet plus aisément d'équilibrer le budget familial. **C'est la notion de brutalité qui apparaît importante.** En effet, pour ces ménages qui se situent tout juste à l'équilibre, les accidents de la vie ont des conséquences majeures sur le budget. **La séparation est le cas le plus courant et impacte largement le budget pour les deux ménages.** Cette dernière génère des déséquilibres budgétaires importants qui peuvent mener, au-delà de restrictions de consommation, à des impayés de loyer, des situations de surendettement voire la perte du logement.

On retiendra la remarque d'un des professionnels rencontrés : *« Ce qui appauvrit les ménages c'est la situation familiale, un couple même avec de petits salaires ça tourne mais après une séparation cela ne tourne plus, il faut doubler les logements, etc. Le divorce est un luxe que tous ne peuvent pas se permettre. »*

A titre d'exemples :

- sur 275 personnes s'étant présentées au Service Intercommunal d'Accueil (SIA) géré par le CCAS entre le 1er janvier et le 30 juin 2015 (soit 90% du public sur cette période), 35% (soit 97 personnes) sont concernées par une problématique familiale importante contribuant à la situation actuelle d'absence de logement stable et de sollicitation du SIA. Ces problématiques familiales renvoient à des séparations complexes incluant ou non des enfants ou, plus rarement, à des problématiques importantes avec d'autres membres de la famille. Elles peuvent être couplées à d'autres types de problématiques telles que santé ou dettes notamment.
- les personnes divorcées ou séparées représentent 40% des 4589 ménages ayant un dossier de surendettement en cours en 2014 en Isère (35% au niveau national), témoignant de la plus grande fragilité financière de ce type de ménage.

La seconde concerne le rythme de vie et l'équilibre des temps familiaux, professionnels et sociaux. Les familles monoparentales et notamment celles en situation de pauvreté et de pauvreté au travail apparaissent davantage que d'autres types de public exposées à un risque d'isolement.

Deux éléments qui peuvent caractériser la situation des parents monoparentaux en situation de pauvreté au travail sont pourtant facteurs de construction de réseau relationnel : l'emploi et le fait d'avoir des enfants. En effet, dans son rapport 2014, la Fondation de France note l'impact majeur de l'accès à l'emploi sur l'intégration sociale et donc à l'inverse l'incidence du chômage et de l'inactivité sur la solitude. Par ailleurs, le fait d'avoir des enfants ouvrent souvent des possibilités en termes de relations sociales, les enfants amenant les parents à se rendre dans des lieux où d'autres parents sont présents (structures d'accueil du jeune enfant, école, accueil de loisir, ludothèque, ...) et à partager certains sujets communs (éducation, mode de garde, ...).

Pour autant ces deux facteurs ne permettent pas toujours aux familles monoparentales de s'insérer ou de maintenir leurs réseaux sociaux et amicaux actifs. Vivre seul avec ses enfants implique dans la majorité des cas de prendre en charge ce que l'autre parent pouvait assumer auparavant et impacte donc le temps à consacrer à d'autres activités que celles réalisées pour ou avec les enfants. Ces parents tendent à compenser l'absence totale ou partielle de l'autre parent et consacrent une grande partie de leur temps libre à leurs enfants. Par ailleurs, le manque de relations sociales et l'isolement sont accentués par les situations de précarité, les ressources ne permettant pas de pratiquer certaines activités créatrices de lien social : loisirs, sorties, invitations, etc.

Cette difficulté avait déjà été soulevée par les acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude sur la précarité dans le secteur 2 de l'ABS 2014. Il était ressorti que « *certaines publics pourtant en difficulté, restent à l'écart de la vie sociale et des moyens d'expression par comportement de retrait, manque de confiance et absence de groupes culturels et sociaux constitués. Certaines femmes seules avec enfants sont dans ce cas et peuvent connaître un isolement et des difficultés à prendre connaissance des circuits et offres pouvant les concerner.* »

Toutefois, les situations sont très variées entre familles et il ne s'agit pas d'établir un lien de cause à effet direct entre le fait d'être une famille monoparentale et celui d'être isolé socialement. « *La catégorie des familles monoparentales recouvre tout une gamme de situations allant des parents séparés ou divorcés qui partagent la prise en charge financière et la garde des enfants au parent qui assure seul l'entretien de ses enfants en raison de l'absence, de la défaillance ou du décès de l'autre parent.* »³⁹ La vulnérabilité relationnelle des familles monoparentales est à mettre en lien avec l'aide qu'elle reçoive de leur entourage, en premier lieu de l'autre parent ainsi que des grands-parents.

39. Eydoux A., Letablier M-T., Georges N. 2007, op. cit.

Ce qu'il faut retenir...

Des jeunes et familles monoparentales plus exposés aux difficultés d'emploi :

- 24% des jeunes actifs au chômage (contre 15% des 15-64 ans) et 14% des familles monoparentales (contre 10% de la personne de référence des couples avec enfants)
- 35% des jeunes actifs en emploi en contrat instable (contre 15% des 15-64 ans), 13% des familles monoparentales (contre 10% % de la personne de référence des couples avec enfants)
- 60% des jeunes grenoblois salariés ont un salaire inférieur à 865 euros mensuels
- une famille monoparentale sur quatre dans une situation de pauvreté au travail (selon une approche à partir des données CAF)

Un difficile accès à l'emploi pour les jeunes, facteur explicatif des situations de pauvreté au travail :

- manque d'expérience pour les jeunes diplômés, confronté à un contexte économique peu favorable et un marché du travail exigeant
- cumul de difficultés pour les jeunes peu ou pas qualifiés : manque de qualification, de repères, d'estime de soi, de mobilité, de soutien, méconnaissance des codes et postures, peur de l'inconnu, ...
- manque de solutions d'insertion mobilisables pour certains publics
- un cas spécifique, celui des étudiants : temps partiels contraints par les études, difficultés à estimer la réalité des ressources, niveaux de besoins différents, ...

Chez les familles monoparentales, des freins d'accès à l'emploi mais également des charges de famille spécifiques qui expliquent aussi les situations :

- accueil du jeune enfant et garde d'enfants scolarisés sur les temps périscolaires
- non partage des charges financières fixes et des frais quotidiens liés aux enfants
- frais financiers liés à l'accueil temporaire d'enfants en droit de visite
- charge d'enfants adulte inactifs

Au-delà des difficultés communes aux différents profils de travailleurs pauvres, des caractéristiques et difficultés plus marquées chez les jeunes et familles monoparentales en situation de pauvreté au travail :

- acceptation de la situation de pauvreté plus évidente chez les jeunes garantissant un mieux-être et un certain dynamisme mais masquant une réelle vulnérabilité
- difficultés budgétaires importantes associées à un changement de situation familiale brutal
- isolement important lié à la précarité financière, au rythme de vie et aux difficultés d'équilibrer temps professionnel, familial et social
- problématiques d'accès et de maintien dans le logement ainsi que de conditions de logement dégradées amplifiées par la typologie du ménage et/ou l'instabilité de la situation



CONCLUSION

De manière générale, l'Analyse des Besoins Sociaux offre une lecture dynamique des caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Grenoblois.

L'entrée thématique de cette production 2015 fournit **des éléments précis de définition, de mesure et de qualification de la réalité de la pauvreté au travail sur le territoire grenoblois.**

Couplant des approches statistique et qualitative, cette ABS apporte des éclairages sur les réalités sociales, familiales et économiques des ménages « travailleurs pauvres » et soulève plusieurs enjeux à lier directement à l'action publique sur le territoire de la commune de Grenoble.

En effet, le soutien apporté par l'action publique aux ménages en emploi ou proche de l'emploi mais également en situation de pauvreté relève de trois orientations principales : le soutien à l'activité professionnelle, les actions favorisant l'insertion professionnelle et les actions d'amélioration des conditions de vie, ce dernier volet étant particulièrement investi par le CCAS.

Aussi, plusieurs perspectives issues identifiées par ce travail d'observation et d'analyse sont à retenir :

- l'observation continue de la pauvreté au travail notamment à travers les services de la Ville de Grenoble et de son CCAS
- l'information et l'accompagnement des publics concernés en matière de compréhension des tarifs, aides et prestations sociales
- l'accompagnement budgétaire de ces publics dans une approche préventive d'éventuelles complications et phénomènes d'engrenage
- la consolidation des parcours des personnes en ce qui concerne le processus de sortie de la pauvreté
- le soutien aux conditions de vie

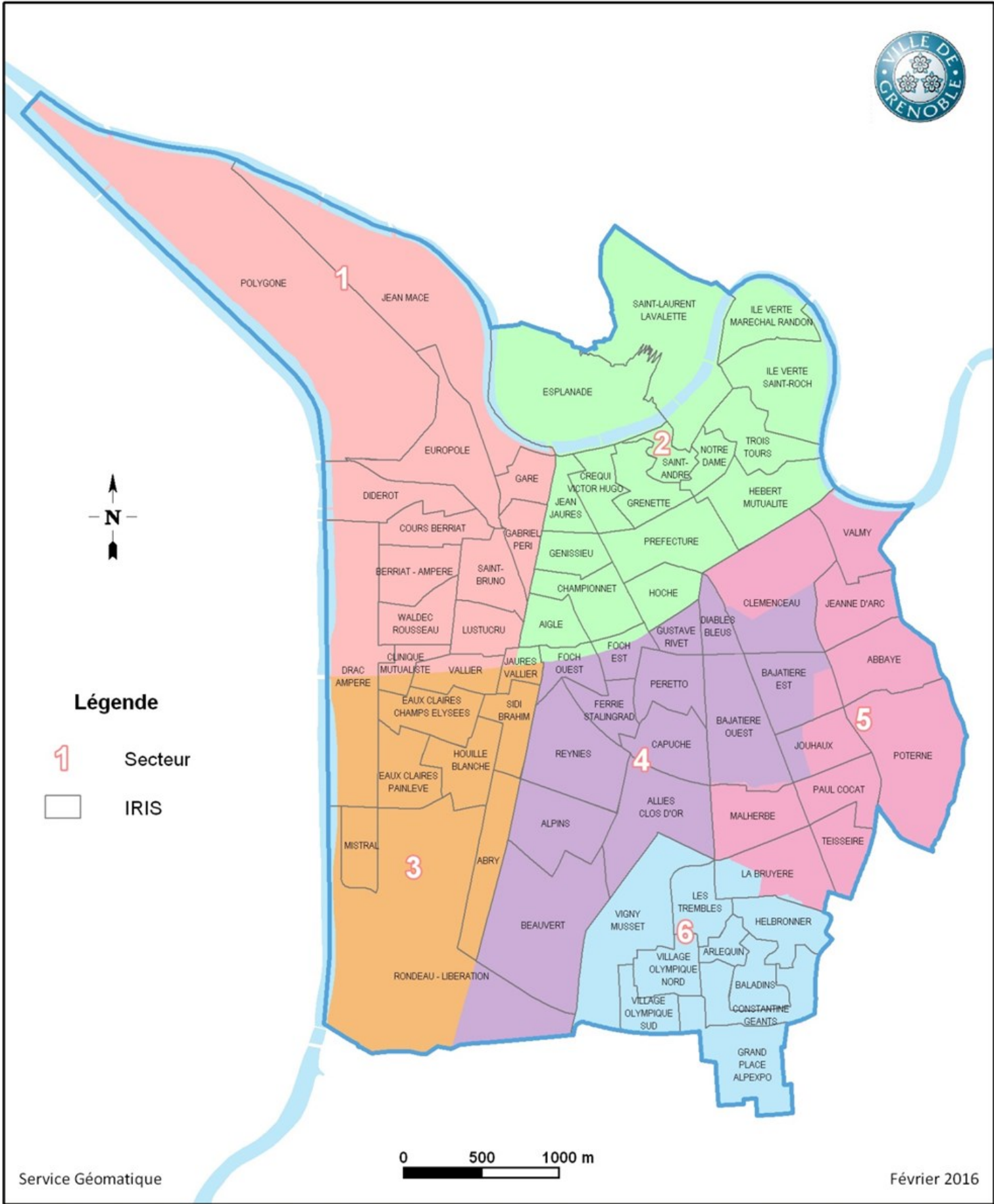
Le service Observation Sociale et Territoriale CCAS et Ville de Grenoble, vous invite à diffuser largement le document, à réagir et à le solliciter pour d'éventuels présentations et échanges :

marion.brunat-mortier@ccas-grenoble.fr

ANNEXES

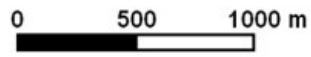


ANNEXE 1 : Carte des IRIS et secteurs de Grenoble



Légende

- 1 Secteur
- IRIS



ANNEXE 2 : Remerciements

L'ABS est menée dans un cadre partenarial et résulte d'une réflexion collective réunissant de nombreux contributeurs pour leurs données et leurs apports qualitatifs.

Nos sincères remerciements vont au/à :

Directions et services Ville et CCAS	Acteurs nationaux et régionaux	Acteurs locaux
<p>Comité de direction du CCAS de Grenoble</p> <p>Direction de l'Intervention et de l'Observation Sociale, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme d'inclusion financière - Plateforme mobilité - Service Intercommunal d'Accueil - Service Temporaire d'Accompagnement à la Vie Sociale <p>Direction de l'Action Sociale Territorialisée</p> <p>Direction Éducation Jeunesse</p> <p>Direction Santé Publique et Environnementale</p> <p>Plateforme familles</p> <p>Direction des ressources humaines de la Ville et du CCAS</p>	<p>ANSA</p> <p>CREDOC</p> <p>ONPES</p> <p>France Stratégie</p> <p>FASTT</p> <p>Conseil régional</p>	<p>AURG</p> <p>DIRECCTE</p> <p>CAF de l'Isère</p> <p>Conseil Départemental de l'Isère</p> <p>METRO</p> <p>Pôle habitat social</p> <p>ACTIS</p> <p>Grenoble Habitat</p> <p>AMALLIA</p> <p>ALIANCE</p> <p>UMIJ</p> <p>ADOMA</p> <p>Un Toit pour Tous</p> <p>AGECSA</p> <p>OVE</p> <p>CROUS</p> <p>Point Accueil Jeunes</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>CAP Emploi</p> <p>MLJ</p> <p>Territoire Insertion 38</p> <p>ULISSE</p> <p>La Remise</p> <p>VIAE38</p> <p>Restos du Cœur</p> <p>Secours populaire</p> <p>Fondation Abbé Pierre</p> <p>EPISOL</p> <p>GEG</p> <p>APAJH</p> <p>Manpower BTP</p> <p>Association ADPA</p> <p>Union des Métiers et de des Industries de l'Hôtellerie</p> <p>CGT</p> <p>CFDT</p>

Nous remercions également Benjamin Vial, doctorant en sciences politiques au laboratoire PACTE et Denis CLERC, Économiste et fondateur de la revue Alternatives Économiques pour leur contribution.

ANNEXE 3 : Une autre approche du chômage, l'analyse des données Pole Emploi

L'étude de la demande d'emploi est possible à travers les données transmises par Pôle Emploi qui traite mensuellement les effectifs de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) par sexe, âge, ancienneté, niveau d'étude et catégorie et les flux de demandeurs.

Définitions

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Si les comparaisons territoriales restent complexes sur ces données, les comparaisons temporelles et l'analyse des caractéristiques des demandeurs sont intéressantes.

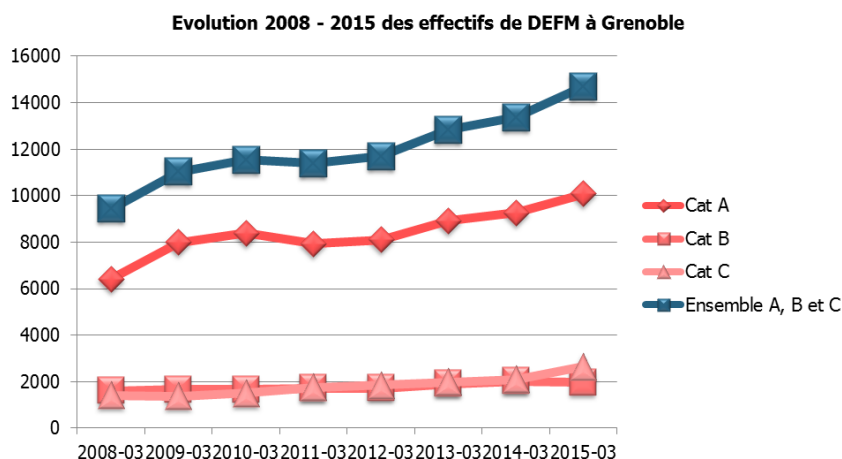
A. Un nombre de demandeurs d'emploi en hausse à Grenoble tiré par les catégories A et C

A Grenoble, en mars 2015, le nombre de DEFM s'élève à 14 699, catégories A, B et C confondues, soit 56% de plus qu'en mars 2008 (9 434), témoignant ainsi de l'ampleur de la crise économique qui malgré des effets arrivés plus tardivement dans le bassin d'emploi grenoblois a eu des répercussions marquées et rapides sur le marché du travail à partir de 2011.

L'observation des données par catégorie met en évidence, outre une grande majorité des DEFM sans aucun emploi (69%), **une augmentation importante du nombre de personnes sans emploi** (catégorie A), 57% sur la période, passant de 6 409 à 10 078, ainsi que **des personnes ayant exercé une activité réduite longue** (catégorie C), 87% sur la période, passant de 1 421 à 2 657.

Des éléments générés sur la demande d'emploi à Grenoble

Parmi les 14 699 DEFM, 46% sont des femmes, soit 6860. L'évolution sur une année, entre mars 2014 et mars 2015 est identique chez les deux sexes : une augmentation de 10% du nombre de DEFM catégories A, B et C



Source : Pole Emploi

L'étude des données par agence Pôle Emploi de Grenoble⁴⁰ apporte peu d'éléments supplémentaires. La répartition entre les catégories A, B et C est proche, les personnes relevant de la catégorie A, c'est-à-dire sans emploi, représentant une grande majorité (entre 65% à Europole et 70% pour Musset). Une spécificité néanmoins pour l'agence spécialisée dans les cadres dont plus de ¾ font partie de la catégorie A. En ce qui concerne les évolutions, comme à l'échelle communale, les trois agences tout public (Europole, Musset et Alliés) présentent une hausse importante du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et en catégorie C. La progression entre 2013 et 2015 est particulièrement forte sur le site Musset.

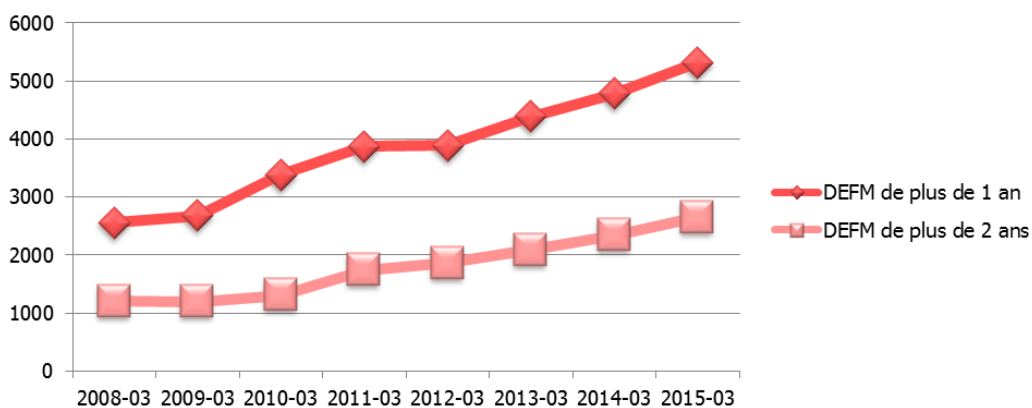
Chiffre clé : un accroissement de 56% du nombre de DEFM (A, B et C) entre mars 2008 et mars 2015

B. Une augmentation du chômage de longue durée

En mars 2015, plus de la moitié des DEFM en catégorie A, B et C le sont depuis plus d'un an, 18% depuis plus de 2 ans.

Dans le contexte économique actuel, outre le nombre de demandeurs d'emploi, la durée moyenne des situations de chômage s'accroît également. Aussi, les effectifs de DEFM catégories A, B et C inscrits depuis plus de 1 an et depuis plus de 2 ans sont en nette augmentation : +11% entre mars 2014 et mars 2015 pour les premiers et +13% pour les seconds. On soulignera que cette augmentation est encore plus marquée si l'on restreint l'observation à la catégorie A, sans emploi : +16% en 1 an. **Il existe donc un phénomène d'installation et de persistance des situations de chômage.**

Evolution 2008-2015 des effectifs de DEFM longue durée à Grenoble



Source : Pole Emploi

C. Un chômage important chez les personnes faiblement diplômées mais qui n'épargne pas les personnes diplômées du supérieur

L'analyse par niveau de diplôme est intéressante ; elle vient remettre en cause certains ressentis. En effet, si les personnes faiblement diplômées sont touchées par le chômage, elles représentent 18% de l'ensemble des DEFM, contre 46% pour les personnes de niveau CAP/BEP/Bac et 37% pour les diplômés du supérieur. Ce sont 5362 personnes de niveau bac+2 et plus qui sont en demande d'emploi au mois de mars 2015. A noter néanmoins que la durée moyenne de chômage est plus longue chez les personnes faiblement diplômées.

Une croissance de la demande d'emploi est enregistrée à tous les niveaux de diplôme. Elle est plus marquée pour les personnes sans aucun diplôme et pour celles qui détiennent un niveau supérieur à bac+3 (+13%), en revanche plus contenue pour les personnes de niveau CAP/BEP et de niveau bac+2 (+7%).

40. Quatre sites Pôle Emploi à Grenoble : Europole, Musset et Alliés ainsi qu'une agence dédiée aux cadres

ANNEXE 4 : Précisions sur les notions de pauvreté et de travail

A. Qu'est-ce que la pauvreté ?

« Alors que tout un chacun a son idée sur le sens du mot, la pauvreté reste cependant [...], une prénotion, c'est-à-dire une idée vague et latente pour rendre compte d'une réalité sociale, laquelle est également désignée par les termes de « misère », « indigence », « situations défavorisées ». »⁴¹

« Il n'existe pas de définition consensuelle reconnue du concept de pauvreté, qui n'est pas définie par elle-même, mais en fonction d'autres concepts comme ceux du niveau de vie, du bien-être, de besoins essentiels, ou de l'exclusion sociale. »⁴²

Quatre définitions principales de la pauvreté existent :

- la **pauvreté absolue** désigne une situation dans laquelle les personnes ne disposent pas des biens de première nécessité qui assureraient leur survie. Cette première définition est souvent considérée comme restrictive et caduque dans les sociétés développées.
- la **pauvreté en conditions de vie** renvoie à la privation d'un ensemble de bien jugés nécessaires et prend donc en compte de multiples facettes de la problématique (l'INSEE a travaillé sur la pauvreté en conditions de vie en définissant 27 items à satisfaire, une situation de pauvreté étant identifiée à partir de 8 items générant une privation pour le ménage). Cette seconde approche est cependant difficilement comparable d'une société à une autre, d'un ménage à l'autre en fonction des modes de vie mais aussi d'un individu à l'autre, certaines privations pouvant être plus ou moins acceptables selon le type d'individu (un enfant ou un adulte par exemple).
- la **pauvreté relative** s'apprécie en fonction d'une référence, en l'occurrence le contexte économique et social dont font état les indicateurs de revenus. Dans cette définition, la pauvreté est appréhendée en termes d'inégalités plus que de besoins minimaux à satisfaire. Deux critiques principales sont formulées à l'encontre de cette troisième approche. D'une part, elle ne tient pas compte des trajectoires de vie et du fait que la situation peut être différente pour un ménage si l'insuffisance de ressources est ponctuelle ou inscrite dans la durée. D'autre part, la comparaison se fait par rapport à un seuil qui peut lui-même progresser plus vite que la situation des plus pauvres et ainsi masquer une amélioration des conditions de vie derrière une hausse du taux de pauvreté. Pour ce qui est de cette 3^{ème} définition, nous soulignerons que les seuils de comparaison retenus peuvent varier ainsi que les types de revenus pris en compte (avant ou après transferts sociaux).
- la **pauvreté subjective** correspond à la perception qu'ont les ménages de leur situation. Cette dernière approche est très dépendante de la manière dont sont formulées et posées les questions aux ménages enquêtés mais son atout est de prendre en compte le fait que la notion de pauvreté n'est pas une réalité objective.

Précisions

Quelle différence entre seuil de pauvreté (INSEE) et seuil de bas revenus (CAF) ?

Le seuil de pauvreté défini par l'INSEE est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Le niveau de vie correspond au revenu disponible (c'est-à-dire après transferts sociaux, impôts et prestations sociales) par unité de consommation. Le plus souvent le seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie est privilégié. Ce seuil de pauvreté s'élève 2012 à 987 euros mensuels par UC.

A la différence du seuil de pauvreté, le seuil de bas revenus donné par la CAF correspond aux revenus fiscaux après prestations sociales mais avant impôts. On notera qu'une différence est également à noter au niveau du calcul des unités de consommation, la CAF ajoutant 0,2 aux familles monoparentales. Le seuil de bas revenus de la CAF s'élève à 1001 euros mensuels par UC en 2012, à 1028 euros mensuels par UC en 2014.

41. Charbonnel J-M., 2014, « Définir et mesurer la pauvreté : un exercice délicat », *Informations sociales*, n°182.

42. Amand-Eeckhout L. 2013, « Pauvreté dans l'Union Européenne, impact social de la crise économique », Bibliothèque du Parlement Européen.

B. Qu'est-ce qu'un travailleur ?

Autre notion génératrice de débats, la catégorie des « travailleurs » ne peut résulter d'un classement binaire, travailleur ou non travailleur⁴³. La définition du travailleur pose deux questions majeures :

- quel type de travail prend-on en compte ?
- comment positionner le statut de chômeur ?

En réponse à la 1^{ère} question, l'INSEE apporte des éléments précis bien que pouvant être contestés. Sont exclues du champ de l'emploi les personnes effectuant un stage, du bénévolat ou des travaux domestiques. L'emploi est donc circonscrit à la question marchande, apportant une rémunération soit directement à l'individu, soit à sa famille par le biais d'une entreprise familiale.

En ce qui concerne la seconde interrogation, le terme « travailleur » est à l'origine de confusions. Parle-t-on de la population active dans son intégralité et donc des personnes en emploi et des personnes au chômage ou uniquement des personnes effectivement occupées ? C'est la première option qui est le plus souvent retenue en France et qui est également celle utilisée dans la définition de la pauvreté au travail.

Selon Eurostats, les travailleurs sont les personnes qui se déclarent actives occupées plus de la moitié de l'année, soit 7 mois sur 12⁴⁴. La définition de l'INSEE est quant à elle moins restrictive, étant considérés comme travailleurs les individus occupés au moins un mois dans l'année.

43. Allègre G., 2014, « Travailleurs pauvres : de la définition à la prescription », Congrès de l'AFEP.

44. Lelièvre et alii, 2004, « Un nouvel indicateur européen : les travailleurs pauvres », *dossiers Solidarité et Santé*, n°2, Les indicateurs dans l'Union Européenne : avancement et perspectives.

ANNEXE 5 : Limites de la notion de « travailleur pauvre »

Premièrement, les revenus, les ressources ou encore le niveau de vie sont étudiés pour chaque ménage, faisant l'hypothèse que les personnes vivant dans un même ménage partagent leurs ressources. Toutefois cette hypothèse présente certaines limites : elle ne tient pas compte des ménages complexes (cohabitation, habitation regroupant plusieurs générations, familles qui ne vivent pas sous le même toit, ...) et néglige les inégalités intrafamiliales dans la répartition des ressources⁴⁵.

Deuxièmement, ne sont pas prises en compte les ressources non monétaires. Ainsi la production domestique, de biens qui apparaît assez marginale mais surtout de services qui est importante (garde d'enfants, aide aux personnes âgées, ...) est exclue des différentes analyses de la pauvreté.

De la même façon, l'approche monétaire s'oppose à une approche par les capacités⁴⁶ et exclut de l'analyse le fait que l'emploi à des effets positifs et négatifs sur d'autres types de ressources telles que la santé physique et psychique, la possibilité de nouer des relations sociales, le temps pour pratiquer des loisirs, la reconnaissance sociale, etc.

Enfin, l'approche de la pauvreté retenue prend en compte uniquement les ressources par unité de consommation et non les dépenses contraintes des ménages. A niveau de vie égal, le reste à vivre peut différer fortement d'un ménage à l'autre selon son statut dans le logement, son type de logement, son lieu de travail mais aussi ses préférences de consommation.

Ces deux dernières limites importantes justifient le recueil d'éléments qualitatifs venant alimenter l'analyse des caractéristiques des ménages concernés et de leurs difficultés.

45. Allègre G., 2014, op. cit.

46. SEN A. K. (1980), « Equality of what ? » in MacMurrin, The Tanner Lectures on Human Values, vol 1, Cambridge, Cambridge University Press.

SEN A. K. (1991), « Welfare, Preference and Freedom », Journal of Econometrics, 50, pp. 15-29.

SEN A.K. (1992), Inequality Re-examined, Cambridge, Harvard University Press.

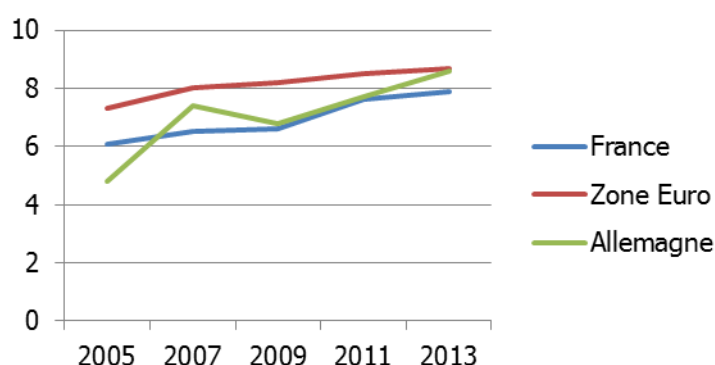
ANNEXE 6 : Des données de cadrage Eurostats⁴⁷ sur la pauvreté au travail au niveau national

Le phénomène de pauvreté au travail a pris de l'ampleur avec la crise économique de 2008, en lien avec une plus grande flexibilité du monde du travail et donc à l'accroissement du nombre d'emplois précaires. Les pays les plus touchés sont la Grèce, l'Espagne, la Lituanie, la Pologne, le Portugal et la Roumanie⁴⁸. Dans son rapport sur les salaires 2012/2013, l'Organisation Internationale du Travail souligne le poids de la crise sur les salaires dans les pays développés, les bas salaires concernant un salarié sur six dans l'Union Européenne en 2010.

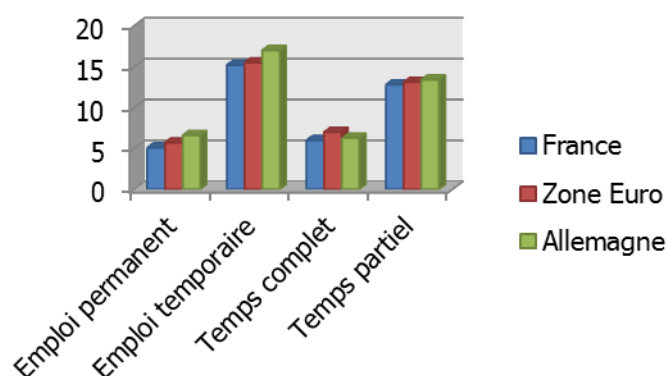
A. Un taux de pauvreté qui s'accroît depuis 10 ans, une situation française plus favorable que celle de l'Allemagne

Sur les trois territoires d'analyse retenus, l'accroissement du taux de pauvreté au travail des 18 ans et plus est notable. Toutefois l'augmentation apparaît plus marquée en Allemagne, avec une progression de 3,8 points entre 2005 et 2013, qu'en France qui voit son taux évoluer de 1,8 point. Cette croissance nette de la pauvreté au travail en Allemagne s'explique par les caractéristiques du marché du travail : faibles niveaux de salaires pour les emplois peu qualifiés et surtout fréquence des temps partiels (26% des emplois contre 18% en France⁴⁹).

Evolution du taux de pauvreté au travail des 18 ans et plus (en %)



Taux de pauvreté au travail selon le type de contrat en 2013 (en %)



Sans surprise, ces données témoignent de l'influence du type de contrat de travail sur la pauvreté au travail, ce dernier étant nettement plus important pour les emplois temporaires et les emplois à temps partiel.

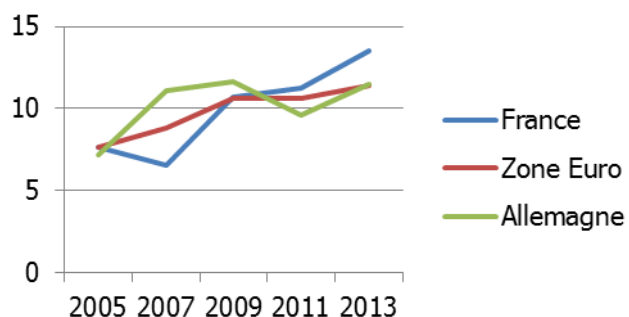
47. Eurostats retient 60% de la médiane des revenus disponibles comme seuil de pauvreté.

48. Amand-Eeckhout L. 2013, op. cit.

49. « Temps partiel et partage du travail : une comparaison France/Allemagne », Trésor-Eco, n°141, janvier 2015.

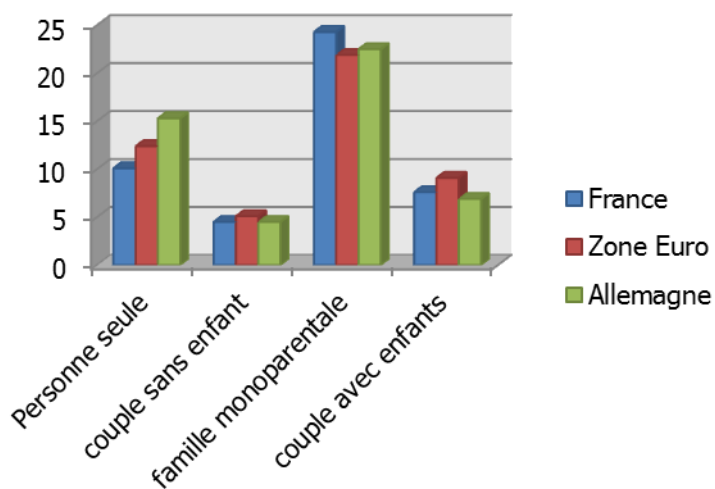
B. Une protection moins efficace pour les jeunes et les familles monoparentales

Evolution du taux de pauvreté au travail des 18-24 ans



Si globalement en France l'augmentation de la pauvreté au travail est relativement contenue, ce n'est pas le cas chez les jeunes. Partant d'une situation similaire en 2005, le taux de pauvreté au travail chez les 18-24 ans est en 2013 supérieur de 2 points en France par rapport à l'Allemagne et à la zone euro.

Taux de pauvreté au travail selon la structure du ménage en 2013 (en %)



Si sur les trois territoires étudiés les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus concernées par la pauvreté au travail, on note que le taux est plus élevé en France par rapport à l'Allemagne et la zone euro uniquement pour les familles monoparentales.

ANNEXE 7 : Trame d'entretien – professionnels du territoire grenoblois

Votre structure et vos publics

1. Quelles sont les caractéristiques générales et difficultés principales de vos publics ?
2. Identifiez-vous des évolutions de ces publics ces dernières années ? Avez-vous vu arriver de nouveaux publics ?
3. Êtes-vous concernés/sollicités par un public de salariés et ménages actifs pauvres ? Ce public est-il en croissance ?

Les caractéristiques des travailleurs pauvres

4. Pourriez-vous dresser un ou plusieurs profils de travailleurs pauvres ? Quelles sont les principales caractéristiques des personnes en situation de pauvreté au travail ? (*sexe, âge, parcours familial, parcours scolaire, contexte social, ...*)
5. Identifiez-vous des évolutions au sein même du public de travailleurs pauvres ?

Les facteurs explicatifs de la situation de travailleurs pauvres

6. Quels sont, selon vous et à partir de votre expérience, les facteurs explicatifs de la situation de salariés ou ménages actifs pauvres sur le territoire grenoblois ?
 - a. *Marché de l'emploi (spécificités du secteur d'activité, niveau de rémunération, conditions d'emploi, type d'emploi, ...)*
 - b. *Structure familiale*
 - c. *Accidents de la vie*
7. Quels sont selon vous, pour ces personnes, les freins d'accès à des emplois plus rémunérateurs ?
8. Pensez-vous que Grenoble présente des spécificités (positives ou négatives) sur cette question ?
9. Quels sont, selon vous, les secteurs ou quartiers les plus concernés par ce phénomène ?

Les difficultés des travailleurs pauvres

10. Quelles sont, selon vous, les principales difficultés/barrières d'accès/restrictions des travailleurs pauvres ?
 - a. *Liées à l'insuffisance de revenus ?*
 - b. *Liées aux effets de seuils ?*
 - c. *Liées à l'irrégularité des périodes et temps d'emploi ?*

Les réponses

11. Existent-ils des réponses du système en général dirigées vers les travailleurs pauvres ?
12. Sont-elles, selon vous, adaptées aux besoins et repérées/utilisées par les publics ?
13. Existe-t-il selon vous des effets de seuils importants limitant l'accès à certaines prestations sociales ?

ANNEXE 8 : Trame d'entretien – usagers de services du CCAS et de partenaires en situation de pauvreté au travail

Votre situation

L'emploi

- Quelle est votre situation d'emploi ?
 - Secteur d'activité
 - Poste
 - Type de contrat
 - Temps de travail
 - Durée
- Avez-vous connu ou connaissez-vous régulièrement des périodes de chômage ?
- Êtes-vous bénéficiaire du RSA activité ? Si non, pour quelles raisons ?
- Selon vous, quelles raisons expliquent votre situation d'emploi ? Quels freins rencontrez-vous ?

Le ménage

- Quel est votre situation familiale ?
- Êtes-vous le seul au sein de votre famille à être en emploi ?
- Avez-vous certaines charges spécifiques qui pèsent fortement dans votre budget et expliquent votre situation (logement, parents âgés, situation des enfants, ...) ?

Votre ressenti

- Avez-vous le sentiment de vivre dans la précarité ? Si oui, pour quelles raisons ?
- Avez-vous le sentiment que cette situation est transitoire/ponctuelle ou au contraire installée ?
- Avez-vous le sentiment d'être exclu de certains dispositifs/aides car vous êtes en emploi ou alternez des périodes d'emploi et de chômage ?

Vos difficultés

- Votre situation d'emploi/votre manque de ressources entraîne-t-il des restrictions particulières de consommation ? Si oui, sur quels postes vous restreignez-vous principalement ?
- Votre situation d'emploi génère-t-elle des dépenses/besoins spécifiques (garde d'enfant en horaire atypique, mobilité, ...) ?
- Votre situation d'emploi impacte-t-elle vos relations familiales et sociales ? Si oui, pour quelles raisons ?
- Votre situation d'emploi impacte-t-elle votre santé/votre bien-être ? Si oui, pour quelles raisons ?
- Rencontrez-vous des difficultés en ce qui concerne l'accès à certains droits ? Si oui, pour quelles raisons ?

